

République de Guinée

Travail - Justice – Solidarité

Ministère de l'Economie et des Finances

REGION ADMINISTRATIVE DE LABE

Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté

RAPPORT D'ETAPE DE MISE EN OEUVRE

Mars 2010

Table des matières

Liste des tableaux	4
Liste des acronymes	5
Avant propos	8
Introduction	9
1 Contexte et justification	10
2 Présentation et analyse des résultats enregistrés dans la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (SRRP) de Labé	11
2.1 Amélioration de la gouvernance	11
2.1.1 Promotion de la transparence dans la gestion.....	13
2.1.2 Lutte contre la corruption et l'impunité.....	14
2.1.3 Vulgarisation des textes légaux et réglementaires	15
2.1.4 Renforcement de la décentralisation	16
2.1.5 Promotion des médias de proximité	17
2.1.6 Promotion des organisations de la société civile	18
2.1.7 Promotion de la dimension genre.....	19
2.1.8 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines.....	21
2.2 Développement des infrastructures de base.....	22
2.2.1 Développement des infrastructures de transport	23
2.2.2 Développement des infrastructures énergétiques	26
2.2.3 Développement des infrastructures de production et de distribution d'eau potable.....	27
2.2.4 Développement des infrastructures urbaines	29
2.2.5 Développement des infrastructures de télécommunication.....	31
2.3 Développement de la production agropastorale et protection de l'environnement .	32
2.3.1 Développement et diversification de la production agricole	33
2.3.2 Développement et diversification de la production animale	39
2.3.3 Amélioration des infrastructures du monde rural	43
2.3.4 Promotion des filières porteuses pour la diversification des revenus.....	45
2.3.5 Renforcement des capacités des producteurs et productrices	47
2.3.6 Restauration et préservation des ressources naturelles	48
2.3.7 Valorisation et gestion rationnelle des ressources naturelles	49
2.4 Promotion des activités économiques	51
2.4.1 Promotion de l'artisanat	52
2.4.2 Promotion de l'industrie et des mines.....	53
2.4.3 Promotion du commerce et du transport	54
2.4.4 Promotion du tourisme et de l'hôtellerie	56
2.4.5 Amélioration de l'offre et de l'accès au microcrédit.....	59
2.5 Renforcement de l'accès aux services de santé	60
2.5.1 Prévention et lutte contre le VIH/SIDA.....	61
2.5.2 Renforcement de la prévention et la lutte contre les principales maladies...	62
2.5.3 Amélioration des infrastructures et équipements de santé	65
2.5.4 Qualification et redéploiement du personnel.....	66

2.5.5	Lutte contre la vente illicite des produits pharmaceutiques.....	67
2.5.6	Promotion de la médecine traditionnelle.....	68
2.5.7	Amélioration de l'état nutritionnel des populations.....	69
2.5.8	Amélioration de l'accès à l'eau potable	71
2.5.9	Promotion de l'hygiène et de l'assainissement	71
2.6	Renforcement de l'accès aux services de l'éducation.....	72
2.6.1	Renforcement des services scolaires au primaire et au secondaire	74
2.6.2	Renforcement des services de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.....	77
2.6.3	Renforcement des services du Centre Universitaire de Labé (CULBE)	79
2.6.4	Renforcement des services d'alphabétisation et des centres NAFA.....	80
2.6.5	Promotion des bibliothèques de lecture publique	82
3	Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SRRP	82
4	Conclusions.....	86
5	Recommandations	87

Annexes

Synthèses des études sur le développement économique et social dans la RA de Labé, réalisées avec l'appui technique du projet GTZ / ASRP

A1	Le climat des affaires (juin 2007).....	90
A2	Les capacités en planification et statistique (mars 2008).....	91
A3	Le secteur de l'hôtellerie (juin 2008).....	92
A4	Les structures d'appui au secteur privé (juillet 2008)	93
A5	Les finances publiques et locales (octobre 2008)	94
A6	Les systèmes de suivi-évaluation des projets et programmes (février 2009)	96
A7	La situation nutritionnelle des enfants et des femmes allaitantes (mars 2009).....	97
A8	La pauvreté dans les quartiers périphériques des communes urbaines (juillet 2009) ..	98
A9	Les opportunités d'investissement privé (août 2009)	98

Liste des tableaux

Tableau 1	Les indicateurs de l'axe 1 : amélioration de la gouvernance.....	12
Tableau 2	Les indicateurs de l'axe 2 : développement des infrastructures de base	23
Tableau 3	Situation globale des points d'eau de 2007 à 2009	28
Tableau 4	Les indicateurs de l'axe 3 : développement de la production agropastorale et protection de l'environnement	33
Tableau 5	Taux d'accroissement des différents paramètres agricoles (2006 - 2009) ...	36
Tableau 6	Evolution de la culture de l'arachide (2006-2008).....	37
Tableau 7	Evolution de la culture du fonio (2006-2008)	37
Tableau 8	Évolution de la culture du maïs (2006-2008)	37
Tableau 9	Evolution de la culture de la pomme de terre (2006-2008)	38
Tableau 10	Evolution de la culture du riz (2006-2008)	38
Tableau 11	Situation des vaccinations et du déparasitage (2008)	40
Tableau 12	Campagnes de déparasitage (2006-2008)	40
Tableau 13	Identification du cheptel (tatouage)	41
Tableau 14	Nombre d'animaux vaccinés, campagne 2007	42
Tableau 15	Nombre d'animaux vaccinés, campagne 2008	42
Tableau 16	Potentiels des plaines et bas-fonds aménageables et aménagés	45
Tableau 17	Filières prioritaires identifiées	46
Tableau 18	Les indicateurs de l'axe 4 : promotion des activités économiques.....	51
Tableau 19	Personnes formées en esprit d'entreprise dans les CRD et CU de Tougué, Koubia et Mali	53
Tableau 20	Répartition des opérateurs économiques par préfecture	55
Tableau 21	Répertoire des réceptifs hôteliers selon leur standing	58
Tableau 22	Les indicateurs de l'axe 5 : renforcement de l'accès aux services de santé	61
Tableau 23	Situation du personnel de santé par préfecture	67
Tableau 24	Les indicateurs de l'axe 6 : renforcement de l'accès aux services de l'éducation	73
Tableau 25	Situation des effectifs des écoles primaires par préfecture.....	74
Tableau 26	Situation des infrastructures, des équipements scolaires et du personnel enseignant au primaire (2008)	75
Tableau 27	Situation des infrastructures, des effectifs et du personnel au secondaire (2007/2008)	76
Tableau 28	Situation des centres d'alphabétisation (2007-2008).....	81
Tableau 29	Situation des centres NAFA (2007-2008)	82
Tableau 30	Activités prévues par la CTRSE et leur niveau d'exécution (fin 2009)	83
Tableau 31	Description des projets et programmes évoluant dans la région.....	85
Tableau 32	Taux d'achèvement des objectifs de la SRRP de Labé, selon les axes.....	87

Liste des acronymes

4ATA	Appui aux Actions d'Autopromotion de l'Artisanat et aux Technologies Appropriées
AGR	Activités Génératrices de Revenus
APEAE	Association des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole
ARDHTL	Association Régionale pour le Développement de l'Hôtellerie et le Tourisme de Labé
ARSAMA	Appui à la Reforestation et à la Sécurité Alimentaire dans la préfecture de Mali
ASEG	Analyse Socio-Economique selon le Genre
ASF	Association de Services Financiers ruraux
ASRP	Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
BAD	Banque Africaine de Développement
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BICIGUI	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Guinée
BND	Budget National de Développement
BRPR	Bureau Régional des Pistes Rurales
BTC	Brique en Terre Compressée
BTGR	Bureau Technique du Génie Rural
BTS	Brique en Terre Stabilisée
CAAF	Centre d'Appui à l'Autopromotion Féminine
CDL	Contribution au Développement Local
CDT	Comité de Développement des Terroirs
CECOJE	Centre d'Ecoute de Conseil et d'Orientation pour Jeunes
CFC	Common Fund for Commodities (Fonds commun pour produits de base)
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CFPP	Centre de Formation Post-Primaire
CI	Consultant Individuel
CIP	Cross-Border Initiatives Programme
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CLAC	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CNLS	Comité National de Lutte contre le SIDA
CNTG	Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée
CPE	Comité de gestion des Points d'Eau
CPIA	Comptabilité Pratique, Informatique et Anglais
CPMF	Conseiller Pédagogique Maître Formateur
CPN	Consultation Pré Natale
CRD	Communauté Rurale de Développement
CSE	Cellule Suivi-Evaluation
CTRSE	Cellule Technique Régionale de Suivi-Evaluation
CU	Commune Urbaine
CULBE	Centre Universitaire de Labé
CVEP	Comité Villageois d'Entretien des Pistes
DEL	Développement économique local
DEL	Dara Etoile Labé
DNE	Direction Nationale de l'Elevage
DNS	Direction Nationale de la Santé
DP	Diagnostic Participatif
DP	Demande de Propositions
DPDRE	Direction Préfectorale du Développement Rural et de l'Environnement
DRAE	Direction Régionale de l'Agriculture
DRM	Direction Régionale des Marchés

DRUH	Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
DSRP	Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTC	Diphtérie Tétanos Coqueluche
EDG	Electricité De Guinée
EDSG	Enquête Démographique et de Santé en Guinée
ENI	Ecole Normale des Instituteurs
ESSC	Ecole des Soins de Santé Communautaire
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation pour l'agriculture et l'alimentation
FARN/G	Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation de la Nutrition des femmes Gestantes
FAT	Fonds Assistance Technique
FDS	Fonds de Développement Social
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FIL	Fonds d'Investissement Local
FIMG	Formation Initiale des Maîtres de Guinée
FIV	Fonds d'Investissement Villageois
FMI	Fonds Monétaire International
FPFD	Fédération des Paysans du Fouta Djallon
FRAL	Fédération Régionale des Artisans de Labé
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GNF	Guinea Franc
GSM	Global System for Mobile (Communication)
GTZ	Coopération technique allemande
Ha	Hectare
HF	Haute Fréquence
IEC	Information, Education et Communication
IMF	Institution de Micro Finance
INS	Institut National de la Statistique
IPPTE	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
IRC	Inspection Régionale du Commerce
IRTH	Inspection Régionale du Tourisme et de l'Hôtellerie
IST	Infection Sexuellement Transmissible
KfW	Kreditanstalt fuer Wiederaufbau
Km	Kilomètre
KR2	Kennedy Round No. 2
MIAGE	Maths Informatique Appliqué à la Gestion des Entreprises
NB	Nota Bene
nd	non déterminé
OLD	Organisation Locale de Développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONSLG	Organisation Nationale des Syndicats Libres de Guinée
OPA	Organisation des Producteurs Agricoles
OSC	Organisations de la Société Civile
PAASES	Projet d'Appui aux Activités Socio-Educatives et Sportives
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PAI	Programme Annuel d'Investissement
PAO	Plan d'Action Opérationnel
PAPP	Programme d'Appui aux Petits Producteurs
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDR	Programme de Développement Rural
PDSD / HMG	Projet de Développement Social Durable / Haute et Moyenne Guinée

PDT	Plan de Développement des Terroirs
PE	Points d'Eau
PEPT	Projet Education Pour Tous
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIL	Programme d'Investissement Local
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNAFA	Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDA	Politique Nationale de Développement Agricole
PNIR II	Programme National des Infrastructures Rurales (phase 2)
PPD	Programme Préfectoral de Développement
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRADEL	Programme de Réhabilitation Agricole et d'Appui au Développement Local
PROMODAP	Promotion de la Modernisation de l'Apprentissage
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
SIDA	Syndrome Immuno Déficitaire Acquis
SIFPAA	Société Industrielle des Plantes Agricoles et Aromatiques du Foutah
SNA	Service National d'Alphabétisation
SNAPE	Service National d'Aménagement des Points d'Eau
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNPRV	Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation
SONU	Soins Obstétricaux Néo-nataux d'Urgence
SP-SRP	Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SRDD	Stratégie Régionale de Développement Durable
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SRRP	Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
UDTG	Union Des Travailleurs de Guinée
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance
USTG	Union Syndicale des Travailleurs de Guinée
VAA	Vaccin Anti Amaryl
VAR	Vaccin Anti Rougeoleux
VAT	Vaccin Anti Tétanique
VIH	Virus Immuno Déficient Humain

Avant propos

Depuis son adoption en **avril 2006**, aucun rapport sur l'exécution des activités de mise en œuvre du document de Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (SRRP) de la Région Administrative (RA) de Labé n'a encore été élaboré.

C'est à ce titre que la **Cellule Technique Régionale de Suivi-Evaluation (CTRSE)** de la SRRP et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a décidé d'élaborer ce premier rapport pour mettre en lumière les différentes activités réalisées dans les collectivités de la région par le Gouvernement guinéen et ses partenaires technique et financiers (PTF) pour améliorer les conditions d'existence des populations.

Même si les objectifs des projets et programmes des PTF ne sont pas toujours en parfaite harmonie avec ceux du Gouvernement, il faut toutefois reconnaître que plusieurs activités réalisées par ces intervenants cadrent effectivement avec certaines préoccupations contenues dans la SRRP.

Ce premier rapport a été réalisé grâce aux informations quantitatives et qualitatives fournies par les services techniques et les partenaires au développement ayant exécuté des actions de réduction de la pauvreté dans la RA de Labé.

Il comporte certes des insuffisances, mais il constitue cependant un précieux outil de travail pour les administrateurs territoriaux, les services techniques, les projets et programmes et les autres partenaires au développement, en ce sens qu'il contient d'utiles informations sur la situation de pauvreté de la région, et de ce fait peut servir de guide pour les stratégies et activités futures de réduction de la pauvreté.

La **CTRSE** reste réceptive à toutes critiques et suggestions constructives pour l'amélioration des futures productions.

La **CTRSE** remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à son élaboration, notamment le projet GTZ / ASRP (Antenne de Labé) et le Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP-SRP).

Qu'ils trouvent ici, l'expression de la profonde reconnaissance de la **CTRSE**.

Labé, le 25 mars 2010
Le Président de la CTRSE

Doukoro GUILAVOGUI
Directeur de Cabinet de la RA de Labé

Introduction

En Guinée, la pauvreté est en majorité un phénomène rural. Elle a pour corollaire la faiblesse des services sociaux de base et englobe de fortes inégalités sociales et géographiques. En milieu rural guinéen, cette pauvreté absolue touche 52% de la population dont 17,9% se trouvent dans l'extrême pauvreté.

Dans le cadre de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE), impulsé par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, en collaboration avec les pays industrialisés, le Gouvernement guinéen a décidé de formuler et de mettre en œuvre une approche intégrée de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi qu'il a élaboré à partir de 2000, sur une base participative impliquant tous les acteurs au développement, le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ce document a été adopté en janvier 2002 par le Gouvernement et approuvé en juillet 2002 par le FMI et la Banque Mondiale.

Afin de rendre plus efficace les efforts de lutte contre la pauvreté, grâce à une stratégie plus adaptée à la fois aux potentialités et aux contraintes de développement des régions administratives de la Guinée, l'atelier national de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) a recommandé de doter chaque Région Administrative (RA) d'une stratégie répondant aux préoccupations essentielles des populations de ces régions.

Dans cette optique, un autre processus avait conduit à l'élaboration pour chacune des huit régions administratives en 2003, d'une Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (SRRP).

S'agissant de la RA de Labé, plusieurs études commanditées par la coopération technique allemande (GTZ) ont mis en exergue une faible participation des principaux acteurs au processus d'élaboration et de validation dudit document.

C'est ainsi qu'un processus d'amélioration du premier document de SRRP a été amorcé, avec la participation de bout en bout des différents acteurs.

Ce document, validé en 2006, constitue aujourd'hui le cadre unique de référence en matière de développement de l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de développement socio-économique de la RA de Labé : Etat, société civile, secteur privé, collectivités décentralisées, et Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Il vise six objectifs spécifiques, à savoir : (i) améliorer la gouvernance, (ii) développer les infrastructures de base, (iii) développer la production agropastorale et protéger l'environnement, (iv) promouvoir les activités économiques, (v) renforcer l'accès aux services de santé, (vi) renforcer l'accès aux services de l'éducation.

La mise en œuvre de la SRRP de Labé, qui s'étend sur la période de 2007 à 2010, a suscité un engouement réel de tous les PTF intervenant dans la RA de Labé, soucieux de contribuer de manière efficace au financement des activités de la stratégie.

Les activités réalisées au cours de la période sous revue l'ont été grâce à l'intervention des projets et programmes évoluant dans la RA de Labé et quelques services publics dont surtout ceux chargés de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'élevage, du génie rural et des pistes rurales.

Pour atteindre ces objectifs, l'autorité régionale a mis en place un cadre permanent de dialogue et de concertation avec la participation des représentants de tous les acteurs intervenant dans la région. Un dispositif de suivi-évaluation (SE) a été formalisé en vue

d'évaluer de manière périodique et participative les résultats enregistrés dans la mise en œuvre de la SRRP de Labé.

Dans cette perspective, la Cellule Technique Régionale de Suivi-Évaluation (CTRSE) de la SRRP avait retenu en partenariat avec les différents acteurs, une liste d'indicateurs afin de lui permettre d'assurer un suivi périodique de la mise en œuvre de toutes les actions de réduction de la pauvreté en cours au niveau des cinq préfectures de la RA de Labé. Cependant, certains indicateurs n'ont pas de valeur de référence ; ce qui justifie la nécessité de réaliser une enquête qualitative basée sur l'approche « Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être » (QUIBB) au niveau régional.

Le présent rapport qui couvre la période de 2007 à 2009, rend compte des résultats enregistrés à travers les activités réalisées dans la RA de Labé par les différents acteurs au développement durant ces premières années, sur la base des indicateurs retenus. Il fait le point sur la réalisation des objectifs, mesure les progrès accomplis, dégage les faiblesses constatées et formule des recommandations en vue d'une meilleure exécution des étapes futures.

Les résultats enregistrés sont présentés conformément aux indicateurs retenus au niveau des six axes stratégiques d'intervention autour desquels s'articule la SRRP, à savoir :

- Axe 1 Amélioration de la gouvernance
- Axe 2 Développement des infrastructures de base
- Axe 3 Développement de la production agropastorale et la protection de l'environnement
- Axe 4 Promotion des activités économiques
- Axe 5 Renforcement de l'accès aux services de la santé
- Axe 6 Renforcement de l'accès aux services de l'éducation

Il faut remarquer que les prévisions en termes d'objectifs spécifiques définis dans le cadre logique du document de la SRRP étaient très sur estimées, sans oublier qu'il n'y avait aucun financement spécifiquement attendu dans le cadre de la mise en œuvre des actions retenues par la SRRP.

1 Contexte et justification

La mise en œuvre de la SRRP de la RA de Labé n'a pas été aisée à cause d'une combinaison de facteurs dont, entre autres, la suspension du programme avec le FMI, due à la mauvaise gestion, la crise sociale que la Guinée a connue en juin 2006 et janvier-février 2007, suite à une série de grèves organisée par l'inter-centrale syndicale CNTG-USTG élargie à l'ONSLG et l'UDTG, qui a eu une incidence sur la mise en œuvre des différentes actions de réduction de la pauvreté.

A ceci, s'ajoute l'augmentation, au cours de cette période, du prix des produits pétroliers, qui a eu pour conséquence une hausse généralisée des prix des principaux produits et marchandises, toutes choses qui ont contribué à aggraver les conditions de vie des populations de la Guinée en général et de la RA de Labé en particulier.

Ainsi, le prix de la tonne de ciment est passé de 920.000 GNF en 2006 à 1.200.000 GNF en 2007, pour atteindre 1.500.000 GNF en 2008, soit une augmentation de 38,7%. Quant au fer à béton, il a eu pour la même période un accroissement de 14%.

S'agissant des denrées alimentaires, elles ont également connu une hausse, passant ainsi de 2.000 GNF en 2006 à 3.000 GNF en 2007, pour atteindre 3.500 GNF en 2008 pour le kg de riz, soit une hausse de 42%. Pour le fonio, on est passé de 2500 GNF en 2006 à 3.500 GNF en 2008, soit 28,6% d'augmentation. La dépréciation de la monnaie guinéenne et

la mauvaise gestion des ressources financières publiques ont laminé le pouvoir d'achat des populations déjà très précaire.

L'insuffisance de concertation entre les principaux acteurs étatiques et non étatiques n'a pas permis de conjuguer les efforts dans une synergie d'actions d'ensemble, pour mieux canaliser les interventions sur le terrain.

Dans le domaine de l'éducation, l'insuffisance du personnel entraîne l'existence de classe sans maître, tandis que la faible qualification de certains enseignants a pour conséquence la baisse du niveau de l'enseignement et l'élévation du taux d'échec aux différents examens.

Au niveau des zones urbaines, l'insuffisance de salles de classe oblige les écoles à recourir à la double vacation. Par contre, dans certaines zones rurales, la faiblesse des effectifs entraîne la pratique de la multigrade.

En ce qui concerne le secteur de la santé, le coût élevé des produits pharmaceutiques, l'insuffisance et la mauvaise répartition du personnel ainsi que la malnutrition constituent encore les principaux problèmes du secteur. Le paludisme et les infections respiratoires aiguës continuent à être les principales causes de consultation.

S'agissant de l'eau et de l'électricité, la situation n'est guère reluisante. La fourniture irrégulière et les coupures intempestives du courant et de l'eau, aussi la faible couverture des ménages, freinent le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Petites et Moyennes Industries (PMI), empêchant ainsi la création d'emploi et de richesses.

Toutefois, avec la mort du Président de la République en décembre 2008 et la prise du pouvoir par les forces armées, les orientations des nouvelles autorités attendent leur traduction en réformes économiques et sociales en faveur des couches les plus démunies.

C'est donc dans ce contexte particulièrement difficile et préoccupant que la mise en œuvre de la SRRP de la RA de Labé a été enclenchée.

2 Présentation et analyse des résultats enregistrés dans la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (SRRP) de Labé

2.1 Amélioration de la gouvernance

La gouvernance constitue l'un des facteurs clés pour le développement socio-économique d'une nation, du fait de la diversité, de l'importance et de la transversalité des aspects qu'elle couvre.

La bonne gouvernance établit la mesure dans laquelle, d'une part, l'Etat et les pouvoirs publics répondent à leurs obligations et d'autre part, les responsabilités et les obligations que les citoyens et citoyennes sont censés assurer vis-à-vis du fonctionnement des institutions. Elle donne la garantie à tous que les priorités de l'Etat en général et de la RA de Labé en particulier sont fondées et soutenues par un consensus au sein de toute la société et que la voix de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, y compris des plus démunis, se fait entendre dans le processus de la prise de décision.

La stratégie doit développer et consolider les acquis de la gouvernance politique. Il s'agit : (i) d'appuyer la gouvernance interne au niveau des partis politiques à travers des actions d'information, de formation et d'éducation ; (ii) d'initier un dialogue politique au niveau régional ; (iii) de renforcer la neutralité de l'administration publique lors des échéances électorales. Cette gouvernance politique représente la base pour la gouvernance économique et sociale.

Rappel des objectifs assignés dans le cadre de l'amélioration de la Gouvernance

Les objectifs retenus dans la SRRP de Labé sont les suivants :

- La promotion de la transparence dans la gestion ;
- La lutte contre la corruption et l'impunité ;
- La vulgarisation des textes légaux et réglementaires ;
- Le renforcement de la décentralisation ;
- La promotion des médias de proximité ;
- La promotion des organisations de la société civile ;
- La promotion de la dimension genre ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

Les indicateurs retenus par la CTRSE dans le cadre de la gouvernance sont présentés dans le Tableau 1.

Tableau 1 Les indicateurs de l'axe 1 : amélioration de la gouvernance

N°	Indicateurs	Valeurs de référence (2007)	Valeurs cibles	Niveau actuel (2009)
1	Marchés publics adjugés aux entreprises et PME conformément aux procédures de passation de marchés (en %)	nd	100	100
2	Entreprises enquêtées qui confirment l'application transparente des règles de la passation de marchés (en %) *	nd	100	-
3	Personnes de 18 ans et plus ayant été victimes de corruption au cours de l'année écoulée (en %) **	nd	nd	-
4	Séances de sensibilisation contre la corruption réalisées (nombre)	nd	nd	1
5	Textes légaux vulgarisés (nombre)	nd	nd	nd
6	CRD et CU qui tiennent régulièrement les 4 sessions ordinaires (en %)	nd	100	37,7
7	CRD et CU disposant de PDL (en %)	nd	100	75,5
8	Radios rurales et communautaires dans la RA (nombre)	nd	5	3
9	Journaux édités dans la RA (nombre)	nd	nd	2
10	Organisations de la société civile fonctionnelles (nombre)	nd	nd	645
11	Nombre d'habitants par magistrat	nd	nd	36 000
12	Nombre d'habitants par policier	nd	nd	35 000
13	Nombre de palais de justice construits ou réhabilités ***	nd	nd	3
14	Nombre de maisons d'arrêt construites ou réhabilitées ****	nd	nd	1
15	Population qui pense que la démocratie fonctionne bien (en %) **	nd	nd	-

Observations : * enquêtes ; ** QUIBB régional ; *** Labé, Mali et Tougué ; **** Labé

Sources : QUIBB 2002, Rapport Economique et Social (10/08), rapports des services techniques régionaux

2.1.1 Promotion de la transparence dans la gestion

Rappel des objectifs assignés à la promotion de la transparence dans la gestion

Dans le cadre de la promotion de la transparence dans la gestion, les objectifs se présentent ainsi qu'il suit :

- Respecter l'allocation des ressources budgétaires entre le fonctionnement et les investissements ;
- Informer la population des ressources mises à disposition pour réaliser les actions prévues ;
- Elaborer et vulgariser des manuels de procédures pour la passation et le suivi des marchés publics et communautaires ;
- Vulgariser les dispositions légales et réglementaires portant sur la passation des marchés ;
- Promouvoir la concurrence dans la passation des marchés ;
- Publier la liste du patrimoine bâti public au niveau régional, préfectoral et communal ;
- Publier les avis de toute vente des biens relevant du patrimoine bâti public ;
- Veiller au bon fonctionnement de la commission domaniale préfectorale et au transfert effectif du pouvoir de gestion foncière dévolu aux collectivités ;
- Organiser des débats sur la gestion des affaires publiques ;
- Associer les collectivités décentralisées, les organisations interprofessionnelles de producteurs et les ONG dans le processus de gestion des fonds PPTTE ;
- Organiser des débats sur l'allocation et les résultats des actions financées par les fonds PPTTE ;
- Mettre en place un système de contrôle budgétaire tout en associant les cabinets d'audit privés et les organisations de la société civile ;
- Renforcer la culture fiscale à travers l'institutionnalisation de la concertation entre l'administration fiscale et les chambres consulaires, le contrôle et la dénonciation publique des malversations, la vulgarisation des textes légaux et réglementaires, la publication de l'assiette fiscale et la négociation de cette assiette par les artisans comme le stipule le Code de l'artisanat.

Présentation et analyse des résultats

La promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques doit passer par une allocation effective des ressources et leur gestion efficiente conformément aux règles et procédures en vigueur.

Au niveau de la RA de Labé, on constate une faible allocation de ressources aux services déconcentrés.

Il est important de souligner que l'allocation des ressources au titre du Budget National de Développement (BND) est très faible et ne répond pas aux besoins réels de fonctionnement des services concernés.

En matière de passation des marchés, il est à remarquer que seuls les projets et programmes et quelques services techniques notamment le Bureau Régional des Pistes Rurales (BRPR), dans le cadre de la réalisation de leurs activités, ont eu à passer des marchés au niveau local.

En ce qui concerne ces projets et programmes, il faut noter l'existence de manuels de passation des marchés selon les différents bailleurs, en complément du Code des marchés publics guinéens. Ce qui justifie d'ailleurs la décentralisation des seuils de passation des marchés en fonction des enveloppes. A titre d'exemple, le Projet de Développement Social Durable / Haute et Moyenne Guinée (PDSD/HMG), le Programme d'Appui aux Communau-

tés Villageoises (PACV) et le Programme de Réhabilitation Agricole et d'Appui au Développement Local (PRAADEL) ont piloté régulièrement la passation des marchés au niveau communautaire (Communautés Rurales de Développement, districts et terroirs). Ces marchés concernent généralement des travaux d'infrastructures et d'équipements et ont été tous adjugés aux PME conformément aux différentes procédures.

S'agissant des marchés de prestations intellectuelles, ils sont attribués à des personnes physiques (consultants locaux et spécialistes), aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) et aux bureaux d'études locaux ou étrangers.

Tous ces marchés sont passés conformément aux règles et procédures en la matière.

Concernant les services de la santé et de l'éducation, malgré l'existence de plusieurs projets de construction d'infrastructures sanitaires et scolaires dans la région, aucune passation de marché n'a été notée au niveau local. Tous les marchés sont généralement passés par une commission interministérielle à Conakry. Ce qui occasionne souvent de sérieuses difficultés dans la gestion des contrats relatifs à l'exécution des travaux sur le terrain.

Dans le cadre de la transparence des règles de passation des marchés, une enquête avait été programmée en vue de connaître le pourcentage de PME qui confirment l'application correcte et transparente des règles définies. Cette enquête n'a pas pu être réalisée par manque de ressources.

2.1.2 Lutte contre la corruption et l'impunité

Rappel des objectifs assignés à la lutte contre la corruption et l'impunité

Les objectifs assignés dans le cadre de la lutte contre la corruption et l'impunité sont les suivants :

- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur le phénomène de la corruption, son danger et ses actions néfastes sur le processus de développement et de réduction de la pauvreté ;
- Proclamer et célébrer au niveau régional une journée sans corruption au cours de laquelle des conférences débats vont être organisées ;
- Mobiliser les organisations de la société civile pour contribuer efficacement à la lutte contre la corruption ;
- Mettre en place une cellule régionale indépendante de lutte contre la corruption ;
- Contribuer à rendre effective l'application des sanctions ;
- Améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs.

Présentation et analyse des résultats

Pour atteindre ces objectifs, une antenne régionale de lutte contre la corruption a été mise en place en 2002. Il faut cependant souligner que cette antenne n'est pas très fonctionnelle, car les progrès accomplis sur le terrain sont nettement insignifiants, au regard de l'importance de leur mission. La seule activité qu'elle a réalisée est relative à la célébration de la journée mondiale de la lutte contre la corruption, qui a eu lieu le 12 décembre 2008 à Labé, avec l'appui du projet « Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (GTZ/ASRP) de Labé. Au cours de cette journée, une campagne de sensibilisation a été menée pour véhiculer des messages auprès de la population de la ville de Labé.

En plus du financement de cette journée, le projet GTZ/ASRP de Labé a apporté d'autres appuis qui ont porté essentiellement sur le financement d'un voyage d'échanges à Conakry. Ce voyage avait pour objectif de prendre contact avec l'antenne nationale de lutte contre la corruption en vue de partager leur expérience en la matière. Au cours de cette mission,

d'importants documents sur le phénomène de corruption ont été mis à disposition à l'intention des principaux partenaires impliqués dans la lutte contre ce fléau.

Au regard des maigres résultats enregistrés dans ce domaine, il serait important que des mesures soient prises en vue de rendre cette antenne beaucoup plus opérationnelle pour qu'elle puisse jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu, car la corruption demeure toujours un des principaux freins au développement socio-économique de la région.

Dans le cadre des statistiques relatives à la corruption, il était prévu la réalisation d'une enquête en vue de déterminer le pourcentage de personnes de 18 ans et plus ayant été victimes de corruption au cours de l'année écoulée. Malheureusement, le manque de financement n'a pas permis la réalisation de cette enquête.

2.1.3 Vulgarisation des textes légaux et réglementaires

La vulgarisation des textes légaux et réglementaires est une forme de mise en œuvre des activités d'information, d'éducation civique et de communication (IEC) qui contribue à la promotion des droits et devoirs des citoyens.

Rappel des objectifs assignés à la vulgarisation des textes légaux et réglementaires

La stratégie vise l'amélioration de l'accessibilité de la justice à tous, le rapprochement de la justice du justiciable, la qualification des services de justice, la dotation des services judiciaires de moyens adéquats (personnel, infrastructures et équipements). Pour y parvenir, les objectifs assignés sont :

- Identifier les textes, en faire un recueil et les vulgariser à travers les campagnes d'information juridique, la formation et la mise en place de réseaux de para juristes, la conception et la production de messages sur le droit pour la diffusion à la radio rurale et la publication dans la presse locale, l'organisation de groupes d'écoute et d'échange, la traduction en pular avec l'usage de caractères coraniques ;
- Susciter la collaboration entre les services de justice et les ONG appelés à jouer un rôle capital dans le processus de vulgarisation, de compréhension et d'appropriation des textes ;
- Renforcer les informations et conseils juridiques en vue de préparer les citoyens et citoyennes au refus civique de l'arbitraire et des pratiques illégales ;
- Appuyer la mise en place d'une aide judiciaire pour permettre aux couches démunies et vulnérables de recourir aux tribunaux tout en bénéficiant de conseils juridiques gratuits.

Présentation et analyse des résultats

Selon une étude menée par le projet GTZ/ASRP de Labé, plus de 12 textes de loi ont été diffusés. Certains de ces textes ont été traduits et transcrits en pular caractères coraniques harmonisés et diffusés à grande échelle au niveau des collectivités à la base. Les principaux textes de loi diffusés à cet effet sont :

- La déclaration universelle des droits de l'homme,
- Le code minier,
- Le code de procédure pénale,
- La loi L/2005/013/AN adoptant et promulguant la loi fixant le régime des associations en République de Guinée,
- La loi L/2005/014/AN adoptant et promulguant la loi fixant le régime des groupements et coopératives en République de Guinée,
- Le code des collectivités,
- Le code forestier,
- Le manuel de passation des marchés communautaires,

- Le code de la femme et de l'enfant,
- La loi sur la micro finance,
- Le code électoral,
- Le code foncier et domanial,
- Le code de l'artisanat.

Tous ces textes ont été vulgarisés grâce à l'appui des projets et programmes de développement et certaines ONG intervenant dans la région, soit à travers les radios de proximité ou par d'autres canaux. Toutefois, à défaut d'une enquête, il n'est pas aisé de mesurer le niveau de couverture de diffusion de ces textes, mais aussi leur impact sur la population touchée. C'est pourquoi, il serait important de mener une enquête dans ce sens.

2.1.4 Renforcement de la décentralisation

La Région Administrative (RA) de Labé fonde un espoir énorme sur la mise en œuvre réelle de la politique de décentralisation pour lutter contre la pauvreté. Ceci en favorisant la démocratie locale, la participation consciente de la population à l'exercice du pouvoir et au développement à travers une meilleure gestion des collectivités décentralisées.

Rappel des objectifs assignés au renforcement de la décentralisation

En ce qui concerne le renforcement de la décentralisation, les objectifs se résument comme suit :

- Clarifier et préciser la nature du contrôle exercé par l'Etat à travers la tutelle rapprochée et de mettre les collectivités à l'abri de toute forme de ponction financière qui se manifeste par le paiement obligatoire des frais de mission des autorités administratives, les dépenses lors de réceptions et autres cérémonies ;
- Renforcer la compréhension de la décentralisation et instaurer l'obligation de rendre compte aux mandants ;
- Encourager le processus de mise en place d'un observatoire national de la décentralisation ;
- Renforcer le processus de déconcentration ;
- Soutenir la décentralisation budgétaire et la mobilisation des ressources financières ;
- Accompagner l'élaboration participative des plans de développement locaux et des programmes annuels d'investissement ;
- Organiser des enquêtes sur la perception des populations de la gouvernance locale et de la décentralisation ;
- Renforcer la qualification des élus, des citoyens et citoyennes sur le fonctionnement d'une collectivité décentralisée ;
- Renforcer la collaboration et la complémentarité entre les collectivités décentralisées d'une part, entre elles et les organisations de la société civile d'autres parts ;
- Faciliter la participation des élus locaux au processus d'élaboration et de planification des activités des projets et programmes intervenant dans leurs localités ;
- Privilégier les actions de formation, d'éducation et d'alphabétisation dans les Programmes Annuels d'Investissement (PAI) ;
- Instituer l'organisation de concours qualité portant sur la mobilisation et la gestion des ressources financières pour favoriser l'amélioration des pratiques et l'émulation entre les collectivités.

Présentation et analyse des résultats

La mise en œuvre de la politique de la décentralisation vise la participation effective des populations à l'exercice du pouvoir et au développement de leurs localités.

Pour atteindre cet objectif, un certain nombre d'acteurs, notamment les projets et programmes ainsi que des ONG, intervenant dans la RA de Labé ont appuyé les collectivités dans le processus de planification participative débouchant sur l'élaboration des Plans de Développement des Terroirs (PDT), des Plans de Développement des Districts (PDD), des Plans de Développement Locaux (PDL), des Programmes Annuels d'Investissement (PAI) et des Plans Préfectoraux de Développement (PPD) par endroits.

Au nombre des projets et programmes ayant appuyé ce processus, il y a le PDSD/HMG, le PACV et le PRAADEL.

Actuellement, 75% des Communautés Rurales de Développement (CRD) et Communes Urbaines (CU) disposent de leur PDL. La totalité des collectivités des préfectures de Mali, Tougué et Koubia disposent de leurs PDL. Ces préfectures ont en même temps leurs PPD élaborés avec l'appui du PDSD/HMG. Par contre, les préfectures de Lélouma et de Labé, ont respectivement 45% et 46% de leurs collectivités qui disposent de leurs PDL.

Il est important de noter que le niveau d'appropriation de ces outils de planification participative par les collectivités bénéficiaires est appréciable, car les PDL constituent à ce jour le cadre unique de référence des interventions en matière de développement dans les collectivités.

Dans cette même dynamique, certaines collectivités utilisent déjà leurs PDL dans la recherche de PTF auprès des institutions nationales et internationales ainsi que des ambassades accréditées en Guinée, pour les appuyer dans la mise en œuvre de leurs PDL.

S'agissant du niveau de fonctionnalité des instances de décision des collectivités, on enregistre des faiblesses dans la tenue régulière des quatre sessions de conseil communal ou communautaire. Seulement près de 38% des collectivités de la région tiennent régulièrement leurs sessions ordinaires.

2.1.5 Promotion des médias de proximité

La presse joue un rôle clé dans le développement socio-économique d'une nation. Elle a pour mission principale d'informer de manière objective l'opinion publique sur les problèmes d'ordre politique, économique et socioculturel. L'existence d'une presse locale compétente est déterminante pour une gouvernance locale démocratique car elle participe à l'éducation civique des populations, donne des informations objectives, dénonce les abus, l'arbitraire, la corruption et participe aux débats d'idées, à condition qu'elle jouisse d'une certaine liberté dans la collecte et le traitement de l'information.

Rappel des objectifs assignés à la promotion des médias de proximité

Pour parvenir à la promotion des médias de proximité, il faut :

- Promouvoir le développement de la presse locale écrite, respectueuse de l'éthique et de la déontologie, en accordant par exemple une subvention à l'échelle régionale, aux organes de la place, car parallèlement à la précarité du pouvoir des citoyens et citoyennes, le coût de fabrication des journaux devient de plus en plus élevé ;
- Favoriser le développement de la radio rurale tout en veillant à sa transformation en un média de développement et de débats d'idées ;
- Favoriser la création de radios et de télévisions privées, de radios communautaires de proximité au service des populations ;
- Créer un club régional de presse disposant d'un cyber pour les journalistes ;
- Renforcer la protection des journalistes contre les abus du pouvoir.

Présentation et analyse des résultats

Dans le cadre de la promotion des médias de proximité, la RA de Labé compte actuellement trois radios sur une prévision de 5, soit 60% de réalisation. Il s'agit de la Radio Rurale de Labé (à dimension régionale) et des radios locales de Mali et Tougué, réalisées grâce à l'appui des PTF et du Gouvernement guinéen à travers le Ministère en charge de l'information.

De par leur contribution à la mise en œuvre des activités d'information, d'éducation civique et de communication (IEC) en faveur des populations bénéficiaires, les radios jouent actuellement un rôle important dans le développement socio-économique et culturel de la région.

Le fonctionnement de ces radios est rendu possible grâce à l'implication de plusieurs acteurs comme les projets et programmes de développement, les ONG nationales et étrangères, les services déconcentrés, etc. qui passent par ces médias pour diffuser des thèmes relatifs à leurs activités.

Compte tenu de l'importance de ces radios dans le développement socio-économique des collectivités de la région, des efforts doivent être déployés pour doter aussi les préfectures de Lélouma et de Koumba en radios locales.

S'agissant de la presse écrite, il existe deux journaux dans la région qui sont Sanakou et Montagnard. Cependant, les publications de ces journaux se font de plus en plus rare eu égard à la faiblesse des moyens dont disposent les initiateurs d'une part et à la concurrence avec les journaux édités à Conakry d'autre part.

2.1.6 Promotion des organisations de la société civile

Les organisations de la société civile (OSC) sont des organisations nécessaires à l'instauration d'une gouvernance locale participative. Pour accomplir une telle mission à bon escient, ces organisations doivent servir d'exemples pour fonctionner selon les règles de la démocratie, assurer une gestion transparente, asseoir donc une véritable gouvernance interne. La crédibilité, la responsabilité, le professionnalisme et la capacité d'intervention se verront renforcés au bénéfice des actions de développement et de lutte contre la pauvreté.

Rappel des objectifs assignés à la promotion des organisations de la société civile

Les objectifs retenus pour la promotion des organisations de la société civile se présentent comme suit :

- Réaliser une étude sur les OSC en vue de connaître et apprécier notamment le nombre, la nature, le mode d'organisation et de fonctionnement, la qualité de la gouvernance interne, le partenariat, la qualité des actions, les résultats obtenus, les perspectives mais aussi élaborer un plan de formation et de renforcement des capacités ;
- Elaborer un plan de formation et de renforcement des capacités des OSC ;
- Renforcer la gouvernance interne et le management des organisations ;
- Elaborer des manuels de procédures administratives, comptables et financières ;
- Améliorer la capacité de diagnostic participatif, d'analyse des besoins, de formulation, de gestion et de suivi évaluation des projets visant la réduction de la pauvreté ;
- Appuyer spécifiquement les associations des femmes, de jeunes et de sport ;
- Mettre en place un fonds régional de la société civile en vue de financer le centre régional de promotion des associations, ONG et autres OSC ;
- Renforcer la concertation entre les OSC et l'administration ;
- Organiser un forum régional sur les OSC et la réduction de la pauvreté.

Présentation et analyse des résultats

D'une manière générale, les objectifs assignés à ce volet n'ont pas connu de réalisations significatives au cours de la période considérée. Même l'étude qui devrait précéder les autres actions programmées dans le cadre de la promotion des organisations de la société civile n'a pu être réalisée.

Toutefois, une série de formations a été organisée par certains projets, notamment le projet GTZ/ASRP et le PDSH/HMG en faveur de certaines OSC dans les cinq préfectures de la RA de Labé. Ces formations portaient sur l'entrepreneuriat, l'alphabétisation fonctionnelle, la gestion des entreprises et le code des collectivités.

2.1.7 Promotion de la dimension genre

Les femmes et les jeunes jouent un rôle de premier plan dans les actions de développement socio-économique. Mais paradoxalement, ces deux couches aux quelles s'ajoutent les personnes âgées et handicapées, sont aussi les plus exposées au phénomène de la pauvreté dans la RA de Labé. Elles sont confrontées aux difficultés d'accès aux ressources financières (crédit) et matérielles, notamment la propriété foncière, aux emplois rémunérés et aux services sociaux de base. Également leur participation aux processus de prise de décisions collectives n'est pas toujours effective. Les femmes et les jeunes sont en plus marginalisés lors des nominations aux postes de responsabilité et de l'inscription aux listes électorales (nombre et rang) présentées par les partis politiques au moment des élections.

Rappel des objectifs assignés à la promotion de la dimension genre

A ce niveau, les objectifs retenus dans la SRRP sont les suivants :

- Encourager l'équité et l'égalité à tous les niveaux ;
- Favoriser la présence des jeunes et des femmes à tous les postes électifs ;
- Vulgariser et veiller à l'application correcte des textes (conventions et lois) régissant les droits de la femme et de l'enfant ;
- Encourager la scolarisation des jeunes filles et l'octroi de bourses d'études aux filles admises au baccalauréat ;
- Renforcer les actions d'alphabétisation des femmes ;
- Appuyer la valorisation des potentialités et expériences des centres d'appui à l'autopromotion féminine ;
- Appuyer les activités génératrices de revenus en faveur des femmes, des jeunes et des handicapés.

Présentation et analyse des résultats

Plusieurs actions allant dans le sens de la promotion de la dimension genre ont été réalisées par les projets et programmes et certaines ONG intervenants dans la région.

Un atelier de formation sur l'Analyse Socio-Economique selon le Genre (ASEG) de 10 jours a été organisé au siège du PRAADEL à Labé en trois étapes : la première et la seconde étape à l'attention d'un groupe de 34 cadres partenaires (dont 9 femmes) composé de 23 cadres et agents animateurs et 11 cadres des services techniques partenaires, à savoir le Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation (SNPRV), la Direction Préfectorale du Développement Rural et de l'Environnement (DPDRE), le Bureau Technique du Génie Rural (BTGR), le Service Régional des Statistiques Agricoles, la Direction Régionale de l'Agriculture (DRAE) et deux ONG de la place (Ballal-Guinée et UGVD).

La troisième étape a concerné les élus locaux, les membres des Comités de Développement des Terroirs (CDT), les comités spécifiques de suivi et d'entretien des infrastructures, ainsi que les groupements féminins d'intérêt économique, des organisations locales des jeunes au

niveau des CRD couvertes. L'objectif de cet atelier était de renforcer les capacités des partenaires de terrain à intégrer la dimension genre dans la mise en œuvre de leurs activités. Les thèmes développés au cours de cette formation étaient les suivants :

- Les perceptions de l'analyse socio-économique selon le genre en vue de faire prendre conscience aux participants (es) sur la nécessité de changer de comportement et d'attitudes envers les groupes défavorisés, dans leurs pratiques quotidiennes.
- La situation actuelle des femmes, des jeunes et/ou des groupes défavorisés dans les Organisations Locales de Développement (OLD) en vue de permettre aux participants (es) d'analyser les conditions des groupes défavorisés et d'identifier les contraintes liées à leur participation dans les OLD.
- L'intégration du genre et les avantages pour les OLD à promouvoir la participation des jeunes, des femmes et autres groupes marginalisés afin d'amener les participants (es) à définir les voies et moyens nécessaires pour une meilleure intégration des jeunes, des femmes et des autres groupes défavorisés dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact des projets et programmes de développement.

Dans le cadre de la formation en alphabétisation fonctionnelle, une série de formations a été organisée par les projets et programmes.

Au titre du PDSO, deux sessions de formation ont été organisées dont l'une en alphabétisation de base et l'autre en renforcement des acquis. En ce qui concerne l'alphabétisation de base, sur un total de 27.584 apprenants, 14.343 ont été des femmes, soit 52%. Quant au renforcement des acquis au profit des personnes sachant lire, écrire et calculer, sur 18.113 auditeurs, 11.842 ont été des femmes, soit 65%. Il est important de souligner que le taux de réussite au niveau du renforcement des acquis a été de 66% dont 43,2% de femmes.

Aussi, dans le cadre de la réalisation des activités du PRAADEL, 114 personnes dont 39 femmes responsables de CDT ont été formées à la maîtrise des outils de gestion rédigés en langues locales et de suivi des activités. Cela a permis une meilleure compréhension de ces outils et la prise en charge des itinéraires techniques, ainsi que le renforcement de l'implication des bénéficiaires dans le système de suivi-évaluation participatif.

25 Groupements d'Intérêt Economique (GIE), œuvrant principalement dans le domaine maraîcher, ont été promus par le PRAADEL et leurs capacités de gestion ont été renforcées. Par ailleurs ces groupements ont bénéficié de séances d'alphabétisation fonctionnelle. Ces GIE sont principalement l'apanage des femmes qui ont bénéficié de formation dans le domaine des cultures maraîchères, notamment dans les bas-fonds aménagés. Tous les groupements concernés ont été appuyés par le programme pour obtenir un agrément du SERACCO.

La démocratie dans les GIE, en termes de prise en compte des avis des membres et de la gestion transparente, est effective. Les personnes enquêtées (81%) attestent que les avis des femmes et des jeunes sont effectivement pris en compte : 77% des répondants dans le cas des femmes et seulement 21% dans le cas des jeunes. Les responsables des groupements démontrent une connaissance relativement bonne des objectifs des groupements : 52% d'entre eux ont pu citer au moins deux objectifs de leur groupement, contre 46% des membres qui n'occupent pas de poste de responsabilité.

35% des membres des groupements interrogés ont participé aux séances d'alphabétisation organisées à leur intention. Les femmes représentaient 75% des participants, mais seulement 35% d'entre elles y ont participé contre 46% des hommes. En s'auto-évaluant, 10% seulement des participants ont estimé qu'ils se sentaient en mesure de lire facilement, écrire

correctement et effectuer des calculs écrits simples. La grande majorité souhaiterait encore améliorer son niveau d'alphabétisation.

2.1.8 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines

La SRRP de Labé vise le renforcement des capacités institutionnelles et humaines de tous les acteurs impliqués au processus de développement et de la réduction de la pauvreté. A cet effet, elle va accompagner le processus de déconcentration et s'appuyer sur l'expérience des projets et programmes en cours, notamment le PACV, le PDSD/HMG, le PRAADEL, le Programme d'Appui aux Petits Producteurs (PAPP), la GTZ/ASRP, le Programme de Promotion de l'Education de Base (PROPEB), le Fonds commun pour produits de base (CFC) et le Cross-Border Initiatives Programme (CIP).

Le programme de renforcement des capacités de chaque type d'acteur (Etat, justice, presse, collectivités, organisations de la société civile) doit mettre un accent particulier sur ses rôles et ses responsabilités dans les actions de développement et de lutte contre la pauvreté. Il doit s'articuler au tour de l'instauration de la gouvernance participative interne. La connaissance et le respect des principes directeurs de la bonne gouvernance constituent ainsi les éléments indispensables au bon accomplissement de la mission dévolue à chaque entité.

Rappel des objectifs assignés au renforcement des capacités institutionnelles et humaines

S'agissant du renforcement des capacités, les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Améliorer les performances des acteurs étatiques en qualifiant les ressources humaines au niveau de l'administration régionale, préfectorale et sous préfectorale et en les dotant d'équipements, de matériels et de moyens financiers nécessaires ;
- Assurer le redéploiement des fonctionnaires selon les besoins des localités ;
- Renforcer les bases institutionnelles et les capacités des collectivités décentralisées ;
- Alphabétiser les communautés de base ;
- Consolider l'autonomie de la justice et les capacités des auxiliaires de justice ;
- Promouvoir les cadres de dialogue et de concertation entre les acteurs à tous les niveaux.

Présentation et analyse des résultats

Dans l'exécution des projets et programmes de développement, des retards dans la mise en œuvre des activités sont souvent enregistrés. Ces retards sont en grande partie dus à la lenteur des procédures de passation des marchés se répercutant sur les plannings.

La réussite des programmes étant largement conditionnée par le respect des procédures de passation des marchés, le PRAADEL a cru devoir programmer et exécuter une session de formation dans ce cadre avec pour objectifs de (i) renforcer les capacités des principaux acteurs en passation et en gestion des marchés publics ; (ii) connaître les différentes étapes des procédures de passation des marchés publics et le rôle des différents intervenants (iii) connaître les différents documents à élaborer et/ou à mettre à jour dans le processus ; (iv) maîtriser et faire respecter les procédures exigées par les bailleurs et le code des marchés publics dans l'exécution des activités. Cette formation a été réalisée au profit de 28 cadres représentant les services administratifs, les PME et les ONG locales.

D'autres sessions de formation ont été réalisées à l'intention de 161 responsables des Comités de Développement des Terroirs (CDT) en maîtrise de rôles et responsabilités, 312 en gestion des ressources naturelles, 76 en passation de marchés, ainsi que 19 artisans réparateurs et 51 accoucheuses villageoises.

Dans le cadre de la réalisation des activités du PDSH/HMG, plusieurs séances de formation ont été organisées en faveur de 4.200 cadres de l'administration déconcentrée, des responsables des structures décentralisées et de la société civile en bonne gouvernance sur les thèmes suivants : (i) la gouvernance locale ; (ii) les techniques et pratiques administratives ; (iii) la passation des marchés; (iv) les finances locales ; (v) la mobilisation des ressources ; (vi) l'élaboration et le montage des projets privés communautaires.

Des formations en matière d'entrepreneuriat en faveur de 5.279 membres de groupements et d'associations dont 61% de femmes ont été également réalisées dans les préfectures de Koubia, Mali et Tougué.

D'autres sessions de formation sur la dissémination du code des collectivités ont été réalisées par le projet GTZ/ASRP au niveau de chaque préfecture en faveur des cadres de l'administration, de la société civile et des responsables des collectivités en vue de leur permettre de mieux comprendre et appliquer le contenu du code dans l'exercice de leurs missions. Cette formation a été couplée avec la gouvernance interne d'une collectivité, eu égard aux insuffisances constatées dans l'encadrement et le fonctionnement des structures décentralisées.

Dans le domaine de la santé, 314 agents de santé dont 146 femmes soit 40% ont reçu une formation sur les thèmes suivants : (i) prévention des infections, (ii) les Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et le partogramme, (iii) la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), (iv) la Prévention de la Transmission Mère-Enfant (PTME). Cette formation a été suivie de la remise des équipements de protection pour leur permettre de renforcer leurs capacités d'intervention sur le terrain.

Le PACV a organisé un atelier de formation destiné aux agents de développement communautaires et les services préfectoraux de développement y compris les représentants de certains services déconcentrés. Cet atelier de formation qui portait sur l'approbation du guide pédagogique et méthodologique d'encadrement des CRD a permis aux participants d'être outillés sur le développement local participatif, le PACV 2 et ses projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le projet de convention de protocole entre le Ministère de la décentralisation et du développement local, la projection budgétaire et les stratégies d'information, de communication et de sensibilisation des projets FEM.

2.2 Développement des infrastructures de base

L'amélioration des conditions de vie des populations et la réduction de la pauvreté dans la RA de Labé sont tributaires de la disponibilité des infrastructures de base performantes. La modernisation de celles-ci permet l'augmentation des revenus à travers la création d'emplois privés et ou publics et le renforcement de l'accès aux biens et services disponibles.

Ces dernières années, l'offre de l'eau, de l'électricité et des services de télécommunication dans la RA ne s'est pas sensiblement améliorée. Cette situation est nettement plus marquée dans les zones rurales qui n'ont pratiquement pas accès à l'électricité et aux télécommunications. Les populations rurales se contentent des sources traditionnelles pour satisfaire leurs besoins énergétiques (essentiellement le bois de chauffe, qui représente plus de 93,3% de la consommation finale d'énergie). En outre, les infrastructures routières sont dans un état de délabrement total, faute d'entretien régulier et conséquent.

C'est pourquoi les mesures à envisager doivent porter une attention toute particulière sur les zones identifiées comme poches de pauvreté et sur les couches vulnérables. A cet égard, le développement des infrastructures doit contribuer en priorité à l'amélioration de la couverture géographique de la région en infrastructures de base.

Rappel des objectifs assignés au développement des infrastructures de base

Dans le cadre du développement des infrastructures de base, les objectifs fixés se résument comme suit :

- Développer les infrastructures de transport ;
- Développer les infrastructures énergétiques ;
- Développer les infrastructures de production et de distribution d'eau potable ;
- Développer les infrastructures urbaines ;
- Développer les infrastructures de télécommunication.

Rappel des indicateurs retenus dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe développement des infrastructures de base

Tableau 2 Les indicateurs de l'axe 2 : développement des infrastructures de base

N°	Indicateurs	Valeur de référence (2007)	Valeur cible	Niveau actuel (2009)
1	Gares routières construites (nombre)	0	1	0
2	Ménages ayant accès à l'eau potable (%) *	52,4	nd	-
2b	Points d'eau réalisés (nombre)	3.519	nd	201
3	Dépotoirs d'ordures aménagés (nombre) **	0	3	0
4	Schémas d'aménagement de préfecture disponibles (nombre) ***	1	5	1
5	Ménages bénéficiant d'une évacuation saine d'ordures (%) *	nd	nd	-
6	Ménages satisfaits des services de communication (nombre) *	nd	nd	-
7	CRD de la région ayant accès à la radio nationale et/ou communautaire et à la télévision (%) *	nd	48	-
8	CRD désenclavées par le réseau routier (%)	-	-	-
8b	Pistes réhabilitées (km)	2.318	nd	2.705,6
9	Préfectures couvertes par EDG (nombre)	1	5	1
10	Ménages de la région ayant accès à l'électricité (%) *	3,7	nd	-
10b	Nombre d'abonnés à EDG	6.060		-
10c	Nombre abonnés EDG actifs	3.854		-
11	Ménages satisfaits de la fourniture d'eau potable (%) *	49	100	-

Observations : * Enquête à prévoir; ** Mairie; *** DRUH

2.2.1 Développement des infrastructures de transport

Pour assurer des services de transport efficaces et compétitifs à même de soutenir l'économie régionale, il faut réaliser une articulation entre les différents réseaux routiers (communautaire, national et international). C'est dans ce cadre que s'inscrit la restructuration de l'armature des transports de la RA de Labé telle que définie dans les schémas d'aménagement et de développement de la Guinée. Une telle restructuration permettra une meilleure intégration de l'espace Nord et Est de la région.

Le développement des infrastructures de transport vise : (i) le désenclavement des zones les plus pauvres et les localités à grandes potentialités de production à travers la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales, la construction de nouvelles voies d'accès, le revêtement et

l'entretien des routes nationales ; (ii) la prise en compte de l'épaisseur de la couche de terre compactée, de la qualité de la terre de remblai et de la construction des ouvrages d'assainissement (buses, radiers et fossés) ; (iii) le renforcement de l'appui aux Comités Villageois d'Entretien des Pistes (CVEP) dotés d'un minimum d'équipement et financés en partie par les collectivités ; (iv) l'entretien courant et périodique des routes et pistes à travers l'installation des barrières de pluies et des interventions rapides sur la chaussée au fur et à mesure des détériorations ; (v) la forte implication des populations et collectivités à la base dans la gestion et l'entretien des infrastructures ; (vi) la réalisation des passations de marchés au niveau local avec des PME de la place pour favoriser un meilleur suivi des travaux et développer les principaux axes routiers au niveau local ; (vii) la construction et le revêtement des principaux axes routiers reliant la Guinée aux autres pays de la sous région : Labé – Koundara - Madina Gounasse, Labé – Tougué – Dinguiraye – Suiguiri, Labé – Mali – Kédougou, et Labé – Koubia - Gadha Woundou - Timberin ; (viii) la construction du pont sur la Bantala en remplacement du bac entre Labé - Gaoual ; (xi) l'amélioration de la liaison avec les Républiques de Guinée-Bissau et de Gambie ; (x) la rénovation de l'aéroport de Labé par des actions de protection de la zone aéroportuaire, de revêtement de la piste, d'aménagement et de reconstruction de l'aérogare ainsi que de fourniture d'équipement de navigation.

Rappel des objectifs assignés au développement des infrastructures de transport

Pour atteindre les objectifs assignés au développement des infrastructures de transport, il faut :

- Assurer une bonne desserte de tous les chefs lieux des préfectures ;
- Améliorer les liaisons entre les villes et les sous préfectures ;
- Favoriser un meilleur trafic entre la RA de Labé et les espaces économiques nationaux (les autres régions du pays, Mamou, Kankan, Nzérékoré, Kindia et Conakry) d'une part et entre Labé et les pays de la sous région (Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Mali) d'autre part.

Présentation et analyse des résultats

D'une manière générale, les objectifs du développement des infrastructures de transport cités ci-dessus n'ont pas connu dans leur globalité une mise en œuvre effective au niveau de la région.

Le PDSD/HMG et le PRAADEL ont été les deux programmes qui ont évolué dans la RA de 2007 à 2008 dans le domaine de la construction et la réhabilitation des pistes rurales. Ces deux projets ont réhabilité durant la période considérée près de 400 km de pistes rurales agricoles.

Une enquête d'évaluation des impacts de pistes réhabilitées par le PRAADEL, réalisée en 2007, a montré que ces actions ont profité à plus d'une trentaine de districts relevant de 7 CRD et une CU, près de 200 villages totalisant une population de 100.000 habitants. L'enquête a indiqué également que les localités ainsi désenclavées possèdent plus de 431 ha de terres cultivables dont 274 ha de bas-fonds et 57 ha de plaines aménagés et/ou aménageables.

En général, les populations sont très satisfaites de ces réhabilitations et citent parmi les impacts, la redynamisation des marchés existants, la création de nouveaux marchés de collecte des produits agricoles, l'augmentation du nombre de véhicules de transport et de motos, l'émergence de petites entreprises commerciales, les nouvelles constructions d'habitation et l'amélioration de l'accès aux services de santé. Les pistes auront donc rendu facile l'accès aux zones de production, aux marchés et aux services sociaux, notamment les services de santé et d'éducation.

Le PRAADEL et le Programme de Développement Rural (PDR) Mali-Yimbéring ont installé entre 2005 et 2008, à titre expérimental, plusieurs barrières de pluies au niveau des tronçons réhabilités. Malheureusement, ces barrières n'ont fonctionné que pour une seule saison, et ont fini par disparaître des sites. Le fonctionnement de ces barrières devrait être assuré par les CVEP formés à cet effet. Cependant, après quelques mois d'essais, ces derniers ont abandonné les lieux à cause soit des intempéries, soit des tracasseries des usagers, soit du caractère bénévole de l'activité.

Les projets et programmes évoluant dans la zone en matière de réhabilitation des pistes ont appuyé la mise en place, la formation et l'équipement de 44 CVEP, sur une prévision de 285 CVEP dans le document de SRRP, soit un taux de réalisation de 15% environ.

Aujourd'hui, ces CVEP contribuent de manière active à l'entretien des pistes réhabilitées, en organisant des séances d'entretien périodique avec la participation de la population, même si celle-ci n'est pas suffisante. Malheureusement, ils n'ont aucune possibilité de se prendre en charge surtout pour le renouvellement de l'équipement mis à leur disposition. C'est pour cette raison qu'il est souhaitable de mettre en place un dispositif de gestion piloté par les collectivités à la base, pour garantir la durabilité de ces infrastructures qui constituent aujourd'hui un important acquis pour les localités. Par exemple, tous les usagers de la route pourraient être mis à profit pour mettre en place un fonds d'entretien des pistes qui permettra de faire face aux grands travaux et au renouvellement périodique des équipements.

Malgré ce dispositif, de sérieux handicaps freinent la mise en vigueur de ces mesures et entravent le fonctionnement des comités, même si quelques dispositions d'ordre administratif avaient été prises à différents niveaux, à savoir :

- L'ordonnance n°91/PRG/SGG du 22/10/98 fixant les différentes ressources financières transférées par l'Etat aux CRD ;
- Dans la nomenclature budgétaire des CRD, au niveau du Chapitre 63, article 635, paragraphe 6350 et notamment au point 6352, figure la ligne « travaux d'entretien des voies et réseau » ;
- La stratégie nationale d'entretien des pistes prévoit la prise en charge d'une partie des travaux d'entretien effectué par les CVEP.

Malgré ces dispositions, aucune CRD n'a encore concrètement assuré la prise en charge du fonctionnement des CVEP et/ou le financement des travaux de maintenance. Ainsi, on note actuellement des difficultés liées à la budgétisation et à la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'entretien des pistes.

Les travaux de maintenance de ces pistes réhabilitées par les projets n'ont pas encore connu de financement de la part du fonds d'entretien routier. Il s'agira donc pour les autorités locales de se mettre en rapport avec le BRPR et les Directions Régionales des Marchés (DRM) pour leur programmation au moment opportun.

En outre, une étude sur le fonds d'entretien des pistes a été réalisée en 2001 par le PRAADEL. Le rapport de l'étude a été diffusé au niveau de tous les partenaires locaux. Il est important et urgent de réunir tous ces acteurs intervenant dans ce domaine en vue de partager les recommandations de l'étude pour la mise en œuvre d'une stratégie adéquate de maintenance des pistes, notamment avec la Direction du Fonds Routier (Ministère chargé du transport et des travaux publics) et avec la Direction Nationale des Pistes Rurales (Ministère chargé de l'agriculture et de l'élevage).

Les différents acteurs de développement et usagers des pistes rurales sont interpellés donc à participer concrètement à la protection et à l'entretien de ces infrastructures.

Quelques projets et programmes évoluant dans la région ont développé des stratégies de financement des activités à travers la mise en place et la gestion de fonds par les bénéficiaires eux-mêmes ; il s'agit notamment du PACV, du PRAADEL et du PDSD/HMG.

Dans le cadre du financement des microprojets validés au niveau des Plans de Développement Locaux (PDL) et Plans de Développement des Terroirs (PDT), les projets ont procédé à la mise en place du Fonds d'Investissement Local (FIL) pour le PRAADEL et du Fonds d'Investissement Villageois (FIV) pour le PACV. Ces fonds ont été alloués directement aux collectivités locales (CRD et CDT) qui ont ouvert des comptes à la BICIGUI. Les gestionnaires de ces fonds ont été formés en matière de procédures de passation des marchés et sur les manuels de procédure de gestion élaborés et validés. C'est ce qui a permis le financement dans le cadre du PRAADEL, par exemple, de 17 microprojets financés sur ces fonds pour un montant total de 730.930.211 GNF. La mise en œuvre de ces fonds, avec comme porte d'entrée le village et les CRD, a permis la formation des responsables locaux sur l'identification et la programmation des activités, la passation des marchés, la mobilisation des financements y compris les contributions des bénéficiaires, les procédures de gestion des marchés, le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux, l'évaluation de leurs contributions, la mise en place d'un dispositif d'entretien des infrastructures ainsi que le suivi-évaluation participatif.

Le PACV, avec l'expérience du FIV, a procédé à une série de passation de marchés directement sous le contrôle des CRD, ce qui a permis d'appuyer la mise en œuvre de plus de 60 PDL contenant une centaine de microprojets composés essentiellement d'infrastructures socio-éducatives (écoles, postes de santé, centres d'accueil). Les procédures de passation des marchés de tous ces microprojets ont été déroulées au niveau local et par les CRD bénéficiaires appuyées des cadres des projets. Ces CRD ont mobilisé plus de 542.635.597 GNF pour leur participation au financement des travaux de construction de ces infrastructures. Les ressources mobilisées sont à la fois des ressources en numéraire et en nature provenant de la Contribution au Développement Local (CDL), des impôts et autres taxes perçues, ainsi que de celle des associations des ressortissants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

En plus de la mobilisation par les communautés, le PACV a subventionné les collectivités couvertes durant la première phase à hauteur de 9.344.126.152 GNF.

2.2.2 Développement des infrastructures énergétiques

Dans l'optique de la production et de la distribution de l'électricité à moindre coût, il faut promouvoir la vulgarisation des énergies nouvelles et renouvelables tout en améliorant le taux de desserte de la population par la valorisation et la mise à disposition des sources énergétiques dont les coûts sont accessibles aux pauvres.

Rappel des objectifs assignés au développement des infrastructures énergétiques

Les objectifs retenus dans le cadre du développement des infrastructures énergétiques sont les suivants :

- Etude de la possibilité de production et de la fourniture du courant par le groupe électrogène du Centre de Formation Professionnelle (CFP) de Labé aux populations riveraines ;
- Recherche et incitation des opérateurs économiques à s'investir dans le secteur (en rapport avec le projet d'électrification rurale décentralisée en cours) ;
- Réhabilitation et la mise en service des centrales thermiques installées pour une utilisation optimale des capacités existantes ;
- Accroissement des capacités par la mise en service de nouvelles centrales thermiques ;

- Promotion des énergies nouvelles et renouvelables pour les besoins d'éclairage, de séchage, de pompage d'eau, de méthanisation et de réfrigération ;
- Capitalisation et la vulgarisation à grande échelle des résultats du programme d'énergie solaire et éolienne ;
- Réalisation d'une étude pour la réhabilitation de la centrale hydro-électrique de la Sounsouré ;
- Construction de microcentrale hydro-électrique sur la Saala de 5.7 MW, dans la préfecture de Labé.

Présentation et analyse des résultats

En ce qui concerne l'étude de la possibilité de production et de fourniture du courant par le groupe électrogène du CFP de Labé aux populations riveraines, il a été constaté qu'à l'heure actuelle cette piste n'est pas exploitable au regard de la forte concentration des populations riveraines, de la vétusté et de la faible capacité de production du groupe visé.

Le projet d'électrification rural décentralisé annoncé dans les objectifs n'est jusqu'ici pas opérationnel ; la RA de Labé n'étant pas couverte par aucun des 12 projets initiés dans ce cadre au niveau national. Ce qui fait que l'idée de recherche et d'incitation des opérateurs économiques à s'investir dans ce secteur n'a pas été explorée.

Dans le cadre de la réhabilitation et la mise en service des centrales thermiques installées au niveau des préfectures, un programme de remise en état des installations avait été lancé par le régime défunt et un début de réalisation a été constaté au niveau de certaines préfectures. Ce programme était relatif à l'implantation des poteaux de transport de l'électricité, l'installation des lignes électriques et à la rénovation des bâtiments devant abriter les groupes électrogènes fournis par le Gouvernement guinéen d'alors. A ce jour, seule la CU de Mali a enregistré une avancée significative de ce programme. A ce niveau, on note déjà l'implantation des poteaux, l'installation des lignes à travers quelques artères et la construction d'un bâtiment servant de local pour le groupe. Un lancement a été opéré en 2008 pour tester les installations. Ce lancement qui a été salué par les populations bénéficiaires n'a pas connu de suite.

Au niveau des autres préfectures, les groupes et les files électriques sont acheminés sur les sites depuis plus de 5 ans et attendent d'être mis en service.

Quant à la réalisation de l'étude pour la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Sounsouré, de l'avis des spécialistes, cette étude n'est plus opportune à cause : (i) de la faible capacité de production ; (ii) de la poussée démographique et (iii) de l'extension de la ville, d'où la non justification de ce programme.

On note également qu'aucun effort n'a été fourni dans le cadre de la construction de la microcentrale hydroélectrique de la Saala dans la préfecture de Labé. Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la déserte en électricité des ménages de la CU de Labé, la société EDG a installé 3 nouveaux transformateurs à Kompaya, Donghol et Fady.

2.2.3 Développement des infrastructures de production et de distribution d'eau potable

L'accès à une eau potable en quantité suffisante est un facteur de développement socio-économique, de réduction de la pauvreté et d'accroissement de l'indice de développement humain des populations. C'est pourquoi, le développement des infrastructures de production et de distribution d'eau potable est une priorité dans le développement de la région.

Rappel des objectifs assignés au développement des infrastructures de production et de distribution d'eau potable

Les objectifs retenus dans la SRRP sont les suivants :

- Permettre aux populations de bénéficier d'un approvisionnement suffisant et régulier en eau potable tant en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- Veiller sur la prise en compte par les ouvrages des possibilités et facilités pour le respect des règles d'hygiène afin de réduire les risques de maladies résultant de la qualité des eaux.

Pour ce faire, la stratégie consiste à : (i) la prise en compte du programme d'hydraulique villageoise en cours d'exécution dans la région ; (ii) la priorisation des localités n'ayant pas encore accès à l'eau potable, y compris les zones dont les nappes phréatiques sont inaccessibles et/ou stériles, pour la réalisation de forages et puits améliorés ; (iii) l'aménagement de puits améliorés dans les villages dont la population n'atteint pas un effectif de 200 personnes ; (iv) la réhabilitation des puits et forages, le captage des sources et l'augmentation du nombre de stations solaires ; (v) l'appui aux comités de gestion des points d'eau pour la réparation, l'entretien et la maintenance des forages et (vi) la mise en place de système d'adduction d'eau à partir des forages ayant de grandes réserves en eau pour satisfaire les populations de proximité.

Dans les centres urbains disposant de stations de pompage et de distribution, il s'agira: (i) d'assurer la distribution régulière et correcte de l'eau ; (ii) de procéder à l'extension du réseau de distribution ; (iii) d'étudier les possibilités de réduction progressive des coûts de production pour un allègement des tarifs payés par les populations ; (iv) d'envisager l'exploitation des nappes phréatiques pour offrir une eau de meilleure qualité.

S'agissant des centres urbains dépourvus de stations de pompage et de distribution, la couverture correcte des besoins en eau exige que la stratégie accorde une importance capitale à la question à travers: (i) la réalisation des études orientées vers les nappes phréatiques ; (ii) la protection des sites identifiés et (iii) la recherche et la mobilisation des ressources financières pour la réalisation des ouvrages.

Présentation et analyse des résultats

Les résultats des études de la situation de référence réalisées en 2006 indiquent que plus de 50% des ménages de la région avaient accès à l'eau potable (eau des forages ou des puits couverts). Les projets et programmes évoluant dans la région (KfW, PRAADEL, PDSD et la Coopération Japonaise) ont réalisé durant la période sous revue un important réseau d'hydraulique villageoise, à travers l'aménagement de 324 points d'eau modernes, ce qui a contribué à l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable des populations. Ces points d'eau desservent plus de 500 villages pour une population estimée à environ 150.000 habitants.

Tableau 3 Situation globale des points d'eau de 2007 à 2009

Type de point d'eau	Situation cumulée en 2007	Réalisations (2008-2009)	Cumul des réalisations
Forages	2 652	176	2 828
Puits à grand diamètre	424	137	561
Sources captées	421	11	432
Total	3 497	324	3 821

Source : Rapports des projets et programmes, Bureau Régional du SNAPE, Labé

Actuellement, d'autres programmes de mise en place des points d'eau sont en cours d'exécution dans la région, notamment avec l'intervention du PDSH/HMG pour 35 forages et du Projet Hydraulique Villageoise (phase 4) pour 168 forages, soit 203 autres forages complémentaires. Ce qui porterait le nombre de points d'eau fin 2009 à 4.024 dont 3.031 forages.

Dans le cadre de la maintenance de ces points d'eau, 324 Comités de gestion des Points d'Eau (CPE) ont été mis en place en 2007 par ces projets et programmes avec l'appui du SNAPE. Une trentaine d'artisans réparateurs ont été formés et des caisses à outils distribuées pour faciliter l'entretien des pompes. A ce jour, un dispositif de gestion de ces points d'eau a été mis en place partout et des systèmes de cotisation sont définis de manière consensuelle en vue de faciliter la prise en charge de la réparation des pannes éventuelles et de l'achat des pièces de rechange.

La mise en place de ces points d'eau a permis d'enregistrer des résultats très encourageants. En effet, les populations dans la plupart des cas utilisaient des puits ordinaires auparavant. Elles parcouraient 0,5 à 2 km pour s'approvisionner en eau de boisson et on notait une prolifération des maladies diarrhéiques.

Aujourd'hui, grâce à ces points d'eau fonctionnels, le temps de puisage est fortement réduit, les maladies diarrhéiques deviennent de plus en plus rares. Le temps d'approvisionnement ainsi récupéré par les femmes est utilisé dans les travaux domestiques et l'agriculture.

On note également l'existence de puits maraîchers construits équipés de pompes FAPEL qui contribuent aujourd'hui à l'amélioration de l'accès à l'eau d'arrosage au niveau des bas-fonds aménagés.

En outre, une station thermique a été réalisée par la Coopération japonaise dans la CRD de Yimbéring, préfecture de Mali.

2.2.4 Développement des infrastructures urbaines

Le développement des infrastructures urbaines se réalisera par l'aménagement et la construction des équipements urbains qui doivent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et la stimulation de l'activité économique dans la région. Les mesures relatives à la détermination de la nature et la localisation des activités et des grands équipements doivent se réaliser en tenant compte des perspectives économiques, démographiques et sociales des centres urbains.

Rappel des objectifs assignés au développement des infrastructures urbaines

En ce qui concerne le développement des infrastructures urbaines, les objectifs assignés se présentent ainsi qu'il suit :

- L'application correcte du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de la ville de Labé et l'élaboration des schémas directeurs pour les autres chefs-lieux de préfecture ;
- La capitalisation des expériences de la ville de Labé pour permettre aux autres villes de partager les réussites et surtout éviter les insuffisances et échecs enregistrés ;
- La prévision des espaces publics, espaces verts, infrastructures économiques, équipements sociaux, culturels et sportifs lors des aménagements urbains.

Le développement et la gestion des infrastructures urbaines nécessitent : (i) la vulgarisation et l'application des textes légaux et réglementaires pour l'amélioration des procédures d'acquisition des terrains à usage d'habitation et à vocation économique dans les villes de la RA ; (ii) le renforcement de la capacité des autorités régionale, préfectorale et communale à planifier, contrôler et coordonner efficacement les actions ; (iii) la construction de réseaux

d'égouts ; (iv) l'appui aux Communes pour l'entretien de la voirie urbaine ; (v) l'appui à la collecte, au transfert, au traitement des ordures ménagères et à l'aménagement des décharges tout en garantissant de bonnes conditions hygiéniques aux populations riveraines ; (vi) la réalisation des travaux de drainage des bassins versants et de curage des cours d'eau ; (vii) la mise en place des mécanismes de financement des coûts d'exploitation des services ; (viii) l'amélioration de la gestion et de l'exploitation des services d'entretien des réseaux de drainage et de collecte des ordures ménagères ; (ix) la forte participation des populations à l'entretien et à la valorisation des ouvrages ; (x) la construction et la réhabilitation d'infrastructures économiques, notamment les marchés et les gares routières dans les centres urbains et même dans certaines grandes localités rurales ; (xi) la construction d'infrastructures socio-éducatives et culturelles au niveau des collectivités et (xii) l'appui à la dynamisation de l'observatoire national de la gestion urbaine.

Présentation et analyse des résultats

La stratégie en matière de développement des infrastructures urbaines prévoyait l'application correcte du SDAU de la ville de Labé et l'élaboration des schémas directeurs pour les autres chefs-lieux de préfecture. Cependant, force est de constater qu'aucun effort significatif n'a été fourni ; seule la préfecture de Labé dispose d'un schéma directeur depuis plus de 15 ans.

Néanmoins, grâce à l'appui des projets et programmes de la place, ont noté un début de réalisation de plusieurs types d'infrastructures à caractère communautaire, économique et social :

- Des magasins de stockage ont été construits dans différentes préfectures, à la demande des groupements de producteurs et de commercialisation installés au niveau des périmètres aménagés et des marchés hebdomadaires. Il a été dénombré une dizaine de magasins de stockage des produits agricoles sur l'ensemble de la région dont 6 dans la préfecture de Tougué. Ces magasins sont actuellement achevés et rendus fonctionnels.
- Deux terrains de football avec clôture ont été aménagés dans les chefs lieux des préfectures de Tougué et Koubia grâce à l'appui du PDSD/HMG.
- Cinq aires d'abattage ont été construites par le PDSD et le PDRI, dont deux dans la CU de Mali, une à Tougué (Konah), une à Koubia (Matakaou) et une dans la CU de Lélouma.
- Un centre d'accueil a été construit par le PACV dans la CRD de Fougou, préfecture de Mali.
- Un centre polyvalent a été construit par le PRAADEL au compte de la jeunesse du terroir de Yalaguè, CRD de Yimbéring, préfecture de Mali.
- Les maisons des jeunes de Koubia et de Labé ont été rénovées par le PACV et la Coopération Française à travers le Projet d'Appui aux Activités Socio-Educatives et Sportives (PAASES).
- Deux centres NAFA ont été construits dans les CRD de Kollangui, préfecture de Tougué et Pilimini, préfecture de Koubia par le PDSD/HMG.
- Deux Centres d'Appui à l'Auto-promotion Féminine (CAAF) ont été construits par le PDSD à Tougué et Koubia.
- 2 marchés ruraux ont également été réalisés par le PDSD/HMG à Matakaou dans Koubia et Nguessawoula dans la préfecture de Tougué.

Il est important de souligner que des comités de gestion et d'entretien des infrastructures achevées ont été mis en place aux différents niveaux en vue d'assurer la maintenance des infrastructures, gage certain pour leur pérennisation.

2.2.5 Développement des infrastructures de télécommunication

La volonté exprimée par les populations se traduit par le souhait de voir se réaliser l'extension du réseau urbain de Labé et l'augmentation du nombre de numéros déportés dans les autres villes de la région.

Rappel des objectifs assignés au développement des infrastructures de télécommunication

A ce niveau, les objectifs fixés sont les suivants :

- Accélérer la numérisation de la liaison Labé - Lélouma - Tougué - Mali ;
- Renforcer la couverture GSM à Labé et son extension dans les autres préfectures de la région ;
- Poursuivre le programme de téléphonie rurale dans les centres ruraux les plus dynamiques de la région ;
- Promouvoir l'Internet ;
- Entretien de manière effective et régulière les équipements de télécommunication ;
- Doter les collectivités décentralisées en radio HF.

Présentation et analyse des résultats

Dans le cadre du développement des infrastructures de télécommunication, on se réjouit de constater que le réseau GSM est installé dans les cinq préfectures de la RA de Labé, et même dans certaines CRD. Il faut noter cependant que seulement deux opérateurs (Sotelgui et Orange) couvrent les cinq préfectures, et que la préfecture de Labé est couverte par les cinq opérateurs installés au niveau de la région, à savoir Sotelgui, Areeba, Orange, Cellcom et Intercell.

La présence de ces opérateurs de téléphonie mobile a permis de faciliter la communication entre les populations des localités couvertes d'une part, et entre ces localités et le reste du monde d'autre part. Aujourd'hui, plus de 50.000 citoyens disposent au moins d'un téléphone mobile.

En dépit de ces efforts consentis dans ce secteur, plusieurs localités ne sont pas encore couvertes par le réseau. Les populations de ces localités continuent à souffrir à cause du déficit de communication et sont souvent obligées de parcourir plusieurs kilomètres à la recherche de réseaux perdus, parfois pour pouvoir communiquer avec l'extérieur, avec tous les risques que cela entraîne.

Dans le cadre de la promotion de l'Internet, il faut noter que beaucoup d'efforts restent à fournir pour arriver à promouvoir cet autre important outil de communication. Actuellement, le seul opérateur qui propose son service dans ce domaine est la SOTELGUI avec 76 abonnés et 5 cybers.

La demande des produits d'Internet commence à se faire de plus en plus sentir dans la RA de Labé grâce au développement des affaires et à l'importance des immigrations. A ce jour, seules les préfectures de Labé et Mali ont accès à l'Internet.

Concernant la dotation des collectivités décentralisées en radio HF, aucune action allant dans ce sens n'a été envisagée. Toutefois, au niveau de tous les centres de santé de la région, des radios HF sont installées et permettent à ces localités de communiquer régulièrement avec toutes les localités du pays.

2.3 Développement de la production agropastorale et protection de l'environnement

La Région Administrative (RA) de Labé se caractérise par la pratique d'une agriculture traditionnelle de production basée essentiellement sur le travail manuel et à travers une division sexuelle du travail. L'importance du développement de la production agropastorale et la protection de l'environnement dans la lutte contre la pauvreté procèdent du fait que la plupart des demandes exprimées par les populations concernent les problèmes liés au développement rural. A cet égard, il ne saurait y avoir d'accès durable aux services sociaux de base sans revenus, de revenus sans production à commercialiser, de production suffisante sans intensification agropastorale et de préservation durable des ressources naturelles.

Le développement de la production agropastorale et la protection de l'environnement doivent surtout se baser sur l'appui institutionnel aux services ruraux et au renforcement de la professionnalisation des acteurs. Ces actions ne peuvent être que la résultante des efforts menés de façon complémentaire par l'ensemble des opérateurs qui évoluent dans le secteur et en tout premier lieu les producteurs appuyés par des services efficaces de l'Etat. Ainsi, en partant de l'évaluation des besoins, de la connaissance des potentialités humaines et naturelles et des principales contraintes de la région, il s'agira d'appliquer la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) dans son volet régional, mais surtout de déterminer les conditions favorables à sa concrétisation.

Le succès de cette démarche dépend du degré de mobilisation du potentiel humain, de sa formation, de son perfectionnement, de l'adhésion des populations aux objectifs préconisés et de leur participation effective aux choix et à la réalisation des actions de développement programmées. Pour ce faire, les orientations doivent s'adresser aux producteurs agricoles et aux institutions chargées de procurer les biens et services nécessaires aux producteurs en amont et en aval de la production. Elles traduisent également un appel pressant aux dynamiques opérateurs économiques de la région, pour qu'ils s'intéressent de plus en plus au financement des activités agricoles.

Rappel des objectifs assignés au développement de la production agropastorale et la protection de l'environnement

Dans le cadre du développement de la production agropastorale et la protection de l'environnement, les objectifs retenus sont les suivants :

- Le développement et la diversification de la production agricole ;
- Le développement et la diversification de la production animale ;
- L'amélioration des infrastructures du monde rural ;
- La promotion des filières porteuses pour la diversification des possibilités de revenu des ménages ;
- Le renforcement des capacités des producteurs et productrices ;
- La restauration et la préservation des ressources naturelles ;
- La valorisation et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Rappel des indicateurs retenus dans le cadre de la mise en œuvre du développement de la production agropastorale et la protection de l'environnement

Tableau 4 Les indicateurs de l'axe 3 : développement de la production agropastorale et protection de l'environnement

N°	Indicateurs	Valeur de référence (2007)	Valeur cible	Niveau atteint (2009)
1	Producteurs utilisant les intrants agricoles (semences améliorées, engrais chimiques et produits phytosanitaires) (%)	nd	30	34
2	Amélioration des rendements des cultures principales (%)			
	- Fonio	nd	30	2
	- Mais	nd	30	1
	- Pomme de terre	nd	30	8
	- Riz	nd	30	1
3	Producteurs pratiquant la culture attelée (%)	nd	20	-
4	Plantations fruitières réalisées (ha)	7.328	Nd	-
5	Superficies de bas-fonds et plaines aménagés (ha)	1.326	1.460	250
6	Eleveurs utilisant les intrants (vaccins, déparasitant, aliments) (%)	nd	100	44,17
7	Têtes de sources protégées (nombre)	13	nd	30
8	Organisations paysannes formées (nombre)	nd	nd	500
9	Evolution de la production vivrière (tonnes)			
	- Arachide	39.599,16	nd	43.045,52
	- Fonio	132.279,74	nd	141.895,98
	- Maïs	125.370,18	nd	134.482,37
	- Riz	66.120,56	nd	70.708,41

Sources : QUIBB 2002, Rapports des services techniques MAE, Rapports d'activités des projets et programmes (2007- 2009), Rapport Economique et Social (10/08).

2.3.1 Développement et diversification de la production agricole

Le secteur de l'agriculture demeure dans la RA de Labé l'un des secteurs les plus importants de l'activité économique. A cet égard, les actions doivent permettre aux producteurs de s'approprier de façon systématique et professionnelle de la maîtrise d'un ensemble de savoir-faire technique et technologique, à l'effet d'optimiser le rendement de façon durable sur une unité de surface, tout en réduisant la vulnérabilité des activités agricoles sans porter préjudice à l'écosystème local.

Rappel des objectifs assignés au développement et la diversification de la production agricole

Les objectifs retenus dans le domaine de la diversification de la production agricole se présentent comme suit:

- Renforcer le contrôle de l'érosion du sol par la construction des petites digues et des cordons pierreux pour briser la force de ruissellement de l'eau ;
- Raccourcir les jachères au niveau du plateau central tout en emblavant une légumineuse sur une parcelle ayant reçu au moment du labour le phosphate naturel ;
- Appuyer la sécurisation foncière pour la protection des exploitants ;
- Faciliter la valorisation des gisements de calcaire existants dans la région (Mali) pour le relèvement de la fertilité des milliers d'hectares de sols N'dantari (très acides) ;

- Intensifier les cultures au niveau des champs extérieurs ; réhabiliter le rôle de la tapade et promouvoir la clôture grillagée ;
- Favoriser la reconnaissance du métier de l'agriculteur et l'appui à sa professionnalisation ;
- Faciliter l'accès au crédit adapté ;
- Favoriser l'approvisionnement régulier en matériels et intrants agricoles à des coûts abordables ;
- Renforcer la connaissance et la maîtrise de nouvelles techniques agricoles ;
- Appuyer le choix de filières porteuses ;
- Promouvoir la petite mécanisation agricole ;
- Promouvoir la protection phytosanitaire ;
- Appuyer la production locale de semences améliorées ;
- Améliorer les conditions de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ;
- Renforcer les connaissances des techniques de marketing et de vente des produits et sous-produits agricoles ;
- Favoriser le renforcement et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics en engageant un processus d'adaptation de ces services au nouveau contexte et en faisant assurer efficacement par les administrations, leurs missions en terme de services de base: vulgarisation et conseil agricoles, animation, formation technique / managériale, alphabétisation fonctionnelle.

Présentation et analyse des résultats

Dans le cadre du renforcement du contrôle de l'érosion du sol par la construction des petites digues et des cordons pierreux pour briser la force de ruissellement de l'eau, certains projets et programmes agricoles ont développé des actions dans ce sens avec l'appui des ONG locales. Il s'agit notamment de l'organisation de séances de démonstration en matière de mise en place de dispositifs anti-érosifs en fonction des types de sols. Ces dispositifs sont surtout remarquables au niveau des champs extérieurs sur coteaux, sur les bowés et au niveau des versants situés aux abords des bas fonds aménagés.

Lors de la réalisation des diagnostics participatifs menés par les différents projets de développement, l'importance de la tapade dans le système agraire de la région avait été confirmée comme étant une unité agricole prioritaire dans le cadre de la réhabilitation de l'agriculture. Compte tenu de cette réalité, la protection physique de la tapade et des bas-fonds aménagés avec du grillage supporté par une haie vive a fait l'objet de démonstration par certains projets, dont le PRAADEL et le projet « Appui à la Reforestation et à la Sécurité Alimentaire dans la préfecture de Mali » (ARSAMA). Grâce à cette stratégie établie en partenariat avec les bénéficiaires, cette action est en phase d'extension à grande échelle à travers toute la RA de Labé, ce qui entraîne une augmentation sensible des superficies et de la production dans les tapades et les bas-fonds sécurisés.

Avec l'appui de ces projets, il a été possible de mettre en place plus de 50.000 mètres linéaires de haies vives et de grillage pour la clôture des tapades en terme de protection physique. La clôture des tapades est habituellement faite à base d'espèces ligneuses prélevées sur l'environnement immédiat des villages. Elle consomme un volume important de bois et dont la durée de vie n'excède pas deux ans à cause de l'activité des termites.

Les projets agricoles ont contribué à l'amélioration de l'organisation et de la structuration du milieu rural au niveau de la région par l'appui à la constitution de plus de 500 groupements, au renforcement des capacités professionnelles des responsables, membres de ces groupements et élus locaux, ainsi qu'à l'élaboration et la mise en œuvre des plans annuels d'investissement pour les CRD.

Les projets agricoles ont également contribué de manière efficace en 2008 à la mise en valeur des bas-fonds aménagés, assuré la formation de 1.097 membres de 25 GIE maraîchers, la fourniture d'intrants et de petits outillages et la mise en place d'unités de conservation de résidus de récolte à titre de démonstration.

Dans le cadre de l'exécution des activités du PRAADEL en matière de renforcement des capacités des producteurs, plus de 7.844 personnes ont été formées en matière de gestion des infrastructures, en maîtrise de rôles et responsabilités, en gestion des ressources naturelles, aux méthodes et techniques de production agricole, en techniques de production animale, en gestion de GIE, en passation de marchés, avec comme groupes cibles, entre autres, les artisans réparateurs et les accoucheuses villageoises.

En matière d'approvisionnement régulier en matériel et intrants agricoles à des coûts abordables, environ 375.283 tonnes d'engrais minéraux (urée, triples 15 et 17 etc.) sont importées et distribuées dans la RA de Labé par divers partenaires publics et privés dont entre autres, la Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD). Ces engrais sont généralement utilisés pour les cultures maraîchères (oignon, tomate, choux), la culture de la pomme de terre, le maïs et le riz. En tenant compte des superficies cultivées, les doses appliquées à l'hectare et la superficie moyenne par exploitant, il a été possible d'estimer le nombre de producteurs qui utilise les engrais à près de 7.500 exploitants agricoles, soit 34% seulement des prévisions de la SRRP de Labé qui se chiffrent à 22.000 exploitants agricoles. Il faut noter cependant, que plusieurs exploitations agricoles s'approvisionnent en intrants sur le marché parallèle ou il n'y a pas de statistiques fiables à ce jour.

La RA de Labé comptait une population agricole estimée à 594.638 en 1997, dominée par les femmes (480.337), et répartie au sein de 74.543 exploitations agricoles (source : rapport focus groupe développement rural, avril 2005).

La valeur cible relative au taux d'accessibilité aux intrants est de 30% de cette population d'exploitations agricoles, soit environ 22.000 exploitants agricoles. Selon les statistiques fournies par la Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) de Labé, il a été estimé à 372.998 tonnes d'engrais importés par les opérateurs privés entre 2006 et 2008 et 285 tonnes fournies par le programme japonais KR2 pour le compte du Ministère de l'Agriculture, soit au total 373.283 tonnes d'intrants importés au niveau de la région entre 2006 et 2008.

Durant la même période, au titre de l'intervention des projets agricoles, le PRAADEL a assuré la fourniture de 32,3 t d'engrais, de 10.288 kg de semences améliorées (riz, maïs, café arabica, haricot, oignon, choux et tomate) et de 453 petits outillages, ainsi que l'installation de 3 unités de transformation (moulin à riz, maïs, tubercules secs).

La quantité moyenne d'engrais utilisée chez les petits exploitants agricoles qui sont les plus nombreux est estimée à 100 kg par an, à raison de 50 kg par campagne, à cause du coût élevé de ces intrants et de la faiblesse des superficies mises en valeur.

Le projet de réalisation et de mise en valeur d'aménagements hydro agricoles de Tougué – Dabola a fourni aux exploitants des bas-fonds aménagés plus de 20 tonnes d'engrais dont 12.300 kg de triple 15 et 8.200 kg d'urée. A la même occasion, 4.150 kg de semences ont été distribués dont 3 600 kg de riz et 550 kg de maïs.

En effet, les engrais sont généralement utilisés au niveau des bas-fonds et plaines aménagés (estimés à 2.097 ha dont 1.097 ha de plaines et 910 ha de bas-fonds (source : BTGR Labé). Les spéculations développées dans ces domaines sont le riz, les cultures maraîchères (oignon et tomate notamment), la pomme de terre et le maïs.

Sur la base de la superficie moyenne par exploitant estimée à 0,28 ha, nous aurons un effectif de 7.167 exploitants installés au niveau de ces surfaces aménagées et qui ont accès aux intrants, soit environ 9,62% des exploitations agricoles de la région.

Il faut cependant noter l'existence de grandes exploitations avec des grandes superficies mises en valeur, utilisant d'importantes quantités d'engrais, tout comme des petits exploitants ayant de petites superficies qui achètent moins de 20 kg d'engrais. Il faut également signaler qu'une grande superficie de ces plaines aménagées n'est pas mise en valeur et à défaut d'une enquête, il n'est pas possible actuellement d'évaluer les superficies mises en valeur ou non, d'où la nécessité de programmer une enquête qui pourrait permettre de cerner ces paramètres.

S'agissant de l'appui à la production locale des semences améliorées, la FAO par le canal de son fonds commun pour produits (CFC) a distribué 167 tonnes de semence de pomme de terre sur une prévision régionale de 1.000 tonnes. Cette action a pour objectif principal la mise à disposition d'une semence de qualité au profit des producteurs.

En ce qui concerne l'évolution des superficies, le rendement et la production des 5 principales cultures de 2006 à 2009, l'analyse des informations contenues dans les tableaux ci-dessous fait apparaître une évolution sensible des différents paramètres. Celle-ci est cependant très faible par rapport aux attentes.

En effet, entre 2006 et 2009, l'estimation de l'évolution des différents paramètres agricoles selon le taux d'accroissement calculé se présente comme suit : ¹

Tableau 5 Taux d'accroissement des différents paramètres agricoles (2006 - 2009)

Cultures	Taux d'accroissement (%)		
	Superficies	Rendement	Production
Arachide	3	2	5
Fonio	1	2	3
Mais	2	1	3
Pomme de terre	199	8	164
Riz	8	1	9

Source : Direction Régionale Agriculture (DRA), Labé.

Le taux le plus élevé se rencontre au niveau de la pomme de terre qui est une culture de rente et dont les pratiquants augmentent d'année en année, d'où l'augmentation des superficies cultivées. Il faut prendre en compte également la facilité d'accès aux intrants (semences améliorées et engrais) ainsi que les avancées significatives enregistrées dans la vulgarisation des techniques culturales. Le riz vient en deuxième position avec un taux d'accroissement de 8% en superficie et 9% en matière de production malgré la faiblesse de l'augmentation des rendements qui est de 1%. Dans l'ensemble on note une augmentation très sensible des superficies cultivées entraînant ainsi une augmentation de la production des différentes cultures même si le taux d'accroissement des rendements reste encore faible pour l'ensemble des cultures.

Les données statistiques qui ont servi au calcul des différents paramètres sont présentées dans des tableaux ci dessous.

¹ Le taux d'accroissement des différents paramètres est calculé à partir de la formule suivante: $R = [(Q_n/Q_0)^{1/n} - 1] * 100$ où : r = taux d'accroissement, Q_n = donnée finale, Q₀ = année de base, n = nombre d'année, 1 = constante.

Tableau 6 Evolution de la culture de l'arachide (2006-2008)

Préf.	2006			2007			2008		
	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)
Koubia	9958,61	1,32	13145,37	10854,88	1,37	14871,19	11831,82	1,42	16801,18
Labé	2347,26	1,10	2581,99	2370,73	1,13	2678,92	2394,44	1,16	2777,55
Lélouma	829,98	1,21	1004,28	846,58	1,30	1096,76	863,51	1,27	1096,66
Mali	8500,43	1,40	11900,60	8585,43	1,43	12277,16	8671,28	1,46	12660,07
Tougué	6917,96	1,12	7748,12	7609,76	1,14	8675,13	8370,74	1,16	9710,06
Région	28554,24	1,27	36380,36	30267,38	1,31	39599,16	32131,79	1,34	43045,52

Tableau 7 Evolution de la culture du fonio (2006-2008)

Préf.	2006			2007			2008		
	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)
Koubia	32563,72	1,19	38824,00	32889,61	1,22	39989,34	33218,51	1,24	41189,02
Labé	13435,43	1,34	17955,52	13478,88	1,37	18494,19	13613,67	1,40	19049,02
Lélouma	9863,90	1,48	14598,57	10120,36	1,50	15181,35	10383,49	1,52	15782,90
Mali	18476,74	1,42	26236,97	19215,81	1,45	27862,92	19984,44	1,48	29576,97
Tougué	23254,65	1,12	26045,21	26975,39	1,14	30751,94	31291,44	1,16	36298,07
Région	97504,44	1,27	123660,27	102680,05	1,29	132279,74	108491,55	1,31	141895,98

Tableau 8 Évolution de la culture du maïs (2006-2008)

Préf.	2006			2007			2008		
	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)
Koubia	14625,46	1,78	26033,32	14917,97	1,81	27001,53	15216,33	1,84	27998,05
Labé	11982,44	1,95	23365,76	12102,26	1,93	23365,76	12223,28	2,01	24568,79
Lélouma	6362,82	1,63	10371,40	6490,08	1,66	10773,53	6619,88	1,69	11187,60
Mali	23441,91	1,71	40085,24	24144,91	1,74	42012,24	24869,26	1,77	44018,59
Tougué	11036,82	1,76	19424,80	12140,50	1,83	22217,12	13354,55	2,00	26709,10
Région	67449,45	1,77	119280,52	69795,72	1,80	125370,18	72283,30	1,86	134482,13

Tableau 9 Evolution de la culture de la pomme de terre (2006-2008)

Préf.	2006			2007			2008		
	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)
Koubia									
Labé				276	14	3850	483	15	7.245
Lélouma									
Mali				75	12,77	958	568	14	5.446
Tougué									
Région				351	13,70	4.808	1.051	12,08	12.691

Tableau 10 Evolution de la culture du riz (2006-2008)

Préf.	2006			2007			2008		
	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t / ha)	Production (t)
Koubia	5712,75	1,35	7788,46	6169,77	1,36	8489,42	6663,35	1,37	9253,47
Labé	3159,46	1,31	4174,31	3412,22	1,32	4550,00	3685,20	1,33	4959,50
Lélouma	10622,53	1,52	16390,30	11472,33	1,53	17865,43	12390,12	1,54	19473,32
Mali	13699,40	1,36	18413,97	14795,45	1,37	20071,23	15979,09	1,38	21877,64
Tougué	9495,86	1,33	12745,96	10075,97	1,34	15144,48	11075,97	1,35	15144,48
Région	42690,00	1,39	59513,00	45925,74	1,44	66120,56	49793,73	1,42	70708,41

2.3.2 Développement et diversification de la production animale

Le développement et la diversification de la production animale contribuent non seulement à la couverture des besoins alimentaires des populations mais aussi à l'amélioration des revenus des éleveurs. Ce qui passe nécessairement par l'intensification de la production animale et la professionnalisation des acteurs.

Rappel des objectifs assignés en matière de diversification de la production animale

Pour parvenir à la diversification de la production animale, les objectifs sont :

- L'amélioration du logement, à travers la réalisation de parcs, étables, bergeries et poulaillers pour permettre la sécurisation et le contrôle des animaux ;
- L'amélioration de l'alimentation et de l'abreuvement des animaux par la délimitation et la protection des pâturages, la mise en valeur des parcelles fourragères, les semis de légumineuses fourragères, la valorisation des sous-produits agricoles et le développement de l'hydraulique pastorale ;
- La systématisation de la vaccination contre les maladies telluriques dominantes, la peste des petits ruminants et la maladie de Newcastle ;
- Le contrôle des principales maladies ;
- Le déparasitage surtout des jeunes animaux ;
- L'opérationnalité des cliniques vétérinaires privées et l'efficacité des circuits de distribution des produits vétérinaires ;
- La recherche de voies et moyens de réduction substantielle du prix des produits vétérinaires ;
- La prévention des conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
- Le renforcement de la propriété par l'identification systématique des animaux principalement les bovins (tatouage) ;
- Le renforcement de la lutte contre le vol du bétail ;
- L'introduction et la vulgarisation de races animales améliorées ;
- L'appui aux organisations d'éleveurs ;
- L'appui institutionnel aux services publics ;
- La promotion des filières courtes (élevage de petits ruminants, aviculture, apiculture) ;
- Le renforcement de la participation des femmes au développement de l'aviculture villageoise et périurbaine ;
- La promotion à moyen et long terme de filières comme l'embouche des petits ruminants, l'embouche bovine, l'apiculture, la pisciculture et la cuniculture.

Présentation et analyse des résultats

La quasi-totalité des ménages de la région (97%) pratiquent l'agriculture mais avec des outils manuels. En moyenne, 91% des ménages possèdent de la volaille, 35% possèdent des moutons, 51% des chèvres et 49% des bœufs. Du point de vue cheptel régional, sur la base du croît annuel appliqué au recensement national de 2.000, la RA de Labé dispose de 623.227 bovins, 185.264 ovins et 362.211 caprins. (Source : DNE)

Dans le cadre de la lutte contre la peste des petits ruminants et la maladie de Newcastle, du contrôle des principales maladies et du déparasitage des animaux, les services de l'élevage et les cabinets vétérinaires privés de la région en collaboration avec les projets et programmes ont fourni beaucoup d'efforts au cours des années 2007 et 2008.

L'analyse des statistiques produites par ces services met en évidence l'effort consenti en matière de soins aux animaux au niveau des cinq préfectures de la RA. Ces résultats se présentent comme suit :

- En matière de vaccination contre le charbon bactérien, 63.344 têtes d'animaux ont été touchés (43.079 bovins, 6.555 ovins et 13 710 caprins) contre 59.878 têtes d'animaux en 2007 (36.310 bovins, 7.855 ovins et 15.713 caprins), soit une augmentation de 18,6% pour les bovins, une diminution de 16,5% chez les ovins et de 12,7% chez les caprins.
- Dans le cadre de la lutte contre le charbon symptomatique, 84.544 têtes de bovins ont été vaccinées en 2008, contre 72.274 têtes en 2007, soit une augmentation de 17,0%.
- Dans le cadre de la lutte contre la pasteurellose, ce sont 14 885 têtes (11.981 bovins, 1.216 ovins et 1.688 caprins) qui ont été touchés par la campagne de vaccination de 2008 contre 23.306 têtes en 2007 (20.991 bovins, 838 ovins et 1.477 caprins) ; soit une diminution de 42,9% au niveau des bovins, une augmentation de 45,4% pour les ovins et de 14,3% chez les caprins.
- En ce qui concerne la peste des petits ruminants, ce sont 26.253 têtes (9.642 ovins et 16.611 caprins) qui ont été touchées en 2008 contre 26.034 têtes en 2007 (6.541 ovins et 19.493 caprins). Là, on note une augmentation du nombre d'ovins touchés, soit 47,4%, contre une diminution du nombre de caprins, soit 14,8%.
- Dans le cadre de la lutte contre les maladies de la volaille (Newcastel et la variole), 89.328 animaux ont été vaccinés en 2008 contre 61.639 en 2007, soit une augmentation de 33,5%.
- Pour la lutte contre la rage, 248 chiens ont été vaccinés en 2008, contre 246 en 2007.
- Du point de vue déparasitage interne et externe, il a été enregistré 103.707 animaux déparasités en 2008, contre 65.874 en 2007, soit une augmentation de 36,5%

Les détails de ces statistiques qui ont été fournies par le Service Régional de l'Élevage et de la protection animale (SRAE) sont donnés dans les tableaux qui suivent.

Tableau 11 Situation des vaccinations et du déparasitage (2008)

Préf.	Éleveurs bénéficiaires	Vaccinations			Déparasitage	
		Charbon sympto.	Charbon bactérien	PPR	Veaux	Agneaux cabris
Koubia	249	3286	960	898	1285	583
Labé	434	3895	1348	1184	1038	831
Lélouma	306	3271	836	979	1395	1000
Mali	569	6339	1757	1990	1248	992
Tougué	425	2997	1066	881	885	500
Total	1983	19788	5967	5932	5851	3906

Source : Direction Régionale de l'Élevage et de la Protection Animale, Labé

Tableau 12 Campagnes de déparasitage (2006-2008)

Préf.	Nombres d'animaux déparasités					
	2006		2007		2008	
	Internes	Externes	Internes	Externes	Internes	Externes
Koubia	4678	763	1520	85	2236	173
Labé	13221	7703	9484	871	30251	5308
Lélouma	3363	2017	1302	508	1645	379
Mali	15643	3341	18507	31391	13833	48466
Tougué	1506	1119	1279	927	1007	409
Total	38411	14943	32092	33782	48972	54735

Source : Direction Régionale de l'Élevage et de la Protection Animale, Labé

Tableau 13 Identification du cheptel (tatouage)

Préf.	2007		2008	
	Bovins tatoués	Eleveurs bénéficiaires	Bovins tatoués	Eleveurs bénéficiaires
Koubia	8287	2274	6049	1814
Labé	7894	3257	6505	2520
Lélouma	2564	733	3299	1033
Mali	6046	1335	7613	1255
Tougué	3783	571	10321	1930
Total	28574	8170	33787	8552

Source : Direction Régionale de l'Élevage et de la Protection Animale, Labé

Ces tableaux ci-dessus montrent que seulement moins de 15% du cheptel de la région a été touché par ces actions (13,6% pour les bovins, 4,2% pour les ovins et 5,3% pour les caprins).

En ce qui concerne le pourcentage d'éleveurs utilisant les intrants vétérinaires (vaccins, déparasitant, aliments), malheureusement le dispositif de collecte d'informations mis en place par le Service Régional de l'Élevage ne prenait pas en compte le dénombrement des éleveurs bénéficiaires des actions ci-dessus citées.

Cependant, tenant compte de la situation de référence en matière de cheptel moyen par exploitation qui est évalué à 5 bovins, 6 petits ruminants et 8 volailles, sur la base du nombre d'animaux touchés, nous avons estimé à au moins 16 908 éleveurs qui ont bénéficié d'une de ces opérations.

En tout état de cause, il serait important de mener une enquête au près des services spécialisés pour confirmer ces chiffres.

Tableau 14 Nombre d'animaux vaccinés, campagne 2007

Préf.	Nombre d'animaux vaccinés											
	Charbon bactérien			Charbon sympto.	Pasteurellose			Peste des petits ruminants		Maladies de la volaille		Rage
	Bovins	Ovins	Caprins	Bovins	Bovins	Ovins	Caprins	Ovins	Caprins	Newc.	Variole	Chiens
Koubia	2600	421	703	7875	50	0	0	600	1296	1403	0	4
Labé	24054	6292	12897	34634	9799	469	560	4138	10760	59135	23000	235
Lélouma	4459	289	562	5789	708	0	0	435	1532	1395	0	4
Mali	4975	812	1543	16161	10434	0	0	447	2323	1574	0	5
Tougué	222	41	8	7815	0	369	917	921	3582	6444	0	0
Total	36310	7855	15713	72274	20991	838	1477	6541	19493	69951	23000	248

Source : Direction Régionale de l'Élevage et de la Protection Animale

Tableau 15 Nombre d'animaux vaccinés, campagne 2008

Préf.	Nombre d'animaux vaccinés											
	Charbon bactérien			Charbon sympto.	Pasteurellose			Peste des petits ruminants		Maladies de la volaille		Rage
	Bovins	Ovins	Caprins	Bovins	Bovins	Ovins	Caprins	Ovins	Caprins	Newc.	Variole	Chiens
Koubia	3508	663	1004	10984	125	150	240	443	813	911	0	0
Labé	21860	3816	8450	31045	3614	418	614	6201	8104	55594	27350	220
Lélouma	5033	409	960	9053	1088	0	0	1123	3871	2728	0	2
Mali	11394	1623	2971	21479	6625	0	0	301	2515	4896	0	17
Tougué	1284	44	325	11983	529	648	834	1574	1308	3849	0	7
Total	43079	6555	13710	84544	11981	1216	1688	9642	16611	67978	27350	246

Source : Direction Régionale de l'Élevage et de la Protection Animale

2.3.3 Amélioration des infrastructures du monde rural

L'augmentation de la production passe par le désenclavement des zones de production (construction, réhabilitation et entretien des routes communautaires et des pistes rurales), les aménagements hydro-agricoles des plaines et bas-fonds, les constructions rurales, la création de retenues collinaires, la mise en valeur effective des domaines aménagés, la protection physique de ces domaines et l'entretien des ouvrages.

Rappel des objectifs assignés à l'amélioration des infrastructures du monde rural

Les objectifs fixés dans le cadre de l'amélioration des infrastructures du monde rural sont les suivants :

- Désenclaver les zones agricoles et les villages à effectifs importants de populations à travers la construction et la réhabilitation des pistes rurales ;
- Intégrer l'espace Nord et Est de la RA au plateau central abritant la métropole régionale Labé ;²
- Valoriser l'important potentiel de plaines et de bas-fonds par les aménagements hydro agricoles ;
- Appuyer la mise en exploitation des domaines aménagés surtout autour des axes d'échanges et des centres urbains ;
- Améliorer les constructions rurales, notamment les étables, fumières, parcs de nuit, bergeries, poulaillers et puits pastoraux pour la sécurisation et le contrôle du cheptel en vue d'augmenter sa productivité ;
- Appuyer la réalisation d'infrastructures économiques comme les marchés à bétail et les boucheries ;
- Appuyer l'installation d'unités de conservation et de transformation des produits agricoles et animaux.

Présentation et analyse des résultats

Dans le cadre de la construction et réhabilitation des pistes rurales, les programmes PRAADEL et PSDS/HMG, en collaboration avec le Bureau Régional des Pistes Rurales (BRPR) de Labé, ont réalisé des travaux de réhabilitation, de construction et de viabilisation de 387,6 km de pistes. A cela s'ajoutent 369 ouvrages d'assainissement de type dalots et radiers sur le linéaire réhabilité.

Il est important de souligner que les tronçons de pistes réhabilités par ces projets ne sont pas souvent en concordance avec les tronçons identifiés et priorisés dans le document de la SRRP. Cela est dû au fait que les projets qui évoluent dans le domaine des pistes rurales avaient déjà procédé à l'identification des pistes à réhabiliter et à la programmation en tenant compte des besoins remontés lors du processus du diagnostic participatif réalisé dans leurs zones d'interventions respectives. Cette situation est valable pour toutes les autres infrastructures répertoriées dans le document de la SRRP. L'idéal aurait été que les focus groupes, qui ont eu la charge de valider ces prévisions, tiennent compte des actions déjà programmées par les différents projets pour une cohérence dans la programmation.

En général, la réalisation de toutes les infrastructures au niveau des projets suit une démarche logique, cohérente et conforme à la stratégie nationale, à savoir :

- Identification des contraintes et des pistes de solutions et choix des infrastructures à réaliser suite au résultat d'un diagnostic participatif ;

² Il s'agit des sous-préfectures de Gadha Woundou, Fafaya, Pilimini, Matakaou, Fello Koundouwa, Kollet, Kouratongo, Balaki, Madina Salambandé, Télirè, Gayah, Hidayatou, Madina Wora, Touba Bagadji, Hérico, Sagalé, Linsan Saran, Balaya et Manda Saran.

- Inscription des actions dans les PDT, PDL et Plans de développement des préfectures après validation des services techniques concernés et des autorités locales ;
- Rapprochement du PDL au programme envisagé par les autres intervenants pour éviter le double emploi ou la différence de stratégie d'intervention ;
- Vérification de la possibilité de mobilisation des ressources financières à apporter par les bénéficiaires ;
- Sélection des bureaux d'études par voie d'appel d'offre et élaboration de contrats entre le programme et ces bureaux ;
- La réalisation des études avec préparation des dossiers de consultation des entreprises ;
- La sélection des entreprises de travaux par voie d'appel d'offre et l'élaboration de contrats entre le programme et les entreprises ;
- La réalisation physique des travaux par les entreprises sous le contrôle des bureaux d'études ;
- La remise officielle des infrastructures pour mise en service, gestion et entretien.

S'agissant de la valorisation de l'important potentiel de plaines et de bas-fonds, les projets et programmes intervenants dans la région (Projet de réalisation et de mise en valeur d'aménagements hydro agricoles / FAO, PRAADEL, PAPP) ont financé l'aménagement de près de 200 ha de petits bas-fonds, contribué à leur mise en valeur et à la protection de cultures par le grillage. Ces projets ont également financé la construction de puits maraîchers au niveau des petits bas-fonds. Ce sont au total 72 puits maraîchers qui ont été construits et équipés de pompes en vue de faciliter l'accès à l'eau pour le maraîchage. Ce qui porte le potentiel aménagé à 910 ha de bas-fonds et 1.097 ha de plaines au niveau de la région. (Situation de référence en 2006 : 1.325 ha aménagés toutes catégories confondues.)

Dans le cadre de l'appui à la mise en exploitation des domaines aménagés surtout autour des axes d'échanges et des centres urbains, ces projets ont également contribué à la protection physique des bas-fonds aménagés par la réalisation de plus de 28.015 mètres linéaires de clôture en grillage.

Les projets ont également introduit au niveau des bas-fonds aménagés de nouvelles variétés de cultures et formés des exploitants à des techniques culturales. La majorité des exploitants ainsi formés (90% selon les résultats des enquêtes du PRAADEL) ont adopté et appliqué ces itinéraires techniques. Ces exploitants attestent en grande majorité (75%) que l'utilisation des méthodes culturales apprises a augmenté sensiblement les rendements et la production. 60% d'entre eux affirment que le volume des produits commercialisés a également augmenté.

Les résultats les plus impressionnants en augmentation de la productivité et de la production ont été observés dans le bas-fond de Linguiko, CRD de Konah, préfecture de Tougué, où 22 ha étaient préalablement aménagés. Les superficies exploitées ont été étendues à 32 ha par les exploitants eux-mêmes, grâce à la clôture en grillage du périmètre réalisée par le PRAADEL. Les rendements du riz cultivé dans ce bas-fond dépassent de 66% le rendement moyen des champs de riz de la région estimés en 2001.

Globalement les aménagements de bas-fond se sont avérés un facteur de mobilisation et de cohésion dans les groupements et des centres d'apprentissage à l'utilisation de nouvelles techniques agricoles et de nouveaux équipements d'irrigation (par exemple motopompes et ouvrages d'irrigation). Ils ont permis de diversifier les cultures et d'échelonner les récoltes. Les infrastructures productives réalisées contribuent à la protection des versants par la plantation d'arbres, l'amélioration de la fertilité des bas-fonds et leur mise en valeur intensive, ainsi que la protection des sources d'eau. Elles ont permis de sensibiliser les paysans au fait que le bas-fond et sa fertilité tiennent à la restauration et à l'entretien de son bassin versant.

Pour maximiser les résultats, certains aménagements de bas-fonds doivent être revus afin de lever des contraintes liées surtout aux imperfections apparaissant sur les ouvrages (dosage inadéquat dans la fabrication du béton, déficit d'eau dans les retenues, porosité des canaux en terre, etc.).

Tableau 16 Potentiels des plaines et bas-fonds aménageables et aménagés

Préf.	Superficies aménageables (ha)		Superficies aménagées (ha)	
	Plaines	Bas-fonds	Plaines	Bas-fonds
Koubia	365,00	176,70	0,00	66,95
Labé	575,50	675,43	70,50	105,15
Lélouma	607,00	294,00	421,50	160,00
Mali	3330,70	1274,67	0,00	465,80
Tougué	10365,00	380,86	605,00	112,20
Total	15243,20	2801,66	1097,00	910,10

Source : BTGR (juillet 2009)

2.3.4 Promotion des filières porteuses pour la diversification des revenus

Les activités agricoles et pastorales courantes ne génèrent pas de revenus suffisants aux populations rurales. Toutefois, les conditions écologiques de la RA de Labé sont favorables à l'épanouissement de filières porteuses censées créer des emplois et procurer des revenus importants en milieu rural et urbain. C'est à juste titre que la promotion des filières porteuses constitue une action prioritaire de la SRRP. Ce qui permettra à une partie de la population de se consacrer graduellement à une agriculture de marché axée sur la commercialisation de produits plus compétitifs.

Rappel des objectifs assignés à la promotion des filières porteuses

Les objectifs dans le domaine de la promotion des filières porteuses sont les suivants :

- Renforcer les compétences techniques et managériales des acteurs à travers un appui organisationnel et structurel ;
- Faciliter l'accès au crédit et la formation à sa gestion ;
- Promouvoir la culture de la pomme de terre, de l'oignon, de la tomate, du petit piment, du haricot ;
- Relancer les cultures fruitières traditionnelles (orangers, mandariniers et avocatiers) ;
- Promouvoir les cultures d'exportation (café arabica, noix de cajou) ;
- Introduire et vulgariser des nouvelles variétés ;
- Renforcer la protection et les traitements phytosanitaires ;
- Promouvoir les produits par l'organisation de semaines et foires agricoles ;
- Améliorer les conditions de conservation et de transformation ;
- Appuyer la mise en place d'un réseau efficace de distribution ;
- Promouvoir l'aviculture et l'apiculture ;
- Valoriser les produits de la biodiversité.

Présentation et analyse des résultats

Dans le cadre du renforcement des compétences techniques et managériales des acteurs à travers un appui organisationnel et structurel, le paysage institutionnel rural dans la RA de Labé a connu ces dernières années quelques changements positifs. La mise en place de plus de 500 organisations paysannes diverses, avec au moins 20 000 producteurs dont 70% de femmes (café, pomme de terre, miel, etc.) regroupées au tour de filières porteuses est une bonne illustration. Les Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) sont devenues

de ressources humaines importantes pour l'amélioration des capacités des ruraux à faciliter leur lien avec l'extérieur.

En ce qui concerne la promotion des principales filières agricoles porteuses, les expériences du passé dans ce domaine ont clairement montré la rentabilité des filières agricoles, comme la pomme de terre, l'oignon, le petit piment, la tomate et le haricot, même à petite échelle. De plus, par filière, les goulots d'étranglement clé et les réponses éventuelles sont actuellement identifiés. L'expérience de la FPDF démontre qu'on peut promouvoir ces filières en ce concentrant sur les paysans et leurs structures faïtières. Ces derniers développent des partenariats avec les acteurs en amont et en aval de chaque filière.

Dans le cadre de la poursuite du partenariat avec le FIDA, le Gouvernement guinéen est en phase de négocier un accord de prêt et de don pour la mise en œuvre du Programme National d'Appui aux Acteurs de Filières Agricoles (PNAFA). Le PNAFA est un nouveau programme national orienté sur le développement d'un nombre limité de filières agricoles à fort potentiel économique pour le petit paysan. Il s'inscrit dans la « Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) - Vision 2015 » du Gouvernement guinéen, qui est essentiellement basée sur le développement des filières agricoles et animales.

Le choix des filières par région est guidé par : (a) la priorité retenue dans la PNDA et identifiée de façon participative avec les paysans, ce qui sous-entend une contribution à la sécurité alimentaire des ménages et un potentiel économique réel dans la région ; (b) les priorités proposées par les OPA ; (c) la préexistence d'une filière avec un niveau minimum d'organisation et une masse critique minimale avec un potentiel d'intensification ; (d) l'impact potentiel sur les revenus des cibles du FIDA; (e) l'absence d'importantes économies d'échelle et barrières à l'entrée, c'est-à-dire rentable à petite échelle (0,1 à 0,5 ha) et accessible au cible du FIDA; (f) une organisation faïtière de producteurs déjà en place qui sollicite un concours et sur laquelle s'appuyer pour dispenser les assistances. A partir d'une analyse succincte des filières, il a été possible de déterminer les opportunités et priorités des différents acteurs des filières et ainsi d'identifier et déterminer les activités qui correspondent aux ressources et aux capacités de travail spécifique du groupe cible identifié.

C'est ainsi que les filières suscitées ont été identifiées et ciblées dans un premier temps dans le cadre de la mise en œuvre du PNAFA pour la RA de Labé.

Tableau 17 Filières prioritaires identifiées

Filières prioritaires	Interventions prioritaires
Pomme de terre	Améliorer l'accès aux intrants (engrais, produits phytosanitaires) Améliorer l'acquisition des semences (importation, multiplication, stockage) Améliorer les conditions de stockage - conditionnement, commercialisation, exportation
Oignon	Améliorer l'accès aux semences (importation, accès à crédit) Appui à la production (intrants, appui-conseil) Insertion des paysans dans la filière : conditionnement, vente groupée
Maïs	Diffusion des semences améliorées Partenariats avec l'agro-industrie
Fonio	Mise au point d'une décortiqueuse (partenariat avec CIRAD, CFC)
Tomate	Introduction d'autres variétés, commercialisation

Sources : Rapport pré évaluation du PNAFA

Dans une première phase, le PNAFA se concentrera sur la Moyenne Guinée et la Guinée Forestière. La Moyenne Guinée comprend les régions de Mamou et Labé. Son développement agricole sera basé sur la petite entreprise agricole, combiné avec le petit élevage, et

ceci pour plusieurs raisons : (a) son relief accidenté avec des petits bas-fonds encaissés de faibles superficies est intéressant pour les cultures intensives (pomme de terre, oignon, tomate) ; (b) ce relief favorise la petite mécanisation (traction animale, motoculteurs) ; (c) à cause des problèmes de fertilité du sol acide, une combinaison de l'agriculture avec l'élevage / aviculture est souhaitable. Le maïs est indispensable afin de garantir la disponibilité d'aliments de volaille. De plus, en amont des bas-fonds et sur les pentes, les arbres fruitiers sont intéressants pour une lutte contre l'érosion.

2.3.5 Renforcement des capacités des producteurs et productrices

La faiblesse des capacités actuelles des producteurs et productrices affecte l'efficacité de leur participation au processus d'amélioration de la production agricole et animale. La professionnalisation des producteurs et productrices reste fondamentale pour la promotion et le développement de la production agropastorale. L'amélioration de la productivité des exploitations, la meilleure gestion de la production et la maîtrise du processus de commercialisation par les acteurs sont tributaires de leur compréhension des enjeux, de leur dynamisme et de leur adhésion aux nouvelles innovations. Il s'avère par conséquent nécessaire d'identifier et de mettre en œuvre des actions de renforcement des capacités.

Rappel des objectifs assignés renforcement des capacités des producteurs et productrices

A ce niveau, les objectifs retenus se présentent comme suit :

- Améliorer le cadre institutionnel (services techniques, projets, ONG etc.) pour le rendre capable de répondre aux demandes de services exprimées par les producteurs à travers le renforcement de leurs capacités de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions ainsi que la mise à disposition de moyens matériels et financiers ;
- Appuyer l'épanouissement d'un secteur privé dynamique, capable de prendre en charge les fonctions d'approvisionnement en équipements et intrants agricoles, de production et de commercialisation ;
- Appuyer la mise en place de lignes de crédit adaptées aux besoins des producteurs pauvres ;
- Appuyer la responsabilisation progressive des organisations professionnelles en terme de maîtrise d'ouvrage, de représentativité et pérennisation des acquis ;
- Renforcer les capacités des producteurs et productrices au plan technique et managérial : connaissance de nouvelles techniques agricoles et d'élevage, vulgarisation de semences améliorées, gestion des infrastructures et équipements individuels et collectifs, gestion des entreprises individuelles et coopératives, gestion du crédit, techniques de marketing et de vente, techniques de conservation et de transformation, management des organisations professionnelles (groupements, coopératives, unions, fédérations) ;
- Favoriser la clarification des rôles entre les Chambres d'agriculture et les organisations professionnelles de type coopératif et associatif ;
- Renforcer la concertation et la synergie entre tous les intervenants.

Présentation et analyse des résultats

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRAADEL en matière de renforcement des capacités des producteurs et productrices, 1.759 responsables des comités de gestion ont été formés en techniques de gestion, 2.143 aux méthodes et techniques de production agricole, 38 en techniques de production animale, 634 en gestion de GIE, soit au total 4.574 personnes (responsables de groupements et associations, comités de gestion et producteurs) formés et équipés.

Dans le domaine de la production agricole, les projets et programmes ont assuré la formation de plus de 6.085 membres d'organisations paysannes sur la maîtrise des outils de

gestion. Les résultats au niveau de chaque préfecture se présentent ainsi qu'il suit : Koubia 2.732 personnes, Labé 409, Lélouma 213, Mali 105 et Tougué 2626.

2.3.6 Restauration et préservation des ressources naturelles

Le niveau actuel de dégradation des ressources naturelles de la RA de Labé est tel qu'il faut envisager des mesures adéquates de restauration et de préservation. Ce qui doit concilier la satisfaction des besoins des générations actuelles et la prise en compte de ceux plus importants des générations futures. L'enjeu est d'importance car le système d'exploitation des terres fait correspondre à la forte pression de la population sur les ressources forestières, une destruction rapide et incontrôlée de l'espace et des espèces biologiques. D'où la nécessité d'envisager des solutions alternatives pour répondre impérativement aux préoccupations environnementales constatées et vécues dans la région.

Rappel des objectifs assignés à la restauration et la préservation des ressources naturelles

S'agissant de la restauration et de la préservation des ressources naturelles, la SRRP a retenu les objectifs suivants :

- Limiter le niveau et le rythme actuel de l'exploitation irrationnelle des ressources renouvelables dont la vie est tributaire ;
- Développer et vulgariser dans les pépinières des essences forestières résistantes et à croissance rapide qui ne soient pas hautement inflammables ;
- Instituer la célébration de la journée de l'arbre soutenue par des prix ;
- Prévoir des actions de reboisement d'envergure et de protection des berges, lits des cours d'eau et flancs de montagne ;
- Promouvoir les actions de curage des cours d'eau ;
- Protéger les forêts classées existantes ;
- Promouvoir la protection des têtes de sources ;
- Renforcer les actions de lutte contre les feux de brousse ;
- Améliorer la réglementation de la production de briques cuites, en terme de distance à respecter par rapport aux berges des cours d'eau et d'usage exclusif du bois mort pour la cuisson ;
- Promouvoir à moyen terme la promotion des Briques en Terre Stabilisée (BTS) et Briques en Terre Compressée (BTC) ;
- Etudier les possibilités de création d'une briqueterie moderne ;
- Envisager des mesures de conservation du sol ;
- Promouvoir les actions de collecte et de recyclage des sachets plastiques ;
- Protéger les espèces fauniques contraintes à la migration vers les zones moins accessibles ;
- Capitaliser et vulgariser les expériences et les résultats des différents projets de la région en matière de restauration et de préservation des ressources naturelles.

Présentation et analyse des résultats

Dans le cadre de la protection de l'environnement, s'il est établi que depuis 1994 un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) existe et vise l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques de développement économique et social du pays, il faut cependant reconnaître, qu'à ce jour, ses effets positifs sont peu visibles. La raison principale est que ce plan n'a que partiellement été mis en œuvre. Son actualisation apparaît nécessaire notamment à travers la mise en place d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et de Stratégies Régionales de Développement Durable (SRDD).

Aujourd'hui encore, les feux de brousse, les défrichements, la culture itinérante sur brûlis sont des pratiques courantes qui entraînent une érosion des sols et accroissent le

ruissellement suite à une altération des sols. Ces mêmes pratiques auxquelles s'ajoute le surpâturage constituent une menace de dégradation pour les forêts qui connaissent déjà un faible niveau d'aménagement.

Mis à part quelques cas ponctuels, l'assainissement est très peu développé, le drainage pluvial inexistant, le traitement des déchets solides absent. Ce qui pose des problèmes de pollution, d'inondation et de salubrité publique. Ces facteurs accélèrent la dégradation de l'environnement (pollution) et présentent un risque croissant pour la santé publique (maladies liées à l'insalubrité et à la qualité de l'eau). Au plan législatif, le cadre réglementaire connaît des limites dues au manque d'application et à la faible harmonisation des textes particulièrement ceux qui traitent d'une même problématique.

Cependant, dans le souci d'une meilleure protection de l'environnement, quelques actions concrètes ont été initiées par les projets en cours, telles que les reboisements, la protection des flancs de montagnes, des cours d'eau et des têtes de sources, la protection des tapades par les haies vives et le grillage, l'information et la formation des populations sur les conséquences de la dégradation de l'environnement. A titre d'exemple, dans le cadre des activités de ces projets, plusieurs sites dénudés ont été protégés, notamment avec la fourniture de 10.013 plants forestiers, la mise en place de 180 mètres linéaires de cordons pierreux, le semis du Néré sur 10 ha de bowé et l'appui à la mise en place de 23 Comités de Surveillance de l'Environnement (CSE).

Les projets agricoles ont également appuyé les villages à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'aménagement des sources. Ces plans d'aménagement visaient la protection des sources à travers une série d'activités allant du reboisement des bassins versants, à la mise en défens, l'installation de cordons anti-érosifs au captage, à la construction d'abreuvoirs et de lavoirs. Une trentaine de modèles de sources aménagées duplicables existent aujourd'hui dans quelques villages des CRD couvertes (exemples : sources de Bokira, Soulou et Banna dans la CRD de Kouramangui, sources de Daago et Mbaara dans la CRD de Yimbéring).

2.3.7 Valorisation et gestion rationnelle des ressources naturelles

Les axes d'intervention dans le cadre de la valorisation et de la gestion rationnelle des ressources naturelles sont centrés sur l'impulsion des changements de mentalités et des comportements pour améliorer le cadre de vie des populations rurales et urbaines.

Rappel des objectifs assignés à la valorisation et gestion rationnelle des ressources naturelles

Les objectifs assignés dans le cadre de la valorisation et de la gestion rationnelle des ressources naturelles sont les suivants :

- Assurer une participation effective et efficace des populations au processus d'identification, d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'actions en matière de gestion des ressources de l'environnement ;
- Vulgariser les dispositions légales et réglementaires portant sur la gestion des ressources naturelles ;
- Appuyer la complémentarité entre les différents acteurs (administration déconcentrée, collectivités, organisations de la société civile, projets et programmes) à travers la mise en place d'un cadre institutionnel approprié et le développement d'un partenariat actif à tous les niveaux ;
- Améliorer la gestion du foncier rural (établissement de contrats fonciers écrits et/ou ententes foncières écrites) ;
- Promouvoir l'utilisation à grande échelle des sources d'économie d'énergie (gaz domestiques, foyers améliorés, énergie solaire et éolienne etc.) ;

- Mettre en place un système performant de gestion des informations et données sur l'état des ressources de l'environnement et leur évolution ;
- Promouvoir la création des jardins botaniques ;
- Favoriser l'exploitation rationnelle des forêts communautaires et privées par la promotion de la participation des communautés à la création et à la gestion des forêts et par la promotion de l'émergence des acteurs privés pour le développement des unités de transformation du bois et de ses dérivés ;
- Améliorer le cadre incitatif, notamment par une mobilisation et une utilisation plus conforme et efficace des ressources financières issues des activités forestières ;
- Améliorer la gestion de la faune pour la préservation des espaces rares et en voie de disparition par la réalisation d'études permettant de localiser certaines espèces, par la délimitation de sites privilégiés et par la prévention de conflits entre les services spécialisés et les éleveurs.

Présentation et analyse des résultats

La stratégie développée par les projets et programmes en cours a permis aux communautés rurales de définir et hiérarchiser, de façon participative, leur priorité de développement et d'utilisation des ressources naturelles, sous le contrôle de leur population. La mise en œuvre de cette approche a été développée à travers plusieurs étapes, dont entre autres (i) un diagnostic participatif y compris du niveau de dégradation des ressources et de leur utilisation passée et présente, (ii) l'identification des options possibles pour l'amélioration de l'utilisation et de la gestion des ressources ainsi que du rendement des systèmes de production sur la base des connaissances et techniques locales, (iii) la définition d'un plan de développement local précisant les moyens à mettre en œuvre et les acteurs possibles tant locaux qu'extérieurs, (iv) la programmation et le suivi des activités. Sur la base d'un tel plan, l'appui matériel et technique serait négocié et un contrat programme clair serait établi afin de préciser les obligations des projets et celles de ses bénéficiaires.

Les projets et programmes ont appuyé les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'aménagement des sources. Ces plans d'aménagement visaient la protection des sources à travers une série d'activités allant du reboisement des bassins versants, à la mise en défens, l'installation de cordons antiérosifs et au captage. Une trentaine de modèles de sources aménagées duplicables existent aujourd'hui à travers les CRD.

La clôture des tapades est généralement faite à base d'espèces ligneuses prélevées sur l'environnement immédiat des villages. Elle consomme un volume important de bois et dont la durée de vie n'excède pas deux ans. Lors du Diagnostic Participatif (DP), l'importance de la tapade dans le système agraire de la zone avait été confirmée comme unité agricole prioritaire dans le cadre de la réhabilitation agricole. Compte tenu de cette réalité, la protection physique de la tapade avec du grillage supporté par une haie vive a fait l'objet de démonstration de la part des projets agricoles au niveau de quelques tapades et bas-fonds aménagés. Grâce à cette stratégie établie en partenariat avec les bénéficiaires, cette action est en phase d'extension à grande échelle à travers toute la RA de Labé.

Dans le cadre de la restauration des zones bowalisées, certains villages des CRD de Kouramangui et Diountou avaient initié cette action au niveau des zones dénudées. L'analyse des résultats atteints dans la mise en œuvre de cette activité est assez révélatrice du comportement des populations des villages concernés vis-à-vis de la dégradation de l'environnement. Prendre l'initiative de reboisement de bowal à partir des semences de néré procède d'une volonté très aiguë de préservation de l'environnement. Cette volonté est davantage traduite par la participation des populations essentiellement dominées par les femmes à la mise en œuvre de cette activité.

2.4 Promotion des activités économiques

Dans la RA de Labé les activités de commerce, d'artisanat, de transport, de tourisme et d'hôtellerie constituent des sources de revenus pour une très grande partie de la population. Cette situation privilégiée de la région se justifie par sa position géographique qui favorise des importants échanges commerciaux entre elle, les autres régions et les pays voisins. La région bénéficie également de conditions climatiques favorables à l'implantation des unités agro-industrielles et des infrastructures hôtelières et touristiques. Elle est cependant, confrontée à l'insuffisance des infrastructures de base particulièrement la disponibilité régulière de courant électrique et l'enclavement de la région. Aussi, les opérateurs économiques se caractérisent par la faiblesse de l'esprit d'entreprise et du goût du risque, le faible niveau d'instruction et de formation des acteurs du secteur, les difficultés d'accès au crédit, et le faible accès aux technologies modernes de communication et de l'information. L'environnement institutionnel est dominé par une pression fiscale inadaptée, des lacunes et des difficultés d'application de la loi, des règles de concurrence insuffisantes et la faiblesse de l'appui à l'investissement privé.

Rappel des objectifs assignés à la promotion des activités économiques

Dans le cadre de la SRRP de Labé, la promotion des activités économiques s'articule autour des points suivants : (i) l'incitation à l'investissement et au développement de l'entreprise privée par la simplification des procédures administratives liées à l'exercice de certaines activités ; (ii) l'organisation et la professionnalisation des différents acteurs pour leur insertion efficace dans un environnement national et international marqué par une concurrence de plus en plus forte ; (iii) la facilitation de l'accès au financement et à l'information ; (iv) la création et le développement des infrastructures de base. L'atteinte de ces objectifs passe par la promotion des secteurs de l'artisanat, de l'industrie, du commerce, du transport, du tourisme et de l'hôtellerie ainsi que par l'amélioration de l'offre et de l'accès au micro-crédit.

Rappel des indicateurs retenus dans le cadre de la mise en œuvre de la promotion des activités économiques

Tableau 18 Les indicateurs de l'axe 4 : promotion des activités économiques

N°	Indicateurs	Valeur de référence (en 2007)	Valeur cible	Niveau atteint (en 2009)
1	No. d'artisans (e)s organisés	15 000	nd	18 000
2	No. d'artisans (e)s formés sur le Code de l'artisanat	nd	nd	115
3	No. de préfectures ayant identifié et protégé une zone industrielle	1	5	1
4	No. de projets d'investissements privés en cours	nd	nd	-
5	No. de commerçants sensibilisés sur le code des activités économiques	nd	nd	-
6	No. de stations services fonctionnels	9	13	11
7	No. de commerçants formés à l'esprit d'entreprise	nd	nd	1 890
8	No. de commerçants affiliés aux chambres consulaires	nd	nd	6 059
9	No. de réceptifs hôteliers	20	nd	22
10	Capacités réceptives	-	-	268
11	Satisfaction des clients dans les réceptifs hôteliers (selon enquête)	nd	nd	-
12	No. de sites touristiques inventoriés	65	nd	100

Sources : QUIBB 2002, Rapport Economique et Social (10/08), rapports des services techniques régionaux

2.4.1 Promotion de l'artisanat

L'artisanat est un secteur porteur de croissance qui joue un rôle capital dans le processus de développement. Il représente une part importante des activités économiques de la région. Il contribue à la fois à la formation professionnelle de groupes défavorisés et vulnérables (jeunes non scolarisés et déscolarisés, femmes, personnes handicapées) et à la création d'emplois et de revenus pour les pauvres en milieu urbain. L'artisanat dans la RA de Labé se caractérise par la diversité et l'importance des filières au nombre desquelles la filière «teinture indigo», compétitive et porteuse d'avantages comparatifs énormes tant au niveau national qu'international. Le tissage, la cordonnerie et la vannerie constituent aussi des activités artisanales bien pratiquées dans la région.

Rappel des objectifs assignés à la promotion de l'artisanat

En ce qui concerne la promotion de l'artisanat, la stratégie a retenu les objectifs suivants :

- Renforcer le processus d'organisation pour permettre aux artisans et artisanes de reconquérir la confiance et assumer leur responsabilité à travers la création des groupements ou coopératives dynamiques, capables de promouvoir les intérêts des membres et de faire de leurs structures interprofessionnelles des composantes représentatives au sein de la société civile ;
- Veiller à l'application du Code de l'artisanat et ses textes d'application ;
- Attirer l'attention des décideurs et des partenaires au développement sur le rôle et la place de l'artisanat dans le développement de la région ;
- Développer les infrastructures (villages artisanaux, centres de formation et d'alphabétisation) et améliorer les équipements ;
- Renforcer la qualification professionnelle et managériale des artisans et artisanes, ainsi que l'introduction et la vulgarisation de nouvelles technologies appropriées ;
- Promouvoir la formation duale et améliorer les conditions d'apprentissage ;
- Améliorer les conditions d'accès à un crédit adapté ;
- Assurer un meilleur approvisionnement en matériels, matières premières et d'œuvre ;
- Promouvoir les services et produits artisanaux en favorisant l'accès aux marchés publics et la participation aux foires et aux expositions nationales et internationales ;
- Promouvoir l'artisanat d'art et les exportations de produits de teinture, de tissage et de vannerie pour générer des devises et procurer davantage de revenus aux artisans et artisanes.

Présentation et analyse des résultats

L'artisanat de la RA de Labé se caractérise par un nombre important d'artisans animés d'un esprit créatif et la diversité des filières. Il mobilise un nombre important de bras validés qui constitue la main-d'œuvre et contribue à la formation professionnelle des jeunes (un maître artisan ayant en moyenne 5 apprentis), offre des produits et services à moindre coût. Ce secteur génère des revenus considérables à travers les filières comme la teinture, la vannerie, le tissage et la cordonnerie.

Grâce au projet GTZ 4ATA-PROMODAP, l'artisanat de la région en général et de la préfecture de Labé en particulier représente un modèle d'autopromotion des artisans. Ces dernières années, les organisations professionnelles et interprofessionnelles sont mieux structurées et la qualification professionnelle est améliorée. De nouvelles technologies sont introduites et vulgarisées, et l'apprentissage est modernisé par endroit.

Aujourd'hui, la région abrite plusieurs corps de métiers totalisant près de 18 000 artisans exerçant près de 50 métiers différents de production de biens et services.

Malgré cette importance numérique, l'artisanat dans la RA de Labé souffre encore du manque criard d'infrastructures d'accueil. Les vérandas des maisons et des boutiques continuent à abriter certains métiers, notamment la couture, la broderie et la cordonnerie, et les problèmes de l'accès au crédit se posent encore avec acuité. Toutefois la Fédération Préfectorale des Artisans de Labé (FEPAL) dispose depuis 2007 d'un siège construit sur l'initiative de la coopération technique allemande à travers le projet GTZ 4ATA-PROMODAP et sur financement de l'ambassade du Japon en Guinée.

Sur le plan de la qualification, très peu d'artisans sont formés sur le Code de l'artisanat, ce qui constitue une réelle préoccupation quant à assurer un meilleur exercice de l'activité, seulement 115 membres des comités de contrôle au niveau régional ont été formés sur le Code de l'artisanat. Sur l'esprit d'entreprise, 1.890 personnes ont été formées dont 60% de femmes et 25% de jeunes.

Tableau 19 Personnes formées en esprit d'entreprise dans les CRD et CU de Tougué, Koubia et Mali

N°	CU / CRD	Total	% femmes	% jeunes	% vieux
1	CU de Tougué	140	84	35	21
2	CRD Fello Koundoua	105	63	26	16
3	CRD Kouratongo	105	63	26	16
4	CRD Kollet	105	63	26	16
5	CRD Koïn	105	63	26	16
6	CRD Kollangui	105	63	26	16
7	CRD Kansaghi	105	63	26	16
8	CRD Konah	105	63	26	16
9	CRD Fatako	105	63	26	16
10	CRD Tangaly	105	63	26	16
11	CU de Koubia	140	84	35	21
12	CRD Gadha Woundou	105	63	26	16
13	CRD Fafaya	105	63	26	16
14	CRD Matakaou	105	63	26	16
15	CRD Pilimini	105	63	26	16
16	CRD Missira	105	63	26	16
17	CU Mali	140	84	35	21
	Total	1890	1134	469	287

Source : PDSD/HMG

2.4.2 Promotion de l'industrie et des mines

L'industrie moderne est presque inexistante dans la RA de Labé. L'appareil de production industrielle se limitait à un noyau de quelques manufactures, parmi lesquelles une usine de matelas mousse qui malheureusement ne fonctionne plus. Une autre activité qui présentement procure de revenus assez importants à la population de certains quartiers périphériques de Labé est l'extraction du sable, de blocs de pierres et de graviers. L'extraction du sable est une activité extrêmement périlleuse, du fait qu'elle est réalisée dans des conditions d'insécurité totale, avec des moyens rudimentaires.

Rappel des objectifs assignés à la promotion de l'industrie et des mines

Bien que le secteur industriel et minier soit très peu développé dans la région, les objectifs assignés dans le cadre de son épanouissement se présentent ainsi qu'il suit :

- Appuyer la relance de la Société Industrielle des Plantes Agricoles et Aromatiques du Foutah (SIFPAA) qui peut redistribuer d'importants revenus aux pauvres à partir de l'achat des fleurs de karou-karoundè et des essences d'oranges douces ;

- Appuyer la relance de l'ardoisière de Thyalakoun ;
- Protéger et viabiliser les zones industrielles définies dans le schéma d'aménagement de Labé ;
- Mettre à la disposition des investisseurs potentiels des parcelles aménagées de la zone industrielle et l'octroi de facilités pour leur implantation ;
- Améliorer les capacités de financement et de gestion des promoteurs ;
- Mettre en place les procédures d'obtention de crédit approprié pour le financement des activités industrielles ;
- Développer les infrastructures de production et de distribution d'eau et d'électricité ;
- Réorienter les investissements privés vers les activités industrielles pour mieux valoriser les potentialités locales (production fruitière et de légumes) ;
- Appuyer la modernisation des techniques d'exploitation des carrières ;
- Promouvoir la recherche minière et géologique.

Présentation et analyse des résultats

Le secteur industriel est très peu développé dans la RA de Labé, en dépit des potentialités énormes existantes notamment en matière d'agro-industrie. Les opérateurs économiques de la place préfèrent concentrer essentiellement leurs activités dans le commerce.

Toutes les unités industrielles qui existaient dans la région ne sont plus opérationnelles. Il s'agit de la SIFPAA, du centre apicole, de l'ardoisière de Thyalakoun et de l'usine de matelas mousses.

Aujourd'hui l'exploitation du sous-secteur se limite simplement à l'extraction du sable, des blocs de pierre et du gravier pour les constructions de tous genres (bâtiments, ouvrage de franchissement etc.).

Selon la Direction Régionale des Mines, il existe 16 carrières pour l'exploitation des agrégats dans la RA de Labé, avec ce que cela comporte comme danger pour les exploitants, car aucune précaution en la matière n'est envisagée.

Sur les cinq préfectures de la région, seule la préfecture de Labé dispose de deux zones industrielles, à savoir la zone de Safatou et celle de Thyalakoun. Il faut noter cependant que ces zones là ne sont pas protégées, ce qui constitue des risques d'occupation anarchique par les populations.

2.4.3 Promotion du commerce et du transport

La RA de Labé joue un très grand rôle dans les échanges commerciaux et dans les activités de transport au niveau national et avec les pays limitrophes. Elle constitue de ce fait, un centre de redistribution des marchandises et de collecte des produits agricoles à partir des marchés hebdomadaires très denses qu'elle contrôle. De ce fait, Labé polarise une grande partie des préfectures du pays en s'appuyant sur les différents marchés hebdomadaires dont elle constitue le relais pour le flux de produits en direction des pays limitrophes.

Rappel des objectifs assignés à la promotion du commerce et du transport

S'agissant de la promotion du commerce et du transport, les objectifs suivants ont été retenus:

- Promouvoir le marketing à travers la connaissance des marchés et des circuits de distribution ;
- Dynamiser les organisations consulaires et professionnelles pour leur permettre de se tourner vers les besoins des membres et de jouer efficacement leur rôle d'interface entre le secteur public et privé ;

- Capitaliser l'expérience de l'association des commerçants de Conakry appuyée par l'Union Européenne et le PNUD ;
- Renforcer le contrôle de qualité pour le respect et l'application des normes de conditionnement et de conservation des marchandises et produits vendus, ainsi que la législation en matière de poids et mesures ;
- Appuyer la professionnalisation du commerce et du transport par des actions d'alphabétisation, de formation, par le respect de la réglementation et par l'ouverture d'une école de commerce ;
- Améliorer les opérations de transport censées favoriser une forte mobilité des populations en vue de la mobilisation de ressources nécessaires à leur survie ;
- Appuyer la mise en place de stations services ;
- Appliquer les dispositions en vigueur pour juguler le transport mixte ;
- Renforcer la réglementation de l'usage de motos en taxi dans la ville de Labé ;
- Vulgariser les textes légaux et réglementaires.

Présentation et analyse des résultats

Le commerce représente une importante activité de l'économie régionale. Il mobilise une grande partie de la population y compris les jeunes, les femmes, les handicapés et génère d'importants revenus. Il porte sur les produits locaux (agricoles, animaux et artisanaux).

Tableau 20 Répartition des opérateurs économiques par préfecture

Préf.	Commerçants import-export		Commerçants grossistes		Commerçants demi-grossistes		Commerçants détaillants	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Koubia	0	0	0	0	49	49	85	108
Labé	14	14	60	60	113	134	4 858	4 948
Lélouma	0	0	1	3	0	1	172	298
Mali	0	0	0	0	0	5	138	157
Tougué	0	0	0	0	11	11	195	271
Total	14	14	61	63	173	200	5 448	5782

Source : Inspection Régionale du Commerce, Labé

Au titre de l'année 2008, 6.059 commerçants ont été recensés dans la région, toutes catégories confondues, contre 5.696 en 2007.

La RA de Labé connaît actuellement un essor de l'activité commerciale orientée vers le commerce d'import et d'export, de gros, de demi-gros et de détail. Toutefois la catégorisation réelle entre commerçants importateurs, grossistes, demi-grossistes et détaillants n'est pas aisée.

La sensibilisation des commerçants a été réalisée dans les cinq préfectures de la région, sur les thèmes ci-dessous :

- La loi L/94/40 portant réglementation de la concurrence et de la liberté des prix ;
- La loi sur la publicité des prix avec l'arrêté d'application n°95/1082 portant obligation de la publicité des prix, de la facturation et de la comptabilité ;
- La réglementation concernant les poids et mesures ;
- Le contrôle de qualité des produits alimentaires.

Le code des activités économiques n'a pas été diffusé car non disponible au niveau de l'Inspection Régionale du Commerce (IRC).

S'agissant des stations services, la région ne dispose actuellement que de 12 stations, dont 9 à Labé (8 au centre et une à Popodara), une à Tougué (en état primaire), une à Thianguel Bori dans la préfecture de Lélouma et une à Mali centre qui vient d'être inaugurée. Aussi, une station est en chantier dans la CRD de Kollet, préfecture de Tougué.

Les autres chefs-lieux de préfecture à savoir Lélouma et Koubia n'en disposent pas encore, malgré les démarches entreprises par les autorités pour trouver des partenaires potentiels.

En ce qui concerne le transport, force est de reconnaître aujourd'hui que la capitale régionale est devenue un centre de communication à l'intersection de plusieurs voies de communication. Malgré ce rôle de nœud routier, les gares routières de Labé sont extrêmement faibles en matière d'infrastructures. Actuellement, aucune préfecture de la région ne possède de gare routière aménagée selon les normes en la matière.

Le déplacement des personnes et des biens n'est pas aisé. L'absence de gares routières bien aménagées dans les chefs-lieux des préfectures en général et Labé en particulier rend la circulation difficile. Le centre-ville de Labé est aujourd'hui encombré par les gares routières érigées le long des rues et les gros porteurs qui bloquent fréquemment la circulation.

D'une manière générale, le transport souffre non seulement de l'insuffisance d'infrastructures modernes et de proximité, mais aussi de l'application insuffisante de la réglementation. Les routes particulièrement défectueuses en saison pluvieuse rendent assez difficile l'accès à des marchés porteurs comme Diawbhé au Sénégal, N'Guessaoula (Tougué), Dougountouny et Madina Wora (Mali).

Le parc automobile est vieillissant. Il s'agit notamment des véhicules qui assurent les liaisons entre les centres urbains et les zones rurales. Les camions, principalement les gros porteurs tels que les camions DAF, Nissan et Renault assurent le transport des marchandises, des matériaux de construction et même des personnes.

Les préfectures de la région ne disposent généralement que d'une seule gare routière, à l'exception de la préfecture de Labé où on note 7 gares routières opérationnelles.

Le transport urbain assuré par les taxis-ville ou autres types de véhicule est généralement inexistant, à l'exception là également de la préfecture de Labé qui dispose de taxis-ville et de 1508 taxis-moto, appartenant à 7 associations qui assurent quotidiennement le transport des personnes et des biens. Cette expérience des taxis-moto est en train de gagner les autres préfectures.

2.4.4 Promotion du tourisme et de l'hôtellerie

Le potentiel touristique de la RA de Labé se caractérise par des atouts climatiques, un paysage attrayant, une accessibilité relativement bonne, et la tradition hospitalière des populations. On note aussi la proximité avec les stations balnéaires de la Gambie et du Sénégal ce qui facilite la mise en relation avec les opérateurs touristiques susceptibles de canaliser les flux de touristes qui sont généralement attirés par d'autres produits touristiques comme la randonnée et le tourisme de montagne. Ces conditions font de la région un lieu touristique de qualité indéniable, envieux de tous les touristes qui y passent pour la première fois. Mais ils ne peuvent être bénéfiques pour les populations que s'ils sont exploités. Or, l'exploitation de ces ressources suppose qu'elles soient mises en valeur, à savoir faciliter l'accès et aménager les sites.

Rappel des objectifs assignés à la promotion du tourisme et de l'hôtellerie

Dans le domaine de la promotion du tourisme et de l'hôtellerie, les objectifs fixés sont les suivants :

- Développer les infrastructures de base (aménagement de sites, ouverture et entretien des voies d'accès) ;
- Explorer les possibilités de financement privé du secteur du tourisme et de l'hôtellerie ;
- Poursuivre l'amélioration des infrastructures et l'augmentation des capacités d'hébergement des réceptifs ;
- Encourager les opérateurs économiques privés à la promotion et au développement du tourisme rural intégré ;
- Appuyer la professionnalisation du secteur touristique et hôtelier ;
- Promouvoir le tourisme sous-régional ;
- Promouvoir le tourisme local et développer des réceptifs dans les autres villes et sites touristiques de la région ;
- Assurer la sécurisation des touristes ;
- Diversifier les services de la restauration par la valorisation de la tradition culinaire de la région à travers l'offre des mets locaux.

Présentation et analyse des résultats

Dans le cadre du tourisme, RA de Labé compte de nombreux sites touristiques qui connaissent depuis quelques années une affluence des personnes résidentes ou non et des expatriés.

Pour le moment, il a été recensé dans la région 22 réceptifs hôteliers (voir tableau ci-dessous) et 126 merveilles et sites historiques qui sont constitués essentiellement de chutes d'eau, de grottes ou de sites culturels. Le nombre de sites touristiques selon les préfectures sont ainsi qu'il suit : Koumba 21, Labé 16, Lélouma 20, Mali 46 et Tougué 23.

Tableau 21 Répertoire des réceptifs hôteliers selon leur standing

N°	Préfecture	Réceptifs	Étoiles	Chambres
1	Koubia	Auberge Diaka	nc	6
2	Koubia	Auberge Zène	nc	6
3	Labé	Hôtel Safatou	2	46
4	Labé	Hôtel Tata	1	12
5	Labé	Hôtel Saala	1	34
6	Labé	Hôtel Provincial	1	13
7	Labé	Grand Hôtel Indépendance	1	29
8	Labé	Hôtel Salam	1	15
9	Labé	Bel Air Chalet	1	10
10	Labé	Hôtel du Tourisme	1	16
11	Labé	Hôtel Rivera	nc	8
12	Labé	Mon Village Loisir	nc	4
13	Labé	Hôtel la Campagne	nc	6
14	Labé	Hôtel Kouroula	nc	5
15	Lélouma	Hôtel Kénéry	1	12
16	Lélouma	Auberge Diala	nc	15
17	Lélouma	Auberge Pétel	nc	4
18	Mali	Auberge Indigo	nc	5
19	Mali	Campement Mont Loura	nc	6
20	Mali	Hôtel La Dame de Mali	nc	5
21	Tougué	Auberge Dialan	nc	4
22	Tougué	Hadja Hafsatou	nc	7
	Total			268

Note : nc = non classé

Source : Inspection Régionale du Tourisme et de l'Hôtellerie de Labé

A Labé, un seul hôtel est classé 2 étoiles ; il s'agit de l'Hôtel Safatou avec 46 chambres. Sa capacité d'accueil représente 17,2% de la capacité totale de la région. La deuxième catégorie d'hôtels qui représente 53,8% des capacités d'accueil est classée une étoile, et le reste des hôtels représente 29% des capacités. Cette dernière catégorie n'est pas classée, car ne répondant à aucune norme.

En 2008, l'Association Régionale pour le Développement de l'Hôtellerie et du Tourisme de Labé (ARDHTL) a été mise en place et est actuellement fonctionnelle. En plus, une étude sur le secteur hôtelier de la région a été également réalisée, grâce au projet GTZ/ASRP. Dans toute la région, il a été recensé 268 chambres d'hôtel décomposé comme suit : 198 chambres au niveau des hôtels de Labé (soit 73,8%), 31 chambres à Lélouma (11,6%), 16 chambres à Mali (5,9%), 12 chambres à Koubia (4,5%) et 11 chambres à Tougué (soit 4,2%).

Au plan de la satisfaction des clients dans les réceptifs hôteliers, l'étude a révélé que la majeure partie des clients reconnaît avoir été bien accueillie. Ainsi sur 17 clients, 12 (70,6%) ont estimé que l'accueil a été bon, 4 (23,5%) ont estimé qu'il a été passable, et un seul client reconnaît être mal accueilli.

Le sous-secteur hôtelier de la RA de Labé a connu une évolution sensible au cours des trois dernières années. Plusieurs nouveaux réceptifs ont vu le jour surtout dans la préfecture de Labé. Quelques hôtels ont connu des extensions allant dans le sens de l'augmentation de

leur capacité d'hébergement ainsi que l'amélioration des infrastructures. Il s'agit notamment des hôtels Safatou et Saala. Néanmoins, certains réceptifs ont fermé leurs portes, notamment l'Hôtel Salam (Labé) et l'Auberge Diala (Lélouma). Ce qui témoigne aussi bien du dynamisme que de la situation concurrentielle qui règne dans ce sous-secteur de l'économie régionale.

2.4.5 Amélioration de l'offre et de l'accès au microcrédit

Il existe dans la RA de Labé beaucoup d'activités économiques à très haute rentabilité et qui constituent des opportunités pour la redynamisation ou la création de système de crédits adaptés. C'est fondamentalement pour ces raisons qu'il est important d'assurer la mise en œuvre de mesures pour lever les contraintes liées à la réduction des possibilités d'accès des pauvres à un crédit adapté.

Rappel des objectifs assignés à l'amélioration de l'offre et de l'accès au micro-crédit

Pour parvenir à l'amélioration de l'offre et l'accès au micro-crédit, les objectifs se présentent ainsi qu'il suit:

- Renforcer les capacités financières des institutions de micro finance (PRIDE Guinée et Crédit Rural de Guinée) et structures de proximité (C3, ASF, FEPAL) par la mise en place d'un fonds de crédit pour le financement de toutes les activités économiques porteuses ;
- Réviser les taux d'intérêt à la baisse ;
- Améliorer l'offre de services financiers ;
- Renforcer les capacités des membres des organes de gestion et de contrôle ;
- Mettre en place une structure d'appui conseil autonome pour les C3 et ASF et renforcer l'appui conseil à la FEPAL ;
- Créer une structure de micro finance de proximité dans le nord des préfectures de Mali, Koubia et Tougué ;
- Mettre en place un fonds de capitalisation pour les nouvelles structures ;
- Appuyer la structuration des institutions de micro finance ;
- Renforcer les capacités des acteurs économiques en gestion de crédit.

Présentation et analyse des résultats

Le PDSD/HMG et le PRAADEL ont appuyé la création de 29 Associations de Services Financiers (ASF) dont 10 avec sièges construits et équipés par le PRAADEL. Ces ASF comptent 5.167 adhérents pour un montant mobilisé égal à 2.967.375.322 GNF. Toutes ces ASF possèdent des agréments délivrés par le Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation. Les femmes possèdent 31% des actions des ASF. La répartition des types de crédit octroyés se présente ainsi qu'il suit : petit commerce (60%), agriculture (30%), élevage (4%) et artisanat (6%).

Les ASF enquêtées ont pu octroyer plus de 1 milliard de GNF de crédit à leurs adhérents depuis 2001. Le montant moyen des crédits qui varie entre 50.000 et 1.000.000 GNF, est utilisé essentiellement pour le micro-commerce et, dans une moindre mesure, pour l'agriculture. Le taux de remboursement moyen est de 95%.

Ces projets et programmes ont également assuré la formation en gestion de 203 dirigeants, dont 29 femmes au moins, l'encadrement de proximité, l'élaboration et l'adoption des statuts et règlements intérieurs et des manuels de procédures ainsi que la fourniture des imprimés ASF traduites et transcrites en pular coranique harmonisé.

2.5 Renforcement de l'accès aux services de santé

Le renforcement de l'accès aux services de santé, relève d'un des aspects essentiels de l'amélioration durable du niveau de vie et du bien-être de la population. Cet axe qui vise la préservation de l'intégrité physique de l'homme en tant qu'agent et acteur de développement, constitue une des préoccupations essentielles des populations de la région. Il cadre parfaitement avec les objectifs de la SRRP et les OMD.

En dépit de la mise en œuvre des différents programmes de santé, la réforme hospitalière et la réhabilitation du secteur pharmaceutique et les actions de nombreux projets, programmes et ONG sur le terrain, la RA de Labé reste encore confrontée à de sérieux problèmes de santé. Les populations rurales, surtout les femmes et les enfants, sont les plus exposés.

Les principales causes de consultation et d'hospitalisation demeurent encore le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les helminthiases, les maladies diarrhéiques, les traumatismes, les IST/VIH/SIDA, les gastrites et les ulcères. Le paludisme sous toutes ses formes demeure encore à la fois la principale cause de consultation, d'hospitalisation et de décès.

Rappel des objectifs assignés au renforcement de l'accès aux services de santé

L'atteinte des objectifs assignés dans le cadre du renforcement de l'accès aux services de santé passe par :

- La prévention et la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Le renforcement de la prévention et la lutte contre les principales maladies ;
- L'amélioration des infrastructures et équipements sanitaires ;
- La qualification et le redéploiement du personnel ;
- La lutte contre la vente illicite des produits pharmaceutiques ;
- La promotion de la médecine traditionnelle ;
- L'amélioration de l'état nutritionnel des populations ;
- L'amélioration de l'accès à l'eau potable ;
- La promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

Rappel des indicateurs retenus dans le cadre du renforcement de l'accès aux services de santé

A titre de rappel, les indicateurs retenus pour cette première étape de mise en œuvre de la SRRP de Labé en matière de santé se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 22 Les indicateurs de l'axe 5 : renforcement de l'accès aux services de santé

N°	Indicateurs	Valeur de référence (en 2007)	Valeur cible	Niveau atteint (en 2009)
1	Formations sanitaires ayant une disponibilité en médicament essentiel (%)	nd	100	50
2	Taux de couverture par antigène du PEV (%)	nd	80	-
3	Incidence de mortalité maternelle au niveau des structures de santé (%)	nd	nd	3,03
4	Proportion d'accouchement assisté par un personnel de santé qualifié (%)	nd	nd	8,9
5	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (%)	-	nd	100/1000
6	Taux d'utilisation de la contraception (%)	2	nd	4
7	Recettes provenant des mutuels de santé (%)	nd	nd	-
8	Taux de prévalence du paludisme (%)	-	nd	40,3
9	Proportion des TB détecté et soigné correctement dans le cadre du DOTS	nd	-	-
10	Proportion de ménages disposant de moustiquaires imprégnés	nd	-	-
11	Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%)	27,2	nd	25,2
12	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceinte âgées de 15 à 24 ans (%)	nd	nd	-
13	Postes de santé équipés et fonctionnels (%)	76,9	nd	78,3
13b	Dont le nombre	80/104	nd	107/157
14	Perception des bénéficiaires par rapport aux services de santé (%), selon enquête	47	nd	-
15	Structures de santé capables de s'auto-financer (%)	nd	nd	41,3
16	Collectivités locales disposant de mutuels de santé fonctionnelles (%)	nd	nd	36,2
17	Perception des mutualismes sur le fonctionnement de la mutuelle, selon enquête	nd	nd	-

Sources : QUIBB 2002, Rapport Economique et Social (10/08), rapports des services techniques régionaux

2.5.1 Prévention et lutte contre le VIH/SIDA

Le VIH/SIDA constitue l'une des principales préoccupations de santé publique dans la RA de Labé. La séroprévalence est passée de 1,6% en 2001 à 3,2% en 2004 (Source : Rapport focus groupe santé, avril 2005).

Ainsi, dans le cadre de la SRRP, les objectifs poursuivis visent la prévention pour la réduction et/ou stabilisation de la séroprévalence et la prise en charge des malades du SIDA.

Rappel des objectifs assignés à la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA

Les objectifs retenus dans le cadre de la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA sont les suivants :

- Impliquer et financer tous les acteurs (collectivités, administration, organisations de la société civile, projets et programmes) ;
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre par chaque acteur de son propre plan de lutte contre le SIDA ;
- Former des formateurs locaux sur les méthodes de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA ;
- Appuyer chaque groupe socioprofessionnel pour développer sa propre stratégie de prévention ;
- Promouvoir la concertation, la complémentarité et les échanges d'expériences entre tous les acteurs ;
- Elaborer et mettre en œuvre des plans de communication à l'intention des populations, notamment les couches les plus exposées (routiers, commerçants itinérants, hommes en uniforme, population carcérale, jeunes et autres personnes fréquentant les maquis, bars et hôtels) pour les informer sur les modes de prévention et de transmission du VIH/SIDA et pour favoriser l'acceptation du malade du SIDA par la société et battre en brèche les fausses idées concourant à la mise en quarantaine des malades du SIDA ;
- Renforcer le rôle de la presse locale et des leaders d'opinions pour vaincre les réticences culturelles qu'observe une large part de la population vis-à-vis des messages ;
- Renforcer les structures sanitaires par l'approvisionnement régulier de l'hôpital régional en anti rétro viraux et par l'appui aux centres préfectoraux de dépistage ;
- Poursuivre la sensibilisation des populations au dépistage volontaire du VIH/SIDA ;
- Renforcer la lutte contre les pratiques de mutilations génitales féminines (reconversion femmes exciseuses en accoucheuses villageoises, création activités génératrices de revenus) ;
- Promouvoir la prise en charge des enfants orphelins du SIDA ;
- Renforcer les structures de prise en charge psychosociale des personnes vivant avec le SIDA.

Présentation et analyse des résultats

Aujourd'hui il existe au niveau de l'hôpital régional de Labé un centre de dépistage volontaire VIH/SIDA, compte tenu de la propagation de cette pandémie dans la région. Le taux de prévalence est actuellement estimé à 1,8%. Pour les périodes 2006, 2007 et 2008, la RA a enregistré respectivement 479, 474 et 351 cas notifiés. Parmi ces cas notifiés, le pourcentage des femmes est plus élevé que celui des hommes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le Comité National de Lutte contre le SIDA (CNLS) a organisé plusieurs séances de formation en faveur des différents acteurs impliqués dans la lutte contre ce phénomène en vue d'harmoniser le canevas de préparation des PAO. A l'issue de ces sessions de formation, certaines ONG et collectivités de la place ont bénéficié d'une subvention du CNLS pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions opérationnels. Malheureusement, la mise en œuvre de ces plans d'action n'a pas connu un suivi de proximité permettant d'apprécier les résultats atteints sur le terrain.

Au regard des statistiques, on constate une diminution sensible du nombre de cas notifiés. Ceci est dû essentiellement aux effets des campagnes de sensibilisation organisées par les différents partenaires intervenant dans le domaine.

2.5.2 Renforcement de la prévention et la lutte contre les principales maladies

L'amélioration de l'accès de toutes les couches de populations aux services de santé permettra de réduire le taux brut de mortalité et de qualifier le capital humain dans la région. Dans cette optique, le renforcement de la prévention et de la lutte contre les maladies principales en est un des objectifs prioritaires.

Rappel des objectifs assignés au renforcement de la prévention et la lutte contre les principales maladies

Pour parvenir au renforcement de la prévention et la lutte contre les principales maladies, les objectifs se résument comme suit :

- Améliorer la couverture vaccinale des enfants et des femmes en âge de procréer pour lutter contre les maladies cibles du PEV (poliomyélite, tuberculose, coqueluche, tétanos et diphtérie) ;
- Impliquer la société civile dans le cadre de la sensibilisation sur la prévention des principales maladies ;
- Renforcer la lutte contre le paludisme à travers la prévention du contact homme/vecteur grâce à l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticides, à l'assainissement et à l'hygiène ;
- Améliorer la prise en charge des malades par la dotation des formations sanitaires en ressources financières suffisantes et leur approvisionnement correct et régulier en produits pharmaceutiques ;
- Elargir la dotation des centres et postes de santé en produits pharmaceutiques en plus des médicaments essentiels ;
- Renforcer le contrôle des maladies endémiques et la surveillance épidémiologique ;
- Dynamiser les comités de gestion et conseil d'administration des formations sanitaires afin de permettre aux communautés de s'approprier des structures ;
- Elargir le concours « qualité » à toutes les structures sanitaires de la région ;
- Renforcer l'éthique et la déontologie ainsi que le contrôle des formations sanitaires privées ;
- Lutter contre la pratique illégale de la médecine ;
- Appuyer la mise en place de mutuelles de santé à même de permettre aux populations pauvres d'accéder aux soins.

Présentation et analyse des résultats

Dans le cadre de l'approvisionnement des structures de santé en médicaments, malgré les efforts fournis dans ce domaine, de nombreuses difficultés persistent encore, à savoir : (i) le pourcentage des recettes propres allouées au rachat des médicaments est insuffisant pour assurer une disponibilité acceptable dans les hôpitaux ; (ii) le rachat des médicaments chez les grossistes autres que la pharmacie centrale de Guinée ne fait pas l'objet de dérogation ; (iii) les pharmaciens ne jouent pas pleinement leur rôle sur le plan professionnel (conseiller des souscripteurs), mais s'intéressent plutôt à l'aspect gestionnaire ; (iv) les pharmaciens n'ont pas de formation en informatique, ce qui les rend peu efficace dans la gestion des produits médicaux ; (v) les pharmaciens ne sont pas impliqués dans la supervision des centres de santé en matière de gestion des produits pharmaceutiques ; (vi) la pharmacie centrale de Guinée n'est pas en mesure d'assurer l'approvisionnement des structures de santé en médicaments (moins de 50%) de l'approvisionnement des structures de santé de la région. Les quantités livrées sont minimales et la gamme de molécules dont elle dispose est limitée. Certains éléments de grande valeur manquent souvent, tels que l'hémacel, les fils de suture, et les anesthésiques. Cette situation oblige les formations sanitaires à faire recourir aux pharmacies privées avec, comme cela, compte en matière de coût, ce qui se répercute automatiquement sur le traitement des malades ; (vii) les structures de santé sont peu informées sur la disponibilité en produits de la pharmacie centrale de Guinée ; (viii) les créances de la pharmacie centrale de Guinée sont faiblement couvertes.

Dans le cadre de la lutte contre les maladies sous surveillance épidémiologique, la mise en œuvre de la SRRP a été confrontée à la faiblesse des activités de lutte contre la tuberculose. A ce niveau, les taux de détection et de guérison sont faibles.

S'agissant des mutuelles de santé, diverses difficultés ont émaillé son fonctionnement. Il s'agit, entre autres, de la faible sensibilisation de la population, de la faible implication des élus, du retard et de la faiblesse des cotisations.

Aujourd'hui, 63,8% des mutuelles de santé ne sont pas fonctionnelles. Ceci est dû à une démotivation des bénéficiaires, allant jusqu'à l'arrêt de certaines cotisations. Un autre aspect sur lequel il faut insister de façon particulière, c'est la difficulté d'obtention des subventions accordées par l'Etat aux structures de santé. A ce niveau non seulement, il y a une irrégularité dans la mise en place des subventions, et surtout un retard dans le financement des activités programmées. Cet état de fait est de nature à freiner le bon fonctionnement des structures de santé.

Avec l'appui du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), il existe dans toutes les formations sanitaires de la région des activités de préventions et de lutte contre le paludisme.

Grâce aux partenaires, notamment l'UNICEF et l'OMS, des quantités importantes de moustiquaires imprégnées sont en distribution dans les centres de santé et les hôpitaux aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans afin de prévenir cette grave maladie. Les préfectures de Lélouma et Mali ont enregistré en 2008 les plus grands cas notifiés de paludisme dans la région soit respectivement 21,7% et 32,2%.

La lutte intégrée contre les maladies et la mortalité maternelle et infantile figure en bonne place dans la politique nationale du département de la santé. Les types de vaccins administrés aux populations cibles (enfants de 0-5 ans, femmes en âge de procréer, femmes enceintes et la population en générale en cas d'épidémie pour certains antigènes) sont BCG, DTC, Polio, VAT, VAR, VAA, anti-méningitique et anti-hépatite B. Malgré les efforts fournis, les taux de couverture vaccinale des antigènes DTC1, DTC3, VAR et VAA restent faibles dans la RA de Labé par rapport à l'objectif national qui est de 80%.

Pour les années 2006, 2007 et 2008, la couverture vaccinale des femmes enceintes a sensiblement augmenté. En VAT1, la région a enregistré 53% en 2007 contre près de 37,9% en 2006 et 60,4% en 2008. S'agissant de VAT2, on est passé de 58,4% en 2006 à 61% en 2007 pour atteindre 63,6% en 2008.

En ce qui concerne les consultations prénatales en première CPN, les pourcentages sont sensiblement les mêmes (53,5% en 2006 et 53,7% en 2007), mais nous assistons à une légère chute en 2008 (52,97%), tandis qu'en troisième CPN on est passé de 54,2% en 2006 à 66,8% en 2007, contre 54,6% en 2008. A ce niveau également la région a connu une baisse en 2008 par rapport aux autres années. Cette situation doit être inversée pour éviter une hausse des taux de mortalité maternelle et infantile.

En première CPN, la préfecture de Labé a le taux le plus élevé avec près de 69%, contre près de 24% à Mali, alors qu'au niveau de la troisième CPN, Labé a encore le taux le plus élevé avec près de 89%, contre près de 20% à Mali. S'agissant des grossesses référées, le taux est très faible dans la région (0,8%) en 2008, ce qui peut entraîner une forte mortalité maternelle et néonatale.

La couverture vaccinale par antigène, contrairement à celle des femmes enceintes et à l'exception du DTC3, a subi une légère baisse en 2008. A titre d'illustration en VAR, la région a enregistré en 2007 près de 76%, contre près de 71% en 2008. Toutefois, des écarts importants existent entre les préfectures : en BCG, par exemple, Mali a près de 83% contre 44% à Koubia, pendant qu'en DTC1, Labé a près de 95% contre seulement 41% à Koubia.

2.5.3 Amélioration des infrastructures et équipements de santé

Au plan infrastructurel, la RA de Labé compte :

- Un hôpital régional en état de dégradation,
- 4 hôpitaux préfectoraux dont 2 en état de dégradation,
- 58 centres de santé dont 17 en mauvais état, et
- 157 postes de santé dont 24 en état de dégradation et 50 non fonctionnels.

A ceci s'ajoutent 21 formations sanitaires privées dont 8 cliniques, 8 cabinets de soins et 5 cabinets de sages femmes. Il faut préciser que ces formations sanitaires privées sont situées essentiellement dans la ville de Labé. Une quinzaine de districts attend d'être couverts en postes de santé, ce qui porterait le nombre à 162.

Rappel des objectifs assignés à l'amélioration des infrastructures et équipements de santé

Les objectifs retenus dans le domaine de l'amélioration des infrastructures et équipements de santé se résument comme suit :

- Améliorer l'existant ;
- Construire et/ou réhabiliter les structures sanitaires de base, notamment les postes et centres de santé (30 postes de santé à construire, 24 postes et 17 centres de santé à réhabiliter) ;
- Améliorer le niveau d'équipement des centres de santé (fourniture de 7 réfrigérateurs, 21 motos, 36 radios communication, 14 tables de consultation et d'accouchement et de panneaux solaires) ;
- Améliorer le niveau d'équipement des hôpitaux préfectoraux (dotation en panneaux solaires, en monitoring fœtal, en kits pour la contraception chirurgicale volontaire et en échographes) ;
- Réhabiliter l'hôpital régional de Labé et les hôpitaux de Tougué et de Lélouma ;
- Améliorer l'implication des communautés dans l'entretien des infrastructures et équipements des structures.

Présentation et analyse des résultats

Le nombre de postes de santé est passé de 104 en 2006 à 157 en 2009. Ceci grâce à l'effort des différents projets et programmes dont notamment PACV, PRADEL et PDSD/HMG qui ont construit et équipé plusieurs postes de santé dans leurs zones d'intervention avec le concours des ressortissants.

Actuellement 78,3% des postes de santé sont équipés et fonctionnels, tandis que 41,3% des centres de santé sont capables de s'autofinancer.

Cependant, la qualité des services rendus n'est pas toujours à la hauteur des espérances. Le niveau des prestations est en dessous des coûts pratiqués. L'esprit lucratif semble prendre le dessus sur la déontologie médicale. Cette situation ne favorise pas forcément la préservation de la santé des populations.

En ce qui concerne les équipements, la plupart sont en mauvais état de fonctionnement.

Les formations sanitaires de la région continuent à connaître de façon générale des ruptures fréquentes de leur approvisionnement en médicaments et en consommables. Or à l'exception du chef-lieu de la région, qui compte 5 pharmacies, les autres préfectures en général ne disposent que d'une seule pharmacie.

Les prix pratiqués dans ces officines continuent encore à être hors de portée de la grande majorité de la population. Ce qui encourage la vente illicite des produits pharmaceutiques qui font encourir parfois de graves dangers aux populations.

2.5.4 Qualification et redéploiement du personnel

Rappel des objectifs assignés à la qualification et le redéploiement du personnel

La qualification et le déploiement du personnel constituent des aspects essentiels pour l'amélioration des prestations des services sanitaires. A cet égard, les objectifs envisagés se présentent ainsi qu'il suit :

- Respecter l'éthique et la déontologie pour l'instauration d'un comportement plus responsable du personnel de santé ;
- Assurer la formation continue du personnel, y compris les accoucheuses villageoises ;
- Procéder à un meilleur redéploiement du personnel ;
- Procéder à la poursuite de la contractualisation et/ou du recrutement du personnel conformément au plateau technique défini dans la pyramide sanitaire pour satisfaire les besoins qui se présentent comme suit : 173 agents techniques de santé, 62 techniciens de santé publique, 17 sages-femmes, 21 techniciens de laboratoire, 3 pharmaciens, 3 biologistes, 19 médecins, et 10 chirurgiens ;
- Veiller à la limitation de la durée aux postes de travail ;
- Veiller à la mise en place d'un mécanisme de motivation du personnel servant dans les zones défavorisées ;
- Veiller au renforcement de l'implication des communautés pour une meilleure transparence dans la gestion des recettes des formations sanitaires de base ;
- Institutionnaliser la publication périodique des montants des fonds d'indigence, des critères d'allocation et de la liste des bénéficiaires ;
- Veiller à l'effectivité des sanctions contre la sur tarification et la mauvaise gestion des ressources financières et matérielles ;
- Veiller au respect des normes et standards de qualité en matière de services de santé.

Présentation et analyse des résultats

Le problème de personnel constitue un handicap sérieux dans le fonctionnement des services de santé. Sur une population évaluée à plus de 799.545 habitants en 1996, la RA de Labé ne compte que 42 médecins actuellement, soit 19.036 habitants pour un médecin, ce qui est de loin au-dessous des normes de l'OMS (un médecin pour 9.000 habitants).

Sur les 42 médecins que compte la région en 2008, 25 sont concentrés à Labé centre, soit 59,5%. Les préfectures de Lélouma, Mali et Tougué ne comptent que 4 médecins chacune, soit un médecin pour 34.318 habitants pour Lélouma, 51.000 à Mali et 28.662 à Tougué, contre 5 médecins à Koubia, soit un médecin pour 22.900 habitants.

Outre l'insuffisance numérique, il faut signaler le faible niveau de qualification de certains agents, notamment les agents techniques de santé. On note également 10 sages femmes pour toute la région, soit une sage-femme pour 79.955 habitants, ce qui est très faible par rapport à la norme de l'OMS (une pour 15.000 habitants).

Le pourcentage des accouchements assistés par les accoucheuses villageoises est estimé à 5,9%.

Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel de santé dans la RA de Labé, les projets et programmes tels que le PRAADEL et le PDSH/HMG ont financé un vaste programme de formation, de recyclage et d'équipement des accoucheuses traditionnelles villageoises, et des agents de santé dans les différentes CRD couvertes par ces projets.

Tableau 23 Situation du personnel de santé par préfecture

Désignation	DRS		Koubia		Labé		Lélouma		Mali		Tougué		Total
	DRS	CO	DPS	HP	DPS	HR	DPS	HP	DPS	HP	DPS	HP	
Médecins	5	2	2	3	3	15	1	3	1	3	2	2	42
Chirurgiens / dentistes	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Pharmaciens	1	0	0	1	1	2	1	0	0	0	0	1	7
Biologistes	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	3
Aides de santé	1	1	6	2	5	12	3	1	2	1	11	0	45
Sages femmes	0	0	0	0	2	3	0	1	3	1	0	0	10
Agents techni- ques de santé	1	4	17	1	115	27	48	9	37	4	56	10	329
Techniciens laboratoire	0	0	0	1	3	1	0	1	0	0	0	1	7
Préparateurs pharmacie	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	3
Techniciens radiologie	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Agents administration et comptables	1	0	0	1	1	3	1	1	1	1	1	1	12
Agents maintenance	1	0	0	1	1	4	0	0	0	1	0	1	9
Contractuels	4	3	3	0	20	41	9	0	2	7	9	0	98
Total	14	10	28	10	153	114	63	16	46	19	79	16	568

Source : DRS / Labé

Le PRAADEL a assuré la formation, le recyclage et l'équipement des 51 accoucheuses villageoises dans 7 CRD de la RA, en partenariat avec la Direction Régionale de la Santé de Labé. Durant la période 2007 à 2008, le PDSM a assuré la formation de 314 agents de santé dont 146 femmes en matière de soins de santé primaires.

2.5.5 Lutte contre la vente illicite des produits pharmaceutiques

Comme partout ailleurs en Guinée, la RA de Labé est confrontée au phénomène de la vente illicite des produits pharmaceutiques. La faiblesse des revenus des populations par rapport aux prix élevés des produits dans les officines pharmaceutiques fait que le phénomène y gagne des proportions inquiétantes.

Rappel des objectifs assignés à la lutte contre la vente illicite des produits pharmaceutiques

Les objectifs fixés dans le cadre de la lutte contre la vente illicite des produits pharmaceutiques se résument ainsi comme suit :

- Informer et sensibiliser les populations sur les méfaits et les dangers liés à l'achat et à la consommation de ces produits ;
- Promouvoir les produits génériques à coûts modérés ;
- Vulgariser les textes juridiques en la matière et les sanctions auxquelles les contrevenants s'exposent ;
- Appliquer effectivement les dispositions envisagées en matière de vente illicite de produits pharmaceutiques.

Présentation et analyse des résultats

Aucune activité allant dans le sens de la lutte contre la vente illicite des produits pharmaceutiques n'a été réalisée au cours de la période concernée.

2.5.6 Promotion de la médecine traditionnelle

Selon le QUIBB 2002, 18% de la population pour l'ensemble du pays consultent les guérisseurs traditionnels / marabouts. En milieu rural, ce pourcentage a atteint 22,6%, certainement à cause de la proximité des services et de leurs coûts abordables. Ce qui dénote de l'importance de la médecine traditionnelle dans le pays, situation à laquelle la RA de Labé n'échappe pas.

Rappel des objectifs assignés à la promotion de la médecine traditionnelle

Au regard de l'importance que joue la médecine traditionnelle dans notre région, les objectifs assignés pour son épanouissement sont les suivants :

- Rechercher les voies et moyens pour améliorer la complémentarité avec la médecine moderne ;
- Appuyer l'association des tradi-thérapeutes en vue du renforcement de sa capacité ;
- Appui aux directions régionales et préfectorales de la santé pour l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de valorisation de la médecine traditionnelle ;
- La réalisation d'études sur les principales pathologies soignées, les plantes médicinales, les taux de réussite et les coûts de prestations.

Présentation et analyse des résultats

Dans le souci d'améliorer la situation sanitaire des populations de la région, PHAVERPHI / ATPS-Guinée s'est résolument impliquée dans la solution des problèmes sanitaires à travers une antenne installée en 2003 à Labé.

Depuis sa création donc, PHAVERPHI / ATPS-Guinée de Labé a reçu 15.050 patients dont 13.080 ont été traités avec satisfaction, soit 86,9%, tandis que 1.970 cas d'échecs thérapeutiques ont été enregistrés, soit 13,1%.

PHAVERPHI / ATPS-Guinée de Labé a développé quelques volets traditionnels en phytothérapie, à savoir:

- Le diagnostic à partir des signes cliniques des anomalies au niveau du cœur, se constate sur la langue, la voix et le visage ;
- La phytothérapie axée sur l'utilisation des drogues végétales crues, puvérulats, décoctés, macérés, granulés et extraits (huiles essentielles, sirop) a abouti à des formules thérapeutiques appréciées par les populations.

De nos jours, il existe au centre PHAVERPHI / ATPS-Guinée de Labé plus de 150 formules phyto-pharmaceutiques, issues de la flore sauvage de Labé. A ceci Il faut ajouter 5 autres formules phyto-pharmaceutiques en association qui luttent efficacement contre le paludisme et pourraient être un substitut à l'artémésine.

Du 24 au 31 août 2009 se sont déroulées à Labé les cérémonies de célébration de la septième journée africaine de la médecine traditionnelle. Organisée par le Ministère de la Santé et l'Hygiène Publique en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le thème « Médecine traditionnelle et sécurité du patient », l'objectif général visé par cette journée a été de répondre au mieux aux besoins de santé des populations, par l'intégration des ressources de la médecine traditionnelle au système de santé.

Pour la réussite de cette intégration, il devient impérieux de promouvoir l'innocuité et la qualité de ces ressources en étendant la base des connaissances sur elles et en fournissant des conseils sur la réglementation et les normes d'assurance de qualité. En effet, les médicaments à base de plantes traditionnelles ne sont pas toujours sans danger.

Les médicaments et les pratiques traditionnelles doivent répondre aux critères de qualité, être utilisés pour des indications précises et soumises à des applications appropriées. Pour y parvenir, il faudrait entreprendre des recherches appropriées, ceci en vue d'établir des inventaires des pratiques efficaces, et d'apporter la preuve de l'innocuité, de l'efficacité et de la qualité des remèdes traditionnels utilisés dans le traitement des pathologies courantes.

Pour atteindre ces objectifs, il faut former les praticiens de la médecine traditionnelle et instaurer une collaboration entre eux et les spécialistes de la médecine conventionnelle.

2.5.7 Amélioration de l'état nutritionnel des populations

La malnutrition constitue l'une des causes principales du taux élevé de morbidité et de mortalité dans la RA de Labé. Le groupe le plus vulnérable est celui des enfants de moins de 5 ans. Il convient de rappeler que la proportion d'enfants se trouvant dans une situation de malnutrition aiguë est de 15,4% ; 35,1% accusent un retard de croissance, et 27,2% ont une insuffisance pondérale (Source : QUIBB 2002).

Rappel des objectifs assignés à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations

Les objectifs envisagés dans le cadre de l'amélioration de l'état nutritionnel des populations de la région se présentent ainsi qu'il suit :

- Promouvoir de manière effective l'allaitement maternel exclusif chez l'enfant de 0 à 6 mois, l'introduction d'aliments complémentaires à partir de 6 mois et l'extension de l'allaitement jusqu'à 24 mois ;
- Promouvoir le déparasitage systématique des enfants ;
- Promouvoir la consommation du sel iodé ;
- Introduire l'enseignement des notions d'alimentation et de nutrition dans les écoles ;
- Renforcer les capacités des structures chargées de la nutrition ;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation nutritionnelle et alimentaire ;
- Réaliser une étude sur la détermination de la valeur nutritionnelle de produits locaux en vue de leur valorisation ;
- Elargir à d'autres districts de la région les Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation de la Nutrition des femmes Gestantes (FARN/G) en tant que système d'informations à base communautaire ;
- Promouvoir les associations de consommateurs afin de veiller à la qualité et au coût des produits alimentaires de première nécessité.

Présentation et analyse des résultats

L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans est évalué à partir d'indices anthropométriques calculés à partir de l'âge, du poids et de la taille. Ces indices sont la taille/âge, le poids/taille et le poids / âge.

En Guinée, la malnutrition constitue un problème de santé publique. Elle affecte surtout les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les femmes qui allaitent. Elle résulte d'une alimentation inadéquate, de pratiques alimentaires inappropriées et de maladies infectieuses et parasitaires qui se développent dans des conditions d'hygiène environnementale, individuelle et collective déficientes.

En nutrition des enfants, tous les spécialistes, les experts de l'OMS sont unanimes pour reconnaître que le lait maternel est l'aliment le plus complet pour l'alimentation de l'enfant pendant les 6 premiers mois qui suivent sa naissance et il est difficile de lui trouver un substitut.

Selon l'Enquête Démographique et de Santé en Guinée (EDSG–III) de 2005, dans la RA de Labé, 94,6% des enfants nés au cours des 5 années ayant précédé l'enquête ont bénéficié d'un allaitement initial de seins alors que 39,6% de ces mêmes enfants l'ont été dans l'heure suivant la naissance. 16,5% des enfants de moins de 5 ans ont consommé des fruits et légumes riches en vitamine A. Plus de 2/3 des enfants ont reçu des suppléments de vitamine A.

En Guinée, les stratégies mises en place contre les carences en micronutriment en général et la vitamine A en particulier sont, entre autre, l'enrichissement des aliments en vitamine A, la promotion de la consommation des produits riche en vitamine A, et la promotion de la culture des aliments riches en vitamine A. Depuis 1999, la Guinée organise régulièrement des campagnes de distribution de vitamine A chez les enfants de 6 à 59 mois, dont certaines sont couplées avec les journées nationales de vaccination.

Dans la RA de Labé, on constate que l'introduction précoce de liquides, autres que le lait maternel, et d'aliments solides ou semi-solides a lieu bien avant six mois. En effet, à 2-3 mois, près d'un enfant sur cinq (19%) ont déjà reçu de la nourriture solide ou semi-solide et 5% des aliments à base de céréales. Par contre, à 6-7 mois, âges auxquels le lait maternel seul ne suffit plus, seulement un peu plus de la moitié des enfants (52%) reçoivent une alimentation solide ou semi-solide et, par conséquent, près d'un enfant de ce groupe d'âges sur deux n'est pas nourri de manière adéquate.

Certains aliments comme la viande, le poisson, la volaille sont faiblement consommés par les enfants. La faible consommation de ces aliments peut être attribuée, en partie, à des croyances et à des habitudes culturelles. Ce n'est qu'à partir de 12 mois que la quasi-totalité des enfants reçoivent une nourriture solide ou semi-solide (90%). Les pratiques d'allaitement et d'alimentation constituent des facteurs déterminants de l'état nutritionnel des enfants qui affectent à son tour la morbidité et la mortalité des enfants.

La malnutrition constitue donc l'une des causes principales de morbidité et de mortalité. Les enfants de moins de 5 ans représentent le groupe le plus vulnérable. Du point de vue de ces indicateurs nutritionnels, nous assistons en 2008 à une légère amélioration par rapport à 2006. Actuellement la situation de la RA de Labé se présente comme suit :

- Retard de croissance : Labé région 38,9%, contre 35,1% en 2006. Lélouma a le taux le plus faible de la région avec 28,3%, contre 48% à Koubia alors que la moyenne nationale est estimée à 40%.
- Insuffisance pondérale : Labé région 20,3%, contre 27,2% en 2006. La préfecture de Labé a le taux le plus bas de la région avec 12,8%, tandis que le taux le plus élevé est observé à Mali avec 24% contre une moyenne nationale de 20,8%.
- Emaciation : Labé région 8,2% contre 15,4% en 2006. Le taux le plus bas de la région est 7,2% dans la préfecture de Tougué, contre 10% à Lélouma, pendant que la moyenne nationale est estimée à 8,3%.

Cette malnutrition est principalement due (a) à l'utilisation précoce et inadaptée des bouillies à base de céréales sans aucun enrichissement en protéines ; (b) à la mauvaise prise en charge diététique des enfants lors des périodes de maladies et des convalescences ; (c) au faible revenu des ménages ; (d) à l'absence d'un programme cohérent d'éducation alimentaire et nutritionnelle ; et (e) au faible niveau d'instruction des mères.

Les carences en micronutriment (à savoir la vitamine A, l'iode, le calcium, le fer et le zinc) sont à l'origine des manifestations diverses pouvant revêtir plusieurs formes et qui apparaissent souvent simultanément. Selon l'enquête nationale sur l'état nutritionnel et le suivi des principaux indicateurs de survie de l'enfant, la situation de la consommation du sel iodé par ménage dans la RA de Labé est estimée à 82,1% contre une moyenne nationale de 55,4%. Ce pourcentage cache des disparités au niveau des préfectures se présentant ainsi qu'il suit: Koubia 89,1%, Labé 70,5%, Lélouma 57,6%, Mali 88,4% et Tougué 70,2%.

2.5.8 Amélioration de l'accès à l'eau potable

Le faible niveau d'accès à l'eau potable explique, pour une large part, l'éclosion des maladies diarrhéiques et des helminthiases dans la RA de Labé. Il convient de rappeler que les diarrhées en 2003 occupaient le deuxième rang des principales causes de consultations (9,1%), le troisième rang des principales causes d'hospitalisation (6,0%) et le deuxième rang de mortalité hospitalière (6,0%).

L'objectif est d'accroître le taux d'accès des ménages à l'eau potable (52,4% contre une moyenne nationale de 61,9%) en mettant un accent particulier sur la qualité.

Rappel des objectifs assignés l'amélioration de l'accès à l'eau potable

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'eau potable, la stratégie a retenu les objectifs suivants :

- Promouvoir la réalisation de forages, puits améliorés et sources aménagées pour l'approvisionnement en eau des populations rurales ;
- Privilégier le recours aux nappes phréatiques pour la satisfaction des besoins en eau des populations ;
- Réaliser des études et recherches spécifiques pour déterminer la meilleure voie possible de couverture en eau des zones identifiées comme ayant des nappes phréatiques inaccessibles et/ou stériles ;
- Généraliser les branchements sociaux pour privilégier l'accessibilité de l'eau aux couches les plus pauvres ;
- Veiller à l'approvisionnement correct et régulier en eau ;
- Veiller sur l'état de propreté des points d'eau au risque de porter préjudice à la santé des populations ;
- Améliorer les conditions de transport et de conservation de l'eau ;
- Renforcer la participation des communautés à l'entretien et à la gestion des points d'eau.

Présentation et analyse des résultats

Les résultats prévus dans ce domaine se confondent avec ceux du développement des infrastructures de production et de distribution d'eau potable (voir section 2.2.3).

2.5.9 Promotion de l'hygiène et de l'assainissement

Le mode de gestion des ordures ménagères et des eaux usées, le type d'aisance (en majorité des latrines de mauvaise qualité), la méconnaissance des règles d'hygiène dans la région, sont autant de problèmes responsables de la prévalence élevée des maladies diarrhéiques et des parasitoses, maladies regroupées sous le vocable de maladies des mains sales.

Rappel des objectifs assignés à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement

Les objectifs assignés dans ce domaine sont les suivants :

- Mettre en œuvre les programmes d'éducation civique et sanitaire pour l'ensemble de la population sur la base des expériences du projet d'hydraulique villageoise ;
- Renforcer les services publics d'hygiène afin de les rendre capables d'effectuer les contrôles sur le niveau de protection des aliments et de leur qualité, notamment au niveau des gargotes et restaurants qui prolifèrent dans la région ;
- Poursuivre la réalisation de latrines « samplat » publiques et familiales ;
- Identifier et aménager des dépotoirs ;
- Appuyer la création des petites entreprises de collecte et de transfert des ordures ;
- Doter les hôpitaux en moyens et équipements nécessaires à la gestion des déchets hospitaliers et sanitaires.

Présentation et analyse des résultats

La santé publique continue à être affectée par la négligence de l'hygiène et de l'assainissement. La protection des aliments à consommation directe (salade, pain, légumes et autres crudités) n'obéit à aucune norme. Les gargotes et les restaurants sont abandonnés à eux-mêmes et ne sont apparemment soumis à aucune réglementation.

Les agglomérations sont encore dépourvues de réseaux d'assainissement. Le transfert et le traitement des ordures sont mal assurés. Les dépotoirs des déchets existants dans la CU de Labé ne sont d'ailleurs pas aménagés. Le traitement des déchets hospitaliers et sanitaires souffre du manque d'équipements appropriés et de personnel qualifié.

2.6 Renforcement de l'accès aux services de l'éducation

Les services de l'éducation, au même titre que ceux de la santé, visent directement les ressources humaines et procèdent de la valorisation de leur potentiel intellectuel et de leur formation. Comme quoi, le niveau de développement d'une communauté reflète toujours le niveau d'éducation de ses populations.

La mise en œuvre du projet d'ajustement du secteur de l'éducation et du PEPT a permis, ces dernières années, un accroissement de l'offre d'infrastructures et une progression du TBS en Guinée. Cependant et au titre des disparités régionales, la RA de Labé affiche un TNS au primaire de 46,8% contre 54,1% au niveau national (Source : QUIBB 2002). En outre, les disparités entre zones urbaines et rurales, entre sexes (plus accentuées à partir du secondaire) et entre groupes socio-économiques sont très marquées à Labé.

Par ailleurs, l'analyse de la pauvreté a souligné de nombreuses contraintes qui font du renforcement de l'accès aux services de l'éducation un véritable enjeu dans la région. Ces contraintes portent, entre autres, sur : (i) l'insuffisance d'infrastructures, d'équipements et de manuels didactiques ; (ii) l'insuffisance et/ou le mauvais déploiement du personnel enseignant ; (iii) l'insuffisance de la motivation et de la qualification des enseignants ; (iv) la corruption et la violence scolaires ; (v) le taux élevé d'analphabétisme et (vi) la faiblesse de la culture de lecture dans la région.

C'est pourquoi l'objectif général de la stratégie est d'améliorer l'éducation et l'alphabétisation dans la région. Il s'agit : (i) d'accroître le Taux Net de Scolarisation (TNS) ; (ii) d'améliorer le taux de scolarisation de la jeune fille ; (iii) d'améliorer la qualité de l'enseignement ; (iv) de réduire l'analphabétisme et (v) de promouvoir la lecture publique.

Rappel des objectifs assignés au renforcement de l'accès aux services de l'éducation

L'atteinte des objectifs assignés dans le cadre du renforcement de l'accès aux services de l'éducation passe par:

- Le renforcement des services scolaires au primaire et au secondaire ;

- Le renforcement des services de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- Le renforcement des services du Centre Universitaire de Labé ;
- Le renforcement des services d'alphabétisation et des centres NAFA ;
- La promotion des bibliothèques de lecture publique.

Rappel des indicateurs retenus dans le cadre du renforcement de l'accès aux services de l'éducation.

Tableau 24 Les indicateurs de l'axe 6 : renforcement de l'accès aux services de l'éducation

N°	Indicateurs	Valeur de référence (en 2007)	Valeur cible	Niveau atteint (en 2009)
1	Taux brut de scolarisation (%)	72	nd	71
	Dont filles	69	nd	67
2	Taux net de scolarisation (%)	54	nd	56
	Dont filles	51	nd	53
3	Taux brut d'inscription (%)	76	nd	68
	Dont filles	75	nd	66
4	Taux net d'inscription (%)	28	nd	28
	Dont filles	27	nd	27
5	Taux d'achèvement du cycle primaire (%)	nd	nd	48
	Dont filles	nd	nd	45
6	Ratio élève/classe	39	nd	40
7	Ration élève/maître	47	nd	45
8	Ratio élève/tables bancs	2,2	nd	1,9
9	Taux de couverture des écoles en cantine scolaire (%)	24,9	nd	24,9
10	Taux d'alphabétisation (%) *	21,5	nd	21,5
11	Taux de fréquentation (%) *	nd	nd	nd
12	Type d'école fréquentée *	nd	nd	-
13	Perception des bénéficiaires sur la qualité des services de l'éducation et du fonctionnement des APEAE *	nd	nd	-
14	Enfants en âge de scolarisation n'ayant pas fréquenté une école (%) *	nd	nd	-
15	Perception des élèves sur les violences à l'école, l'éducation sexuelle et sur la qualité des enseignements *	nd	nd	-
16	Enseignants ayant bénéficiés de formation académique et/ ou professionnelle (en %) *	nd	nd	-
17	Taux d'alphabétisation des adultes (%) *	nd	nd	-
18	Nombre de centres NAFA fonctionnels opérationnels	nd	nd	41
19	Nombre de centres d'alphabétisation fonctionnels opérationnels	194	nd	515

* Selon enquête

2.6.1 Renforcement des services scolaires au primaire et au secondaire

En matière de renforcement des services scolaires au primaire et au secondaire, la SRRP de Labé vise la couverture de la région en infrastructures scolaires, la mise à disposition d'un personnel enseignant et d'encadrement suffisant et de qualité, l'acquisition de matériels pédagogiques, l'allègement des coûts scolaires, la promotion des écoles privées, la lutte contre les violences et la déperdition scolaire et le renforcement de la participation des APEAE dans l'entretien et la gestion des écoles.

Rappel des objectifs assignés au renforcement des services scolaires au primaire et au secondaire

En ce qui concerne le renforcement des services scolaires au primaire et au secondaire, les objectifs suivants ont été retenus :

- Entretien et améliorer les infrastructures dans le respect de la carte scolaire de la région pour réaliser et équiper 450 salles de classes au primaire et 188 au secondaire ;
- Augmenter et mieux gérer les budgets alloués à l'entretien des écoles ;
- Prioriser les infrastructures scolaires à réaliser dans les zones identifiées comme étant celles de l'extrême pauvreté en vue d'atténuer la récurrente question de la disparité des interventions dans la région : Fafaya, Gadha Woundou dans Koubia ; Fello Koundouwa, Kouratongo dans Tougué ; Salambandé, Balaki, Touba, et Lébékéré dans Mali ;
- Améliorer la dotation des écoles en manuels scolaires ;
- Promouvoir l'école maternelle / pré-scolaire et l'apprentissage de métiers au niveau du primaire ;
- Promouvoir le maintien des filles à l'école ;
- Appuyer la promotion des écoles privées par la mise en place de mesures incitatives comme l'identification, la protection et la mise à disposition de sites appropriés à l'implantation des écoles, l'octroi de subventions aux écoles privées et l'établissement d'un véritable partenariat entre le public et le privé ;
- Renforcer la lutte contre les violences et la déperdition scolaire ;
- Renforcer la lutte contre le harcèlement sexuel au niveau des écoles ;
- Promouvoir la médecine scolaire.

Présentation et analyse des résultats

La situation des services scolaires au primaire et au secondaire s'est nettement améliorée, et cela grâce aux nombreuses réalisations par les différents partenaires au développement.

Enseignement élémentaire

La situation de l'enseignement élémentaire dans la RA de Labé se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 25 Situation des effectifs des écoles primaires par préfecture

Préfecture	2006/2007				2007/2008			
	G	F	T	% Filles	G	F	T	% Filles
Koubia	5753	5710	11463	49,8	6021	5671	11692	48,5
Labé	21947	21429	43376	49,4	22102	21881	43983	49,7
Lélouma	8419	7505	15924	47,1	8353	7628	15981	47,7
Mali	14328	11598	25926	44,7	14276	12156	26432	45,9
Tougué	10685	8365	19050	43,9	11243	8971	20214	44,3
Total	61132	54607	115739	47,2	61995	56307	118302	47,6

Source : IRE / Labé

Se référant au tableau ci-dessus, on constate que le pourcentage de filles en 2007/2008 par rapport à l'année scolaire précédente a légèrement augmenté.

Quant au Taux Brut de Scolarisation (TBS), il est passé de 70% en 2005/2006, dont 65% pour les filles et 61% pour le milieu rural à 72% en 2006/2007, dont 67% pour les filles et 63% pour le milieu rural, contre 71% en 2007/2008, dont 67% pour les filles et 62% pour le milieu rural.

Des disparités énormes existent dans la région. A Koubia par exemple, il est de l'ordre de 60%, dont 59% pour les filles, à Labé, il est de 70%, dont 69% pour les filles et 58% dont 55% pour les filles à Lélouma.

En ce qui concerne le Taux Net de Scolarisation (TNS), pour une moyenne régionale en 2008 de 56%, dont 53% pour les filles, les mêmes disparités persistent. Ainsi, si à Labé il est de l'ordre de 61%, dont 60% pour les filles, à Lélouma, il est estimé à 48% dont 44% pour les filles, contre 51% dont 52% pour les filles à Koubia.

S'agissant du taux brut et du taux net d'inscription, la RA de Labé a connu également une légère amélioration. Ainsi, le taux brut d'inscription pour les mêmes périodes a connu une légère amélioration passant de 66,7%, dont 65% pour les filles en 2006/2007 à respectivement 68 et 66% en 2007/2008, pendant que le taux net d'inscription est resté presque le même 28% dont 27% pour les filles en 2006/2007, contre 28% dont 28% pour les filles en 2007/2008.

En ce qui concerne les infrastructures, les équipements et le personnel enseignant, la situation est donnée dans le tableau ci-après.

Tableau 26 Situation des infrastructures, des équipements scolaires et du personnel enseignant au primaire (2008)

Préfecture	Nombre d'écoles				Salles de classes	Table-bancs	Nombre de maîtres		
	Publiques	Communautaires	Privées	Total			Hommes	Femmes	Total
Koubia	101	0	1	102	335	6719	168	100	268
Labé	225	2	37	264	1067	23493	479	500	979
Lélouma	123	18	1	142	404	8535	253	104	357
Mali	163	75	6	244	615	13731	387	163	550
Tougué	125	16	2	143	495	10168	309	159	455
Total	737	111	47	895	2916	62646	1596	1026	2622

Source : IRE / Labé

Le nombre d'écoles au cours de la même période est passé de 848 en 2006 à 878 en 2007, soit une augmentation de 3,5%, pour atteindre 895 en 2008, soit 1,9%, pendant que les salles de classe ont subi également une importante augmentation allant ainsi de 2 636 en 2006 à 2.916 en 2008, soit 10,6%, tandis que le ratio élève/salle est passé de 42,9 en 2006 à 40 en 2008. Ce ratio est de 35 à Lélouma, 36 à Mali et Koubia, contre 45,5 à Tougué.

A l'instar des autres indicateurs, le ratio élève/maître a connu aussi une légère amélioration. Il passe de 48,5 en 2006/2007 à 45,1 en 2007/2008, ceci pour 2.622 enseignants, dont 1.026 femmes, soit 40,7%.

L'augmentation du nombre d'enseignants est plus importante que celui des salles de classe. Cette situation a une conséquence sur l'augmentation du ratio élève/maître qui est actuellement en constante croissance dans la région. Ce ratio varie également d'une préfecture à une autre. Il est plus élevé à Labé avec 49,8 contre 40,5 à Tougué, le plus bas de la région.

La parité fille/garçon est restée constante durant les périodes 2005/2006 et 2006/2007, se situant à 0,89 pour atteindre 0,91 en 2008. Ceci s'explique essentiellement par une prise de conscience généralisée des parents à scolariser les enfants en général et les jeunes filles en particulier.

Quant au ratio élève/table-banc, il est passé de 2,6 en 2006/2007 à 21,9 en 2007/2008. Les préfectures de Koubia et de Labé ont les plus faibles ratios avec respectivement 1,7 et 1,9 tandis que les autres préfectures ont chacune un ratio égal à 2.

La RA de Labé a enregistré en 2008 une baisse de l'utilisation des salles de classe à double vacation. Ceci s'explique par la réalisation de nombreuses infrastructures au niveau du primaire. La préfecture de Labé a le taux le plus élevé de la région, avec 6,3%, contre respectivement 1,0% et 0,9% à Lélouma et Koubia. Durant la même période, les préfectures de Mali et Tougué n'ont pas fait recours aux salles de classe à double vacation.

S'agissant du taux d'achèvement, il varie également d'une préfecture à une autre. En effet, la moyenne régionale s'élève à 48% dont 45% pour les filles et 41% pour le milieu rural. Le taux brut le plus élevé est observé à Labé avec 61% dont 62% pour les filles et 43% pour le milieu rural, tandis que les plus faibles taux sont enregistrés à Koubia et Lélouma avec respectivement 32%, dont 33% pour les filles et 28% pour le milieu rural, et 39% dont 34% pour les filles et 36% pour le milieu rural.

En ce qui concerne le taux net, la situation au niveau régional est de l'ordre de 15% dont 14% pour les filles et 11% pour le milieu rural. A l'instar du taux brut, il existe aussi à ce niveau des écarts entre les préfectures. Ainsi, Tougué a le taux le plus élevé avec 20% dont 17% pour les filles et 19% pour le milieu rural, alors que le plus faible taux est enregistré à Lélouma avec seulement 9% dont 8% pour les filles et 7% pour le milieu rural.

Enseignement secondaire

La situation de l'enseignement secondaire dans la RA de Labé se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 27 Situation des infrastructures, des effectifs et du personnel au secondaire (2007/2008)

Préfecture	Ecoles		Salles de classe	Tables-bancs	Professeurs			Elèves		
	Publiques	Privées			Femmes	Hommes	Total	Filles	Garçons	Total
Koubia	6	0	33	634	0	22	22	521	1134	1657
Labé	27	14	237	7183	22	526	548	7125	9300	16425
Lélouma	11	0	62	1074	3	72	75	993	996	1989
Mali	12	0	90	2024	2	106	108	1676	3108	4784
Tougué	13	0	65	2075	01	28	29	1567	3639	5206
Total	65	14	478	12 915	18	852	870	13 023	20 062	33 085

Source : Inspection Régionale de l'Education, Labé.

Au niveau du secondaire, on assiste également à une légère évolution des différents indicateurs. Le nombre d'écoles est passé de 76 en 2006 à 79 en 2008, pour respectivement

468 et 503 salles de classe. Pour la même période, le nombre d'enseignants passe de 633 (dont 27 femmes) en 2006 à 815 (dont 25 femmes) en 2007/2008.

Pendant ce temps, le ratio élève/salle de classe qui était de 67 en 2006 est passé à 58 en 2008. En ce qui concerne le ratio élève/professeur, il passe de 49 en 2006 à 36 en 2008.

Au secondaire, la RA de Labé a connu un taux de croissance des effectifs au collège et au lycée, les effectifs sur la même période ont connu une légère hausse. Ce qui fait qu'à ce niveau également, l'enseignement est caractérisé non seulement par une insuffisance de personnel, mais aussi par des faiblesses dans l'optimisation des horaires statutaires des enseignants en activité en rapport avec les organisations pédagogiques.

Comme on le voit, le secondaire enregistre une situation plus accentuée dans la mesure où l'augmentation du nombre de salles de classe est plus faible qu'au primaire. Aujourd'hui encore beaucoup de CRD, notamment celles de Mali, n'ont pas encore de collèges, pendant que très peu de zones rurales disposent de lycées à cause du fait que l'Etat, les projets et programmes interviennent rarement au secondaire.

2.6.2 Renforcement des services de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

La stratégie à mettre en œuvre permettra d'accroître le taux d'accès des jeunes (en particulier des filles) à l'enseignement technique et à la formation professionnelle.

Rappel des objectifs assignés au renforcement des services de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

Dans le domaine du renforcement des services de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, les objectifs assignés sont les suivants :

- Entretien la réhabilitation et/ou la construction des infrastructures, en priorité, construire et équiper des infrastructures propres à l'ESSC ;
- Acquiescenter les équipements adéquats et les matières d'œuvre ;
- Recruter un personnel qualifié et suffisant ;
- Mettre en œuvre les nouveaux programmes révisés dans le cadre de la réforme du sous-secteur ;
- Valoriser le groupe électrogène du CFP ;
- Respecter les normes et critères de recrutement dans les écoles professionnelles ;
- Réaliser une étude sur la désaffection des jeunes face au CFP ;
- Créer de nouvelles filières (teinture, commerce, cordonnerie, art culinaire) rapprochant la formation aux besoins du marché local ;
- Améliorer la formation pratique des élèves par l'intensification de la formation duale et le renforcement de la formation en informatique ;
- Inflexer le coût très élevé de la formation ;
- Institutionnaliser un système de quota au niveau du recrutement à l'ESSC pour favoriser la formation des jeunes de la région ;
- Renforcer l'image des écoles professionnelles afin d'améliorer les effectifs et la mise en place de mesures d'accompagnement (esprit d'entreprise, esprit coopératif, ligne de crédit) favorisant l'emploi des jeunes diplômés.

Présentation et analyse des résultats

En ce qui concerne l'enseignement technique et la formation professionnelle, la RA de Labé abrite plusieurs écoles publiques d'enseignement technique et de formation professionnelle : l'Ecole Normale des Instituteurs (ENI), l'Ecole des Soins de Santé Communautaire (ESSC),

le Centre de Formation Professionnelle (CFP) et le Centre de Formation Post-Primaire (CFPP).

Ecole Normale des Instituteurs (ENI)

En 2007/2008, le personnel était composé de 20 professeurs dont une femme, parmi lesquels 18 constituent le personnel enseignant permanent et 8 de l'encadrement. A ces 18, il faut ajouter 21 Conseillers Pédagogiques Maîtres Formateurs (CPMF) pour la supervision. Ils assurent une partie de la formation pratique sur le terrain.

Deux programmes importants de formation de maîtres ont vu le jour :

- La Formation Initiale des Maîtres en Guinée (FIMG) : Débuté en 1998, il s'est achevé en 2002. Il a formé sept cohortes pour un effectif total de 1.127 maîtres ;
- Le Programme Education Pour Tous (PEPT) : De 2003 à ce jour, il a formé 1.437 maîtres dont 798 filles, soit 55,5%.

Le problème de formation, en tant que garant de la qualité de l'enseignement, se pose au personnel enseignant à tous les niveaux. Les critères de recrutement des élèves maître ne sont pas toujours respectés ; le temps de formation initiale dans les ENI est court (6 à 9 mois) et ne permet pas de prendre en charge tous les aspects de la formation des futurs enseignants.

Ecole des Soins de Santé Communautaire (ESSC)

En 2008, cette école avait un effectif total de 1.099 élèves dont 180 garçons et 919 filles, soit 83,6%. Le personnel enseignant n'est composé que de professeurs vacataires. Cette école ne dispose pas encore d'infrastructures propres à elle. Elle utilise actuellement les installations de l'ENI. Toutefois, elle a bénéficié de la part de la CU de Labé d'une parcelle de terrain dans le quartier Koulidara pour la construction de ses locaux.

Centre de Formation Professionnelle (CFP)

Il a dans ses ateliers des équipements qui sont fonction des filières enseignées, réparties dans 7 départements qui sont la menuiserie, la maçonnerie, la plomberie, l'électricité, la chaudronnerie, la mécanique auto et le génie informatique. Pour les 5 premiers départements, on y accède au niveau de la dixième année, avec une durée de formation de deux ans, tandis que pour les départements de mécanique auto et génie informatique, le niveau BAC est requis et la formation dure trois ans.

Les ateliers d'apprentissage sont insuffisamment dotés et les moyens pour assurer la maintenance de l'existant ne sont pas toujours disponibles. Cette réalité affecte la diversification pour permettre la création de nouvelles filières porteuses.

Il faut reconnaître que le CFP a enregistré une augmentation importante de ses effectifs par rapport à 2004. Ainsi, de 43 élèves en 2004, ils sont passés à 342, dont 105 filles, soit un accroissement de près de 695% en 2008. Ce ci s'explique en grande partie par l'intérêt que les jeunes accordent sans cesse à la formation professionnelle de nos jours.

Centre de Formation Professionnelle Post-primaire (CFPP)

Le CFPP de Labé, créé en septembre 2007, comprend actuellement 4 sections à savoir :

- Section coiffure pour un effectif de 14 élèves dont 13 filles ;
- Section carrelage pour un effectif de 13 élèves dont une fille ;
- Section bar restaurant pour un effectif de 13 élèves dont 8 filles ;
- Section peinture bâtiment pour un effectif de 8 élèves dont 4 filles.

Soit un effectif total de 48 élèves dont 26 filles (54,2%).

Ce centre est le fruit de la coopération entre l'inter centrale syndicale de l'éducation de la Guinée et la fédération syndicale des enseignants et enseignantes du Canada.

Écoles privées

Il existe aussi dans la RA de Labé trois établissements de formation professionnelle privés, précisément dans la CU de Labé :

- L'institut « Comptabilité pratique, informatique et anglais » (CPIA) est un centre de formation en comptabilité pratique, informatique et anglais.
- L'antenne régionale de l'Institut Nako Diabaté forme en informatique bureautique et en comptabilité gestion.
- L'Institut Dara Ecole de Labé, ouvert depuis décembre 2008, dispose d'une école professionnelle qui contient trois filières, à savoir génie informatique, comptabilité gestion et secrétariat d'administration. Il existe également au niveau de cette institution une cellule informatique qui s'occupe de la formation des non initiés et le perfectionnement. Dans les perspectives, cet institut compte ouvrir une filière journalisme dans les années qui suivent.

2.6.3 Renforcement des services du Centre Universitaire de Labé (CULBE)

L'implantation du CULBE répond au souci d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur et de satisfaire l'équité régionale dans la répartition des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES). Cette mesure d'expansion de l'enseignement supérieur doit inclure largement les filles et les femmes afin de promouvoir une présence féminine aussi bien dans les études que dans les emplois.

Rappel des objectifs assignés au renforcement des services du CULBE

Dans le cadre du renforcement des services du CULBE, les objectifs envisagés dans la SRRP de Labé sont les suivants :

- Poursuivre et accélérer la construction des infrastructures (salles de classes, amphithéâtre, logement), l'acquisition d'équipements, la mise à disposition d'un personnel suffisant et de qualité et l'amélioration de l'organisation pédagogique ;
- Veiller à doter le centre d'un laboratoire de langues, d'outils informatiques avec connexion à Internet ;
- Intensifier la politique de recrutement et de formation pointue du personnel afin d'assurer un enseignement de qualité aux étudiants

Présentation et analyse des résultats

Le CULBE est le premier établissement d'enseignement supérieur de la RA de Labé. Il compte deux facultés pour un effectif total de 5.500 étudiants dont 975 filles soit 17,7%, réparti ainsi qu'il suit :

- La Faculté des Sciences et Techniques avec deux filières, math informatique et math informatique appliquée à la gestion (MIAGE). Elle compte un effectif de 2.375 étudiants dont 275 filles, soit 11,7% ;
- La Faculté des Sciences Administratives et Gestion dispose d'un effectif de 3.125 étudiants dont 700 filles, soit 28,9%. Elle compte les filières suivantes : Anglais des affaires et assistant de direction.

Le personnel du CULBE compte 112 travailleurs dont 78 enseignants chercheurs. Ce personnel est composé de trois catégories :

- Le personnel enseignant intra-muros au nombre 78 dont 3 femmes, composé de professeurs titulaires et des homologues.
- Le personnel extra-muros qui comprend les vacataires et les expatriés. Ces vacataires sont des cadres d'autres services qui apportent leur concours en donnant des cours en fonction de leur expérience et de leur spécialité.
- Le personnel non enseignant au nombre de 35 dont 25 femmes.

Le CULBE est en plein chantier de construction, ce qui fait que sa capacité d'accueil actuel est très faible par rapport au nombre d'étudiants. A ce jour les cours sont dispensés dans deux campus : (i) Hafia qui abrite la Faculté des Sciences et Techniques, et (ii) Labé ville pour la Faculté des Sciences Administratives et de Gestion dans les lieux suivants : le complexe ENI/CFP et école d'application, la maison régionale des jeunes et le CECOJE ; le Lycée Général Lansana Conté et l'Institut Nako Diabaté. Au niveau du campus de Hafia, le CULBE dispose de 12 salles de classes, de 2 amphithéâtres de grande capacité (500 chacun) et de 2 amphithéâtres de 100 places chacun.

Le centre dispose d'une superficie de 258 hectares répartis en trois sites qui sont (i) Hafia : 136 ha pour les études (construction de salles de classe et amphithéâtre) et le foyer (construction cantines et logements) ; (ii) Daralabé avec 80 ha pour la construction des locaux destinés à la recherche scientifique ; (iii) Garambé avec 42 ha destinés à la construction de la cité du personnel.

Dans la perspective de regrouper tous les étudiants au campus de Hafia, le CULBE envisage (a) l'achèvement des travaux de construction en cours et (b) la construction et l'équipement de trois dortoirs et de 10 salles de classes. Ceci en prévision de la création pour l'ouverture prochaine de 2 nouvelles facultés à savoir : la faculté des sciences sociales et humaines et celle de médecine-pharmacie-odonto-stomatologie.

Par ailleurs, il est prévu l'ouverture prochaine d'un département de droit avec une licence en droit public et une autre en droit privé.

2.6.4 Renforcement des services d'alphabétisation et des centres NAFA

Il convient de rappeler que le taux d'analphabétisme dans la RA de Labé est de 78,5% contre une moyenne nationale de 72,9%. Il constitue le taux régional le plus élevé du pays.

Aussi, l'objectif stratégique sera-t-il de réduire sensiblement ce taux d'analphabétisme très marqué et de promouvoir l'éducation non-formelle dans la région. Ce taux varie considérablement selon le milieu de résidence en défaveur du milieu rural où seulement 17,7% sont alphabétisés contre 51,6% en milieu urbain. Les disparités entre sexe sont frappantes : 48,4% pour le sexe masculin et 14,5% pour le sexe féminin. Quelle que soit la tranche d'âge considérée, le taux d'alphabétisation des hommes est plus élevé que celui des femmes.

Rappel des objectifs assignés au renforcement des services d'alphabétisation et des centres NAFA

Dans le domaine du renforcement des services d'alphabétisation et des centres NAFA, les objectifs suivants ont été retenus :

- Prendre en compte des disparités entre zones urbaines et rurales, hommes et femmes ;
- Améliorer le professionnalisme des opérateurs qui s'appuieront sur des stratégies d'intervention permettant une appropriation effective des programmes d'alphabétisation par les bénéficiaires ;

- Favoriser la complémentarité des actions sur le terrain ;
- Renforcer les capacités des services publics qui devront être à même de coordonner, de suivre et d'évaluer les actions des différents intervenants sur le terrain, à partir d'indicateurs et d'outils pertinents ;
- Mener un plaidoyer permanent pour la création d'un environnement lettré dans la région ;
- Redynamiser les activités des centres existants en favorisant un meilleur fonctionnement des comités de gestion et en assurant le paiement régulier des salaires des animateurs communautaires ;
- Renforcer la prise en charge des animateurs communautaires par les collectivités ;
- Appuyer la réhabilitation et l'équipement des centres NAFA existants et la mise en place de 300 nouveaux centres ;
- Appuyer la diversification des filières et la promotion d'activités génératrices de revenus dans les centres ;
- Veiller à ce que les centres NAFA restent de véritables centres de formation professionnelle ;
- Promouvoir la création de centres de formation des adultes.

Présentation et analyse des résultats

Aujourd'hui, il existe dans la RA de Labé 515 centres d'alphabétisation pour un effectif total de 19.815 apprenants dont 13.815 femmes, soit 69,9%. Le nombre de centres le plus élevé est situé dans la préfecture de Koubia avec 238 centres fonctionnels, soit 46,2%. S'agissant des animateurs sur un effectif total de 532, 118 sont des femmes, soit 22,2%.

Les données statistiques en matière d'alphabétisation au niveau de la RA de Labé sont présentées dans les tableaux qui suivent.

Tableau 28 Situation des centres d'alphabétisation (2007-2008)

Préf.	No. de centres	Apprenants			Animateurs		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Koubia	238	2756	5194	7950	189	59	248
Labé	24	17	859	876	17	7	24
Lélouma	11	23	283	306	6	9	15
Mali	43	478	1507	1985	32	14	46
Tougué	199	2645	5972	8617	170	29	199
Total	515	5923	13815	19738	414	118	532

Source : IRE / Labé

La plupart des centres sont créés par les projets et programmes intervenant dans la région notamment le PDSD/HMG et le PRAADEL.

Il existe également dans la RA de Labé 41 centres NAFA pour un effectif total de 290 apprenants, dont 264 femmes, soit 91%. D'une manière générale, l'effectif des femmes dans les différents centres est de loin supérieur à celui des hommes. Cette situation s'explique essentiellement par le fait d'une prise de conscience généralisée des femmes à améliorer leur situation éducationnelle. Le taux de réussite dans ces différents centres est de près de 90%.

Tableau 29 Situation des centres NAFA (2007-2008)

Préf.	Nombre de centres	Apprenants inscrits			Animateurs			Apprenants admis au formel		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Koubia	5	58	137	195	8	0	8	11	33	44
Labé	16	122	601	723	9	8	17	15	62	77
Lélouma	6	20	83	103	7	1	8	0	0	0
Mali	6	60	310	370	6	3	9	0	0	0
Tougué	8	0	142	142	3	5	8	0	169	169
Total	41	260	1273	1533	33	17	50	26	264	290

Source : IRE, Labé

Dans le cadre de la promotion de la scolarisation des enfants, le programme PAM assiste 223 écoles sur 895 écoles que compte la RA de Labé, soit un taux de couverture de 24,9%. Notons que les écoles de la préfecture de Labé ne sont pas prises en charge par ce programme.

2.6.5 Promotion des bibliothèques de lecture publique

Il s'agit de fournir un appoint à l'éducation en mettant à disposition des livres et des manuels figurant aux programmes d'enseignement, mais aussi de satisfaire les besoins de lecture, de formation et d'information de l'ensemble de la population.

Rappel des objectifs assignés à la promotion des bibliothèques de lecture publique

S'agissant de la promotion des bibliothèques de lecture publique, les objectifs fixés par la SRRP de Labé se présentent comme suit :

- Consolider le fonctionnement des bibliothèques dans les localités où elles existent et de poursuivre leur implantation dans celles qui n'en bénéficient pas encore ;
- Acquérir des livres de qualité dont les contenus correspondent aux préoccupations des populations ;
- Disposer dans les bibliothèques d'une proportion importante de livres de jeunesse ;
- Ouvrir les bibliothèques de la région aux équipements audiovisuels et informatiques (initiation à l'outil informatique et connexion à Internet), à l'image des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) de Yimbéring et de Tougué.

Présentation et analyse des résultats

Les informations disponibles ne permettent pas une appréciation suffisamment bien fondée des résultats atteints dans ce domaine. Toutefois, les informations requises devraient être collectées et analysées dans le cadre d'une évaluation finale de la SRRP.

3 Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SRRP

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la SRRP, un dispositif de suivi-évaluation de la SRRP a été mis en place au niveau de la RA de Labé, à l'instar du dispositif de suivi-évaluation de la SRP nationale. Cette Cellule Technique Régionale de Suivi-Evaluation (CTRSE) est composée de 23 membres, provenant des services techniques régionaux, des projets et programmes, de la société civile et du secteur privé. Elle a été mise en place le 15 janvier 2008 suivant décision N°002/RAL/CAB/2008 de Monsieur le Gouverneur de la RA de Labé.

La CTRSE a tenu sa première rencontre le 7 février 2008 et a élaboré un plan d'action pour l'année 2008 qui comprenait les activités décrites dans le tableau ci-après. Jusqu'à présent (début 2010), la plupart des activités prévues ont été réalisées ou leur réalisation est en cours.

Tableau 30 Activités prévues par la CTRSE et leur niveau d'exécution (fin 2009)

N°	Activités prévues dans le plan d'actions 2008	Niveau d'exécution
1	La revue documentaire de la SRRP	Réalisée
2	L'identification et la priorisation des indicateurs à suivre	Réalisée
3	La formulation d'un système de suivi évaluation comprenant un dispositif de collecte des informations	Non réalisée
4	Le renforcement des capacités des 23 membres de la CTRSE	Réalisée
5	La planification des réunions techniques	Réalisée
6	La mise en place d'un cadre de concertation	Réalisée
7	La mise en place d'une base de données	Non réalisée
8	L'organisation d'un atelier de présentation et de validation des indicateurs	Réalisée
9	L'organisation de missions périodiques de collecte et de suivi de la mise en œuvre de la SRRP	Réalisée en partie
10	L'installation des Cellules Techniques Préfectorales de Suivi-Evaluation (CTPSE)	Réalisée
11	L'élaboration des différents rapports définis dans le système de suivi évaluation	Réalisée

Dans le cadre de l'opérationnalisation de son système de suivi-évaluation, la CTRSE a tenu une quinzaine de réunions avec comme objectif, entre autres, la revue des activités du plan d'action 2008. Au cours de ces rencontres, le point de la situation de chaque activité a été présenté et analysé. Des recommandations pertinentes ont été formulées pour la suite des opérations.

Deux ateliers ont été organisés à Dalaba. Le premier qui s'est tenu en juin 2008 avait pour objectif l'identification des indicateurs par axe stratégique d'intervention. Ont pris part à cet atelier 21 membres de la CTRSE, le Directeur de l'Institut national de la statistique (INS), un représentant du projet GTZ/ASRP et le chargé du suivi-évaluation du Secrétariat permanent de la SRP (SP-SRP), soit au total 24 participants sur 26 invités.

A cette occasion, 81 indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont été retenus dont 15 pour l'axe gouvernance, 11 pour les infrastructures de base, 8 pour la production agropastorale, 12 pour les activités économiques, 17 pour l'accès aux services de santé et 18 pour l'accès aux services de l'éducation. Ces indicateurs ont été identifiés de manière participative et validés par tous. Ils permettent à la CTRSE d'assurer un suivi de la mise en œuvre des objectifs de la SRRP et des OMD dans la RA de Labé.

Le second atelier s'est tenu les 5 et 6 novembre 2008, avec pour objectif la préparation d'une enquête QUIBB légère sur la RA de Labé. Etaient présents à l'atelier un cadre de l'INS, les membres de la CTRSE (19 sur 22), les deux assistants techniques du projet GTZ/ASRP (antenne Labé) et un consultant de la GTZ, soit au total 22 participants sur 25 invités.

De commun accord, la rencontre a décidé de ne pas inclure dans le document de l'enquête qualitative régionale la partie revenu et dépense. Par ailleurs, il a été proposé d'inclure, si possible, des questions sur les infrastructures de base, qui ne figurent pas encore dans le QUIBB au niveau national. Les participants ont été répartis en six groupes conformément

aux six axes stratégiques de la SRRP de Labé. Chaque groupe s'est employé à vérifier la prise en compte des indicateurs retenus par le QUIBB et, dans le cas contraire, proposer une gamme de questionnaires pouvant prendre en compte ces indicateurs et/ou indiquer la source de collecte des indicateurs en question.

Au terme des travaux de groupes, une plénière a été organisée et a permis aux rapporteurs des différents groupes de présenter les résultats de leurs travaux. Chaque résultat a été discuté, amendé et validé par l'atelier.

Dans le cadre de la mise en place du dispositif de collecte des informations, la CTRSE envisage la réalisation d'une enquête régionale. Cette enquête permettra de disposer d'informations fiables et actuelles sur l'ensemble des préfectures et pour les 6 axes de la SRRP. Elle permettra également de mettre à la disposition des autorités nationales, régionales et préfectorales, et des partenaires au développement, des informations quantitatives et qualitatives permettant d'apprécier l'évolution des conditions de vie des populations. Cette enquête devra permettre également d'entamer le processus de création d'une base de données sur la pauvreté dans la région.

Les principales informations à collecter dans ce cadre sont : (i) les caractéristiques socio-démographiques des ménages et de la population ; (ii) la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des services de base (écoles, routes, points d'eau, marchés, abattoirs etc.), (iii) les activités économiques ; (iv) la gouvernance et la démocratie. A l'issue de l'enquête, les informations quantitatives et qualitatives permettant d'apprécier les conditions de vie des populations seront disponibles, la mise en place d'une base de données sur les indicateurs de suivi de la SRRP sera facilitée, et l'évaluation des résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de la SPR sera une perspective réelle à la fin de la période.

Dans la perspective de l'organisation de l'enquête qualitative, la CTRSE a effectué du 20 au 24 janvier 2009 une mission à Conakry en vue de rencontrer les experts de l'INS. La mission a été composée d'une équipe de 4 cadres dont deux représentants de la CTRSE, un représentant du Bureau Régional de Planification et de Développement (BRPD) de Labé et un représentant du projet GTZ/ASRP. La mission a séjourné à Conakry pendant une période de 4 jours. Cette mission a mis à profit ce déplacement pour prendre contact avec le SP-SRP afin d'échanger par rapport au suivi-évaluation de la SRP en général, à l'élaboration du premier rapport d'étape de la mise en œuvre de la SRRP de Labé, et à l'appui en équipement de la CTRSE conformément aux recommandations de la dernière rencontre en particulier.

Dans le cadre de la mission, la CTRSE s'est intéressée particulièrement aux aspects suivants : (i) le nombre et la composition des équipes à déployer sur le terrain ; (ii) la formation des enquêteurs (le temps et le nombre de personnes à former) ; (iii) le dispositif matériel pour l'organisation de l'enquête ; (iv) la détermination de la durée de l'enquête ainsi que l'analyse et l'interprétation des résultats ; (v) le calcul du coût estimatif pour toutes les phases de l'enquête (formation des enquêteurs, le matériel, la logistique, l'enquête proprement dite et l'interprétation de données).

Un compte rendu détaillé des résultats de cette mission a été fait à l'attention de tous les membres de la CTRSE en réunion extraordinaire le 31 janvier 2009. A l'issue de cette restitution, des propositions concrètes ont été formulées pour l'organisation de l'enquête QUIBB au niveau de la région.

Un atelier de concertation avec les différents intervenants de la RA de Labé a été organisé en mars 2009 à Labé. Il avait pour objectif la présentation des résultats de l'étude (Haidara 2008) sur les systèmes de suivi évaluation des projets et programmes intervenant dans la

région. Cette présentation qui tenait lieu de validation de ces résultats a été faite par un consultant indépendant recruté à cet effet par le projet GTZ/ASRP. L'étude proprement dite avait pour objectif de s'assurer de l'intégration des systèmes de suivi-évaluation des différents partenaires techniques et financiers (PTF) avec le suivi-évaluation de la SRRP de Labé (voir répertoire des projets et programmes ci-dessous).

Tableau 31 Description des projets et programmes évoluant dans la région

Intitulé du projet / programme	Bailleurs de fonds	Domaine(s) d'intervention	Zone d'intervention	Date fin prévue
ARSAMA	Allemagne	Reboisement et sécurité alimentaire	Mali	2009
CFC	CFC	Production semences pomme de terre	Kouibia, Labé, Lélouma, Mali, Tougué	
Crédit Rural	AFD, FED, BAD, PDSD/HMG	Microfinances	Kouibia, Labé, Lélouma, Mali, Tougué	
PACV II	BM, FIDA, BND	Gouvernance, infrastructures	Kouibia, Labé, Lélouma, Mali, Tougué	2011
PAM	ONU, USA, Japon, UE, Chine, Inde et Brésil	Agriculture, santé, éducation, sécurité alimentaire	Kouibia, Labé, Lélouma, Mali, Tougué	2009
PAPP	ACDI	Agriculture, environnement	Kouibia, Labé, Lélouma, Mali, Tougué	2012
PDSD/HMG	BAD, BND	Agriculture, infrastructures, gouvernance, microfinances	Kouibia, Mali, Tougué	2010
PHV (phase 4)	KfW, Allemagne	Hydraulique	Labé, Mali	2011
PRAADEL	FIDA, OPEP, BND	Agriculture, infrastructures, microfinances	Kouibia, Labé, Lélouma, Mali, Tougué	2009
Projet de réalisation et de mise en valeur d'aménagement hydro agricoles	FAO, Espagne, BND	Agriculture, infrastructures	Tougué	2009

A l'issue de cet atelier, les recommandations suivantes ont été formulées :

- La création d'une banque de données auprès du BRPD sur les activités de suivi-évaluation des projets et programmes intervenant dans la région. Celle-ci peut être en même temps en copies dures et en copies électroniques dans la mesure du possible.
- Le renforcement du dispositif de SE de la CTRSE en vue de capitaliser les expériences des PTF en matière de SE.
- La planification des évaluations ex-post afin de mieux mesurer les changements positifs et négatifs résultant directement des interventions des projets et programmes.
- L'échange entre projets et programmes ayant les mêmes domaines d'interventions afin de partager les expériences et stimuler la complémentarité dans le domaine de SE.
- La programmation régulière de la formation des personnes chargées des activités de SE. Ces formations pourraient porter sur la réalisation des enquêtes (échantillonnage, collecte et analyse des données), la formulation des indicateurs qualitatifs et quantitatifs et l'utilisation des logiciels d'analyse statistique.

- La mise en place d'une Table Ronde Régionale des PTF dans le domaine du SE. Cette Table Ronde pourrait être initiée et pilotée par la CTRSE.

4 Conclusions

Dans le cadre de la réduction de la pauvreté au niveau de la RA de Labé, il est difficile d'attester de la présence de quelques signes d'amélioration des conditions de vie de la population. On serait tenté de croire que la situation de base reste inchangée.

Selon le rapport d'évaluation de la SRP nationale réalisé en juin 2006, les estimations faites sur la pauvreté ont montré que celle-ci s'est aggravée au niveau national en général en atteignant 53,6% en 2005 alors qu'elle était de 49,2% en 2002. En se référant au coefficient d'élasticité croissance/pauvreté calculée par la Banque Mondiale et la Direction nationale de la statistique (DNS) qui est de 1,1 on est fondé de croire que la pauvreté - au lieu de diminuer - a plutôt augmenté en 2009.

Ceci dit, force est de constater que la mise en œuvre de la SRRP de la RA de Labé a été freinée par une multitude d'obstacles. Au cours de la période sous revue, les principales difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie régionale ont été les suivantes :

- Les suspensions répétées des financements au profit de la Guinée par les différents partenaires internationaux à cause des événements politiques et de la mal gouvernance ;
- L'absence d'un programme cohérent de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SRRP ;
- L'incohérence entre les objectifs de la SRRP et ceux des projets et programmes intervenant dans la région ;
- La faible mobilisation des fonds PPTTE due au non respect des clauses des accords de prêts ;
- La lourdeur des procédures administratives et financières dans le décaissement des fonds ;
- La lenteur des procédures de passation de marché ;
- Le manque de transparence dans la gestion des marchés ;
- La faible surface financière des entreprises locales ;
- La faible mobilisation des ressources endogènes ;
- L'effet de la corruption dans le traitement des dossiers ;
- La faiblesse de la concertation des acteurs au niveau régional dans la mise en œuvre de la SRP.

Une enquête interne menée fin décembre 2009 au sein de la CTRSE a révélé les taux d'achèvement de tous les objectifs préconisés dans la SRRP de Labé. Les résultats de cette enquête sont présentés dans le tableau ci-après.

S'agissant de 325 objectifs au total, on peut constater que 102 (31%) sont restés sans action. Pour 32 objectifs (10%), des mesures préparatoires ont été réalisées. 152 objectifs (47%) ont vécu une réalisation partielle, tandis que seulement 28 objectifs (9%) ont été effectivement réalisés. Pour 11 objectifs (3%) les informations disponibles ne suffisent pas pour permettre une appréciation de leurs statuts.

La dernière colonne du Tableau 32 regroupe les objectifs réalisés et partiellement réalisés en tant que pourcentage du total, selon les axes. Ainsi, nous constatons que la mise en œuvre de la SRRP de Labé est, à ce jour, relativement bien avancée dans les axes 1 (amélioration de la gouvernance) et 5 (renforcement de l'accès aux services de santé). Par contre, la mise en œuvre de la SRRP est moins avancée dans les axes 2 (développement des infrastructures de base) et 6 (renforcement de l'accès aux services de l'éducation).

Tableau 32 Taux d'achèvement des objectifs de la SRRP de Labé, selon les axes

No.	Axe	Sans action	Préparation réalisée	Partiellement	Réalisé	Aucune information	Total.	% Col. C & D
		A	B	C	D	E	F	G
1	Amélioration de la gouvernance	21	0	29	12	0	62	66
2	Développement des infrastructures de base	9	2	10	0	1	22	45
3	Développement de la production agropastorale et protection de l'environnement	15	22	44	2	0	83	55
4	Promotion des activités économiques	14	8	21	4	1	48	52
5	Renforcement de l'accès aux services de santé	21	0	32	8	9	70	57
6	Renforcement de l'accès aux services de l'éducation	22	0	16	2	0	40	45
	Total (selon les statuts)	102	32	152	28	11	325	55
	% du total global	31	10	47	9	3	-	-

Source : CTRSE (enquête interne), fin 12/2009

Pour la période de mise en œuvre qui reste, la CTRSE doit mettre l'accent sur les objectifs déjà partiellement réalisés et aptes à être achevés d'ici fin 2010. Parmi ces objectifs partiellement réalisés, une priorisation sera appliquée en fonction de trois critères : (i) contribution probable de l'intervention à une forte réduction de la pauvreté ; (ii) disponibilité des ressources requises pour sa mise en œuvre ; (iii) disponibilité d'informations pour assurer un bon suivi-évaluation.

5 Recommandations

Il s'agit ici des activités SRRP à réaliser avec grande priorité d'ici fin 2010. D'autres activités prévues dans la SRRP seront aussi à réaliser en fonction de leur état d'avancement (les activités au moins partiellement réalisées jusqu'à ce jour seront traitées avec priorité) et des ressources disponibles.

Recommandations générales relatives à la mise en œuvre de la SRRP

- L'élaboration de Programmes Annuels d'Investissement (PAI) aux niveaux préfectoral et régional conformément à la procédure de mise en œuvre définie dans la SRRP ;
- La validation participative des PAI en vue de s'assurer que les actions programmées sont pertinentes par rapport aux véritables contraintes du développement des localités ;
- La relance des réunions techniques périodiques des focus groupes pour faire le point de l'exécution des PAI ;
- La recherche de financement à travers de nouveaux projets et programmes eu égard à l'achèvement de la quasi-totalité des projets en cours ;
- L'allègement de certaines procédures de mise en œuvre des actions programmées.

Recommandations relatives à la mise en œuvre de l'axe 1

- Le renforcement de la transparence du système de passation des marchés publics aux niveaux régional, préfectoral et communal à travers des séances de vulgarisation et les médias (radio rurale, presse locale) ;

- L'organisation d'une campagne de sensibilisation en matière de lutte anti-corruption avec une forte implication des services de la justice et de la société civile ;
- L'organisation au niveau de la région et de chaque préfecture de séances de vulgarisation à l'application correcte des textes (conventions et lois) régissant les droits de la femme et de l'enfant.

Recommandations relatives à la mise en œuvre de l'axe 2

- Le renforcement du système d'approvisionnement suffisant et régulier en eau potable tant en milieu rural qu'en milieu urbain y compris le système de suivi-évaluation participatif et transparent de celui-ci ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour assurer l'application correcte du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de la ville de Labé et l'élaboration des schémas directeurs pour les autres chefs-lieux de préfecture ;
- La promotion de l'accès à l'Internet dans tous les chefs-lieux des préfectures.

Recommandations relatives à la mise en œuvre de l'axe 3

- La promotion de l'approche « Développement Economique Local » (DEL) dans toutes les filières agropastorale sensées être stratégiques pour l'atteinte des OMD et des objectifs de la SRRP, ceci en assurant une bonne prise en compte des aspects suivants : vulgarisation et conseil agricoles, animation, formation technique / managériale, alphabétisation fonctionnelle ;
- Le renforcement des capacités des producteurs et productrices au plan technique et managérial ;
- La vulgarisation, à travers la radio rurale et la presse locale, de concepts et méthodes de prévention et de règlement des conflits bien adaptés au contexte politique, social et culturel de la RA de Labé ;
- L'amélioration de la gestion du foncier rural à travers l'établissement de contrats fonciers écrits et/ou ententes foncières écrites et la promotion / vulgarisation des expériences dans ce domaine ;
- La vulgarisation des dispositions légales et réglementaires portant sur la gestion des ressources naturelles.

Recommandations relatives à la mise en œuvre de l'axe 4

- Le renforcement de la qualification professionnelle et managériale des artisans et artisanes, y compris l'introduction et la vulgarisation de nouvelles technologies appropriées et la sensibilisation par rapport à l'application du Code de l'artisanat et aux textes d'application ;
- Le développement et l'application d'un système de contrôle de qualité pour le respect et l'application des normes de conditionnement et de conservation des marchandises et produits vendus, ainsi que la législation en matière de poids et mesures ;
- La vulgarisation de l'approche « Développement Economique Local » (DEL) dans l'artisanat et les PME ;
- Le renforcement, à travers plusieurs séminaires de formation organisés par les ONG locales, des capacités des acteurs économiques en gestion de crédit.

Recommandations relatives à la mise en œuvre de l'axe 5

- La formation des formateurs locaux sur les méthodes de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA, avec spécialisation de ceux-ci selon les groupes socioprofessionnels ;
- Le renforcement, à travers une formation bien ciblée, du rôle de la presse locale et des leaders d'opinions pour vaincre les réticences culturelles qu'observe une large part de la population vis-à-vis des messages relatifs au VIH / SIDA ;

- La poursuite, à travers la radio rurale, de la sensibilisation des populations au dépistage volontaire du VIH/SIDA ;
- L'élaboration d'un programme de renforcement des capacités humaines à moyen terme pour assurer la formation continue du personnel du secteur de la santé, y compris les accoucheuses villageoises ;
- L'introduction à titre pilote de l'enseignement des notions d'alimentation et de nutrition dans une vingtaine d'écoles ;

Recommandations relatives à la mise en œuvre de l'axe 6

- L'introduction d'un système de suivi-évaluation indépendant des violences scolaires, de la déperdition scolaire, et du harcèlement sexuel au niveau des écoles ;
- Le renforcement de la transparence dans le respect des normes et critères de recrutement dans les écoles professionnelles ;
- L'organisation d'une étude empirique sur la qualité de la formation professionnelle fournie par les centres NAFA, ceci en vue de les rendre plus performants à moyen et long terme ;
- L'établissement d'une stratégie de consolidation du fonctionnement des bibliothèques qui existent déjà dans la région et ses 5 préfectures, et l'introduction de nouvelles bibliothèques où elles manquent toujours.

Recommandations relatives au renforcement du système de suivi-évaluation

- La vulgarisation du présent rapport d'étape au niveau de tous des différents partenaires ;
- La mise à jour de la formulation de la SRRP en tenant compte des nouvelles données et en révisant les objectifs spécifiques et les résultats attendus, si nécessaire ;
- Le renforcement des capacités des CTRSE et CTPSE, ainsi que leur équipement ;
- L'institutionnalisation du cadre de concertation au niveau régional et préfectoral avec désignation des membres statutaires, pour l'instauration d'un débat permanent au tour de la mise en œuvre de la stratégie ;
- La réalisation d'une enquête QUIBB régionale conformément aux termes de références déjà élaborés par la CTRSE ;
- La réalisation d'autres enquêtes spécifiques requises ;
- La réalisation d'autres études aptes à faciliter la mise en œuvre de la SRRP ;
- La réalisation d'une évaluation finale indépendante de la conception et de la mise en œuvre de la SRRP de la RA Labé, ceci en vue de dégager des conclusions et des recommandations pour la poursuite effective, inclusive et durable de la politique de lutte contre pauvreté au niveau régional.

Annexes Synthèses des études sur le développement économique et social dans la RA de Labé, réalisées avec l'appui technique du projet GTZ / ASRP

En vue de contribuer à une bonne mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (SRRP) de la Région Administrative de Labé, le projet « Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (GTZ/ASRP) a appuyé la réalisation de plusieurs études de recherche thématique. Dans ce cadre, les domaines suivants ont été examinés:

Toutes ces études sont à télécharger à travers le site web : www.foutapedia.org

A1 Le climat des affaires (juin 2007)

Tall, Ahmédou: Climat des affaires dans la Région Administrative de Labé. Juin 2007

Cette étude a été réalisée en deux étapes : (1) La première étape, qui s'est déroulée à Conakry, a consisté à collecter les différents codes qui définissent le cadre juridique. Les discussions et la documentation obtenue ont permis de mieux cerner certains aspects liés à la création et l'enregistrement des entreprises en Guinée. (2) La seconde étape, tenue dans la Région Administrative (RA) de Labé, a été consacrée aux entretiens avec les représentants des structures déconcentrées de l'administration (régionale et préfectorale) liées au secteur privé, et des projets et programmes qui interviennent en faveur du Développement Economique Local (DEL) de la région. A tous les niveaux, la collecte de la documentation a permis de disposer d'une bonne base de données. Les entretiens et la collecte de données se sont poursuivis dans toutes les 5 préfectures de la région. Des enquêtes ont également été organisées dans les préfectures auprès des entreprises. L'objectif de cette démarche a été de se faire une idée sur la perception que les opérateurs économiques ont sur les obstacles administratifs dans le cadre de leurs relations avec l'administration locale et les effets sur le développement économique. L'effectif de l'échantillon a été de 59 entreprises dont 39 dans la préfecture de Labé et 5 dans chacune des autres préfectures.

Au terme de l'étude, l'auteur a dégagé de nombreuses conclusions pertinentes. Au niveau local, les opérateurs économiques entretiennent des relations professionnelles avec les structures de l'administration qui sont chargées de la réglementation et du contrôle des activités économiques. Le contexte politique et social, qui caractérise le pays depuis 1985 et qui est symbolisé par l'existence d'une administration locale non encline à promouvoir le développement, a fait que les relations entre ces deux acteurs sont toujours conflictuelles. L'un des plus grands problèmes est l'effritement de l'autorité de l'Etat à travers son représentant local. Il est évident que, sans une concertation permanente entre ces deux acteurs, la promotion du DEL sera toujours illusoire.

Dans le domaine de la création des entreprises, les difficultés que les opérateurs économiques éprouvent se situent au niveau de l'agrément. Le délai est assez long, et c'est à ce niveau que le degré de corruption est assez élevé. Il est important de signaler qu'en général les opérateurs économiques ignorent les procédures de création d'entreprises et d'obtention d'un agrément, et que le nombre d'opérateurs économiques qui exercent dans l'illégalité est assez élevé.

Sur le plan de la fiscalité, il faudra reconnaître que, dans la RA de Labé, le niveau de mobilisation des recettes fiscales est très faible. Les impôts les plus importants tels que la TPU, l'IMF et l'IBIC, dont le potentiel est assez élevé, sont difficiles à mobiliser. A cela s'ajoute un facteur non moins important, qui est le refus des opérateurs de se faire enregistrer au niveau des impôts et faire leur déclaration de revenus.

Dans le domaine de l'emploi, le climat des relations entre employeurs et employés est apaisé dans la région. Les intentions de recrutement sont d'un niveau moyen et concernent

généralement des entreprises qui ne peuvent pas embaucher plus de 5 personnes. Il faudra aussi noter que les relations entre les structures administratives en charge de ces questions et les opérateurs économiques ne sont pas entachées de beaucoup de difficultés.

Dans le domaine de la gestion des marchés, le niveau de corruption des responsables de l'administration qui assurent la maîtrise d'ouvrage et des projets et programmes est assez élevé. Il existe plusieurs dispositifs pour soustraire de l'argent aux opérateurs. Le niveau des coûts supplémentaires induits a été estimé entre 20 et 30% du coût global du marché.

Dans le domaine de la justice, il a été constaté que généralement le TPI à Labé et les justices de paix des autres préfectures, ne règlent que très rarement des contentieux commerciaux. Généralement, les opérateurs économiques préfèrent utiliser d'autres procédures parallèles et illégales (police ou gendarmerie). Celles-ci engendrent aussi de coûts très élevés. Dans la plupart des cas, les contentieux commerciaux qui nécessitent la mobilisation des auxiliaires de la justice (avocats, huissiers) sont envoyés devant les juridictions de Conakry.

L'environnement macro-économique dans la RA, le niveau des infrastructures de base et les comportements des différents acteurs (opérateurs économiques et agents des structures de l'administration) ont des effets négatifs qui ne concourent pas à la promotion du DEL.

Quant aux recommandations issues de l'étude, plusieurs activités peuvent être identifiées, dont les plus importantes sont dans le domaine renforcement des capacités des acteurs : (i) la formation des opérateurs économiques dans des domaines comme p.ex. les procédures de création d'entreprise et les droits et devoirs en matière de fiscalité locale; (ii) la formation des agents de certaines structures déconcentrées (commerce et industrie, services de l'emploi, des impôts, etc.) sur l'exécution des tâches régaliennes et la promotion du développement économique local, et (iii) l'appui à la cellule de l'OPIP en équipements informatiques et l'appui des ressources humaines pour bénéficier des stages ou de voyages d'études dans des structures similaires dans les pays de la sous région.

Au niveau de l'autorité du Gouverneur de la région, il s'agit de chercher à institutionnaliser un cadre de concertation entre les opérateurs économiques et les structures de l'administration publique. Les organisations consulaires, telles que p.ex. la Fédération Régionale des Artisans de Labé (FRAL), la Chambre de Commerce et la Chambre d'Agriculture et la Fédération des Paysans du Fouta Djallon peuvent mobiliser les opérateurs économiques des différents secteurs économiques. Cet instrument peut servir de cadre à tous les acteurs pour discuter certains problèmes liés à l'enregistrement des entreprises, la fiscalité, etc. Les relations qui vont se tisser lors des débats entre acteurs vont créer un climat apaisé et plus propice au développement économique local.

A2 Les capacités en planification et statistique (mars 2008)

Tall, Ahmédou : Evaluation des besoins en renforcement des capacités du Bureau Régional du Plan et du Développement de Labé et des 5 Directions Préfectorales. Mars 2008.

Cette étude découle de la volonté du projet GTZ/ASRP d'appuyer le BRPD ainsi que les cinq Directions Préfectorales du Plan et de la Statistique (DPPS) de renforcer les capacités des ressources humaines et mettre à leur disposition des équipements afin qu'elles puissent être en mesure de s'acquitter de leur mission de suivi des SRP nationale et régionale. Elle fait suite à une mission de collecte de données et d'entretiens auprès des responsables des dites structures au niveau régional et préfectoral. Elle est axée sur le cadre institutionnel des structures, les actions réalisées et les attentes par rapport aux SRP, leurs capacités actuelles par rapport aux attentes et les besoins en renforcement des capacités.

Le cadre institutionnel des structures déconcentrées du Ministère du Plan, aussi bien au niveau régional que préfectoral, n'a jamais été clarifié. Certes, il a été institué un BRPD dont la vocation était de servir de bureau d'études régional devant réunir toutes les compétences sectorielles. L'évolution des inspections régionales vers les directions régionales a fini par dépouiller le BRPD de toute sa substance. C'est ainsi qu'il s'est réduit à une entité régionale en charge de la mission régaliennne et des attributions du Ministère du Plan.

Quant au niveau préfectoral, il n'existe aucun texte du ministère de tutelle définissant sa mission et ses attributions. Au niveau du département, il s'est uniquement limité au niveau de la réflexion.

Pour permettre ainsi à ces agents de réaliser leur mission et attributions, et répondre aux attentes liées au suivi de l'exécution des SRP, il s'avère nécessaire de renforcer leurs capacités en développant à leur profit un programme de formation axé essentiellement sur la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques, la consolidation des plans de développement des collectivités et des stratégies et politiques sectorielles mises en œuvre au niveau régional et préfectoral, la programmation et le suivi-évaluation des investissements publics réalisés dans la RA et ses préfectures, et l'initiation à l'informatique et enfin en les équipant en matériels et mobiliers de bureau ainsi que des équipements informatiques.

A3 Le secteur de l'hôtellerie (juin 2008)

Haidara, Abdoul Latif: Etude sur le secteur hôtelier de la Région Administrative de Labé. Juin 2008.

Il convient de rappeler que dans le souci de promouvoir le secteur privé, le projet ASRP a introduit une approche Développement Economique Local (DEL). Cette approche se fixe comme objectif la création d'emplois au niveau des localités à travers :

- La création d'un environnement favorable pour l'économie,
- La promotion de la compétitivité des entreprises,
- L'élaboration des perspectives permettant de créer de nouvelles entreprises par le biais d'investisseurs étrangers ou d'entrepreneurs locaux.

L'application de cette approche a permis la mise en place de six groupes DEL soit un groupe par préfecture et un groupe au niveau régional. Ces différents groupes ont bénéficié de formations et élaborent chaque année de plans d'actions dont la mise en œuvre est appuyée par le projet ASRP.

La présente étude découle justement de la mise en œuvre du plan d'action 2008 du groupe DEL région où la filière hôtelière avait été identifiée par ce groupe comme filière stratégique au niveau de la Région Administrative (RA) de Labé.

L'objectif visé dans cette étude est de mettre à jour l'inventaire des hôtels de la région, réaliser une enquête auprès de tous les réceptifs hôteliers répertoriés, centraliser et analyser la situation des réceptifs hôteliers dans la région, identifier les principaux besoins de la filière hôtelière, proposer des normes de renforcement des capacités pour la filière, et partager les informations sur l'étude avec les différents groupes DEL des préfectures.

Au terme de l'étude, plusieurs recommandations ont été formulées dont les suivantes : (i) La régularisation des réceptifs évoluant dans l'informel et ne disposant d'aucune reconnaissance officielle. (ii) L'organisation de sessions de formation, à l'intention des hôteliers, sur la gestion hôtelière, le marketing, la gestion simplifiée des services et la gestion de la clientèle. (iii) La mise en place d'une organisation régionale des hôteliers avec comme principaux objectifs de défendre leurs intérêts communs, de qualifier les services offerts par la définition

des normes à atteindre, l'initiation d'un plaidoyer au niveau régional pour la promotion de la filière et la promotion des échanges avec d'autres hôtels hors de la région. (iv) L'utilisation des institutions bancaires par les hôteliers en vue de qualifier leur mode de gestion financière. (v) L'installation des services connexes tels que l'informatique et l'Internet qui font parti des besoins d'une frange importante des clients. (vi) La privatisation des villas des hôtes, toujours des propriétés de l'Etat. (vii) La prise en compte des sentiments des clients par l'utilisation des boîtes à idées ou de livres d'or. (viii) L'amélioration de la propreté des toilettes par un nettoyage régulier et l'utilisation des produits désinfectant. (ix) L'équipement des hôtels de protection contre les incendies (extincteurs). (x) Le renforcement de la collaboration entre les hôteliers et les agences de voyages et de promotion du tourisme et d'autres institutions similaires. (xi) L'organisation des visites de contrôle des hôtels par l'Inspection Régionale du tourisme, de l'hôtellerie et de l'artisanat afin d'exiger un standard de qualité des services hôteliers.

A4 Les structures d'appui au secteur privé (juillet 2008)

Bah, Alsény: Evaluation des capacités des structures d'appui au secteur privé dans la Région Administrative de Labé. Juillet 2008.

L'objectif de cette étude a été de mieux appréhender les capacités d'intervention des structures et des institutions d'appui au secteur privé sur le terrain et de mieux comprendre les contraintes qui bloquent leur développement. Ceci dans le souci de les conscientiser d'avantage sur le rôle qu'ils doivent jouer dans la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (SRRP). L'étude a touché 11 structures d'appui au secteur privé.

Les résultats de l'étude soulignent (a) la forte motivation des cadres des structures d'appuis pour participer au développement communautaire de leurs localités avec l'implication des bénéficiaires, (b) le fait que la plupart des intervenants mènent des activités similaires sur le terrain, sans spécialisation selon les zones ou les groupes cibles, et (c) la nécessité d'un renforcement de ressources humaines sur le plan de la gouvernance interne et de la gestion des ressources. Le fait que les structures enquêtées collaborent avec plus d'un bailleur de fonds dans plusieurs domaines d'interventions constitue un atout non négligeable. La pérennisation des acquis reste un défi majeur pour la plupart des intervenants. En matière d'appui au développement du secteur privé local, seules quelques structures rencontrées ont affirmé avoir des liens directs avec les opérateurs du secteur privé surtout au niveau des institutions de micro finance ou des centres de formation. Dans leur grande majorité, ces structures d'appui, institutions bancaires et de micro finance ne bénéficient pas de l'appui institutionnel ou des mesures d'accompagnement de la part de l'Etat guinéen.

Les principales recommandations issues de cette étude ont été les suivantes: (i) La mise en place d'un cadre de concertation permanente entre tous les acteurs en vue d'intensifier les échanges d'expériences et d'informations sur le terrain lors des interventions par rapport au même groupe cible. (ii) La mise en place de petits réseaux d'acteurs pour faciliter l'obtention du financement auprès des bailleurs de fonds. (iii) La réalisation de programmes de formation dans les domaines suivantes : Gestion des structures de promotion du secteur privé, planification, suivi-évaluation, techniques et pratiques administrative, plaidoyer, lobbying, mobilisation et gestion des ressources humaines et matérielles, développement communautaire, approches participatives, recherche action, informatique, esprit d'équipe ; la formation peut être complétée par des voyages d'étude et d'échanges d'expériences. (iv) La mise en relation avec les bailleurs de fonds pour l'obtention d'équipements informatiques et de moyens logistiques. (v) Le rapprochement entre les médias et les structures d'appui en vue d'une meilleure publication des résultats de leurs interventions.

A5 Les finances publiques et locales (octobre 2008)

Condé, Abdourahmane et Lama, Joachim : Etude sur les finances publiques et locales dans la Région de Labé. Octobre 2008.

L'objectif général de cette étude était de faire un diagnostic approfondi et participatif des performances des systèmes de mobilisation et de gestion des finances publiques et locales dans la Région Administrative (RA) de Labé. Le choix de ce thème a découlé du constat suivant : La réussite de la politique de décentralisation dépend avant tout de l'efficacité des collectivités dans la mobilisation et la gestion des ressources locales. En effet, les collectivités territoriales doivent avoir les moyens financiers de faire face aux compétences qui leur sont transférées et aux obligations qui proviennent des décisions de l'État. Elles doivent pouvoir financer les services et politiques dont elles ont une responsabilité importante par les impôts locaux car ce type de financement assure une meilleure responsabilisation des collectivités et les incite à rendre des comptes aux citoyens.

Pour réaliser cette étude, une mission importante de collecte d'informations quantitatives et qualitatives a été réalisée sur le terrain. Le traitement et l'analyse de ces informations ont permis la constitution d'une base de données, la réalisation d'un état des lieux sur les contre-performances en matière de mobilisation des ressources financières par les structures déconcentrées et décentralisées, et l'identification et l'analyse les contraintes de mobilisation et de gestion de ces ressources financières. L'étude a touchée l'ensemble des 5 préfectures de la RA et un échantillon de dix Communautés Rurales de Développement (CRD).

On a ainsi observé qu'au niveau des administrations préfectorale et sous-préfectorale, le transfert de ressources financières vers les collectivités s'est traduit par une baisse des ressources des préfectures et sous-préfectures qui devrait être compensée par des subventions d'équilibre. L'absence de ces subventions aggrave les difficultés financières des structures déconcentrées. Cet appauvrissement relatif des structures concernées constitue un facteur incitatif à la corruption et aux abus de pouvoir de la part des cadres de la tutelle qui ne peuvent ainsi exercer en toute quiétude leur mission.

Au niveau des collectivités locales, la mobilisation des ressources financière est particulièrement faible. Cet état de fait est essentiellement imputable à la méconnaissance des potentiels fiscaux, à l'absence d'un système de recouvrement spécifique géré par les collectivités locales et à l'impopularité de certains impôts locaux. La capacité de mobilisation des collectivités est limitée par l'incivisme fiscal, la mauvaise gouvernance, certaines caractéristiques socio-économiques des localités, la faiblesse des moyens matériels et humains, le manque de dynamismes des dirigeants et l'insuffisance des appuis des structures de la tutelle.

L'exécution des budgets se caractérise par une inefficacité notoire, situation favorisée par la rareté des missions de contrôle des cadres de la tutelle et l'analphabétisme de la plupart des élus. De même la qualité des dépenses est affectée négativement par le manque de transparence, les comportements opportunistes de certains gestionnaires et la complicité des populations.

Les recommandations suivantes se limitent à quelques pistes permettant d'améliorer la mobilisation et la gestion des ressources financières publiques et locales dans la RA de Labé, sans pour autant exclure leur extension aux mêmes structures des autres régions du pays, eu égard à la similarité des problèmes.

- Simplification et dualisation du système fiscal : La nomenclature budgétaire des collectivités met en lumière le potentiel fiscal relativement élevé d'impôts. Ce potentiel est faiblement exploité à cause de la complexité du système et des coûts de recouvrement élevés. Il n'est donc pas souhaitable d'introduire de nouveaux impôts qui entraîneraient

une dispersion des efforts. Il est en revanche souhaitable de mieux définir les impôts actuels, de les articuler de manière cohérente avec le système fiscal central, d'assurer l'élasticité de la fiscalité locale par rapport à la dynamique de l'économie locale et d'expérimenter un système fiscal dual caractérisé par une fiscalité indiciaire pour des cotes de faibles montants, dont la gestion simplifiée serait confiée aux administrations communales et communautaires, et une fiscalité relativement complexe (nécessitant l'émission de rôles) pour les cotes élevées dont la gestion serait confiée aux services compétents de l'administration centrale.

- Extension de la fiscalité locale aux taxes indirectes sur l'eau, l'électricité et le téléphone, dans la perspective d'une offre accrue de ces biens et services.
- Suppression du système des impôts partagés. Cela implique une distinction nette entre les impôts recouverts au profit exclusif de l'Etat et les impôts dont le produit revient entièrement aux collectivités.
- Renforcement du rôle des administrations fiscales dans le recouvrement forcé : En matière de recouvrement contentieux, l'intervention des administrations fiscales est importante car, en cas de défaut de paiement, elles disposent des prérogatives légales et de la technicité nécessaire pour mettre en œuvre les procédures adéquates telles que « avis à tiers détenteurs » ou saisie.
- Recensement exhaustif des ressources non traditionnelles et élaboration de méthodes efficaces de mobilisation : Ces ressources proviennent principalement des contributions spontanées des populations, des contributions des migrants, des contributions de bailleurs de fonds et des contributions dans le cadre d'actions de coopération décentralisée et d'innovations dans la fiscalité locale.
- Formation, information et échanges d'expériences sur la lutte contre les principales causes de la faible mobilisation des ressources : En effet, ces causes sont connues dans toutes les structures concernées et chacune à son niveau a entrepris avec ses moyens de les éradiquer. Mais les résultats obtenus sont largement insuffisants par manque de formation et d'information. De ce point de vue, les séminaires de formation sur les finances locales organisés dans la région par les projets de développement sont des initiatives salutaires qui doivent être étendus et mieux coordonnés.
- Contractualisation : A l'exemple de ce qui est entrepris au niveau de l'administration centrale, la contractualisation du recouvrement des impôts (contrat de performance) pourrait être développée entre les services d'assiette et les collectivités.
- Augmentation et paiement effectif des transferts de l'Etat : Le paiement de transferts financiers de l'Etat aux budgets préfectoraux et aux budgets des collectivités a été considéré dans tous les entretiens comme une condition sine qua non de viabilité financière des collectivités et d'efficacité des services déconcentrés.
- Développement de l'intercommunalité : L'intercommunalité consiste en des regroupements de communes au sein d'établissements publics de coopération intercommunale pour assurer certaines prestations ou des regroupements autour d'une activité économique, sociale ou culturelle. Ces regroupements sont facilités par le fait qu'il n'y a pas de hiérarchie d'autorité entre les collectivités. Ces dernières recevraient de l'Etat une dotation d'intercommunalité et réaliseraient des économies d'échelle qui pourraient être la conditionnalité du bénéfice de la dotation.

- Développement d'une culture de résultats et de redevabilité : L'appréciation de la qualité des dépenses des collectivités pose immédiatement les questions du développement d'une « une culture de résultats » et de la publicité qui doit être donnée aux résultats de la gestion des budgets.
- Mise en place d'un système d'information : Il est recommandé de développer un système d'information sur l'ensemble des finances des collectivités ; système qui doit être facilement accessible aux citoyens et dont les données doivent être comparables entre collectivités. Ce sont les services de l'État qui devraient travailler à la création de ce système d'information qui regrouperait et remettrait en forme les données disponibles, non plus seulement en fonction d'impératifs statistiques limités aux seuls documents budgétaires comme c'est actuellement le cas, mais pour répondre à l'objectif de faciliter la comparaison entre collectivités territoriales afin qu'elles soient incitées à proposer de manière transparente et au meilleur coût, des services de qualité qui correspondent aux souhaits des citoyens. Un autre objectif du système d'information pourrait être d'amener les collectivités territoriales à définir des priorités pour leurs dépenses et des mesures d'efficacité des services rendus, à s'orienter, si cela paraît souhaitable, vers un accord entre l'État et les collectivités territoriales sur une norme d'évolution de leurs dépenses.

A6 Les systèmes de suivi-évaluation des projets et programmes (février 2009)

Haidara, Abdoul Latif : Etude sur les systèmes de suivi-évaluation des projets et programmes intervenant dans la Région Administrative de Labé. Février 2009.

Cette étude, avec comme objectif global de contribuer à une meilleure intégration des systèmes de suivi-évaluation (SE) des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la RA de Labé dans le suivi-évaluation de la Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (SRRP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), a touché 21 projets et programmes et a permis d'aboutir aux conclusions suivantes.

Tout d'abord, il existe de grandes différences entre les pratiques de SE des acteurs de développement. Cela est souvent le résultat de la multitude des approches développées par les bailleurs internationaux et parfois aussi de la taille des projets d'où la difficulté d'harmoniser certaines pratiques sur le plan du suivi-évaluation. En plus, certains projets et programmes disposent de systèmes de SE bien étoffés qui sont gérés par des personnes formées à cet effet et ayant les moyens nécessaires pour l'accomplissement de leurs tâches. Tandis que d'autres projets ne disposent ni d'un système de SE proprement dit ni d'un responsable affecté uniquement aux tâches de SE. A ce niveau, les tâches de SE sont réalisées par les responsables des activités et les bénéficiaires sous la supervision des unités de coordination ou encore par des personnes externes. Par ailleurs, il existe un réel besoin de perfectionnement des agents des projets et programmes sur les outils de SE standards reconnus au plan international. Il faut y ajouter la maîtrise des logiciels de gestion des données qui a été citée comme l'un des besoins prioritaires.

Les échanges entre projets ainsi que la capitalisation par les autorités régionales et d'autres intervenants des expériences des PTF en matière de SE sont faibles. Il n'existe pas un cadre d'échanges formalisé. Cependant, il existe un embryon de partenariat entre des projets évoluant à Labé. Cette expérience peut être valorisée, renforcée et élargie à d'autres intervenants voire même à d'autres régions de la Guinée. Cela suppose une action conjuguée du projet GTZ/ASRP, du Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP-SRP) à Conakry, et du Gouvernorat de Labé.

A la lumière des informations recueillies durant la réalisation de l'étude, les recommandations suivantes ont été formulées : (i) La création d'une banque de données auprès du Bureau Régional de la Planification et du Développement (BRPD) sur les activités de suivi-

évaluation des projets et programmes évoluant dans la région. (ii) Le renforcement du dispositif de SE de la Cellule Technique Régionale de Suivi-Evaluation (CTRSE) en vue de capitaliser les expériences des PTF en matière de SE. (iii) La réalisation d'évaluations ex-post afin de mieux mesurer les changements positifs et négatifs résultant directement des interventions des projets et programmes. (iv) L'échange entre projets et programmes ayant les mêmes domaines d'interventions afin de partager les expériences et stimuler la complémentarité dans le domaine de SE. (v) La formation des personnes chargées des activités de SE en matière d'échantillonnage, de collecte et d'analyse des données, de formulation d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs et d'utilisation des logiciels d'analyse statistique. (vi) La mise en place d'une Table Ronde Régionale des PTF dans le domaine du SE. Cette Table Ronde pourrait être initiée et pilotée par la CTRSE.

A7 La situation nutritionnelle des enfants et des femmes allaitantes (mars 2009)

Adecoma : Présentation des résultats de l'enquête de base sur la situation nutritionnelle des enfants de 0 à 5 ans et le comportement alimentaire de leurs mères réalisée dans la Préfecture de Mali en novembre 2008. Mars 2009.

La situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer suscite des préoccupations légitimes, malgré les efforts déployés dans ce domaine par le Département de la Santé, les partenaires au développement et les ONG évoluant dans les domaines afférents. Des données partielles indiquent que les taux de malnutrition chez les mères et les enfants en milieu rural sont sévères : L'indice de masse corporelle est insuffisant (23,5% des mères en Moyenne Guinée) avec un taux de maigreur chez les enfants dépassant 10% et une insuffisance pondérale à la naissance (poids inférieur ou égal à 2,5 kg) estimée à 27,2% dans la Région Administrative (RA) de Labé. La carence en fer est très significative, et la carence en iode (avec comme conséquence l'endémie goitreuse) s'étend dans le massif montagneux du Fouta Djallon. La zone Nord du Fouta Djallon est la plus touchée par cette dernière en raison de la pauvreté de l'eau rocheuse en iode.

Dans ce contexte, une enquête nutritionnelle a été réalisée en février 2009 dans la Préfecture de Mali, au Nord de la RA, visant comme objectifs les suivants : (a) d'évaluer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer, (b) d'apprécier le comportement, les capacités, aptitudes et pratiques alimentaires et nutritionnelles des femmes allaitantes, (c) d'observer l'état de la peau, des dents ainsi que la fonctionnalité des organes de sens (vue et audition) des enfants en bas âge et de femmes en âge de procréer, (d) d'analyser la perception des femmes sur l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois, la diversification alimentaire, la consommation des aliments riches en protéine et micro nutriments, (e) d'analyser la connaissance, les attitudes et les pratiques des femmes en âge de procréer ainsi que les groupes spécifiques de la population sur les IST/VIH/SIDA, (f) d'obtenir des informations sur les aptitudes des mères sur la prise en charge des enfants moins de 5 ans en cas de diarrhée chez l'enfant, et (g) de faire l'inventaire des tabous et interdits alimentaires pour les enfants et les femmes allaitantes ainsi que les femmes enceintes

Dans le but de répondre aux nombreux besoins suscités par les populations cibles à la base, les recommandations issues de l'analyse des résultats de l'enquête ont été formulées comme suit : (i) mettre en place d'un programme d'éducation nutritionnelle à l'échelle communautaire, (ii) organiser une plateforme de concertation des intervenants en nutrition et en alimentation en vue d'harmoniser les interventions sur le terrain, (iii) renforcer le système de santé, (iv) mettre à la disposition des agents de santé les moyens de déplacement pour assurer les visites à domicile, (v) créer des centres de diversification alimentaire autour des centres de santé, (vi) former les agents communautaires pour assurer la sensibilisation des cibles prioritaires (femmes allaitante et enceintes) autour des principales thématiques de santé : allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois, CPN, diversification alimentaire, IST / VIH / SIDA, hygiène dentaire, et consommation du sel iodé.

A8 La pauvreté dans les quartiers périphériques des communes urbaines (juillet 2009)

Diallo, Mamadou Cellou Gomba: Etude sur la pauvreté dans les quartiers périurbains de la Région Administrative de Labé. Juillet 2009.

La Région Administrative (RA) de Labé est composée de cinq préfectures totalisant 53 collectivités locales dont 48 Communautés Rurales de Développement (CRD voire sous-préfectures) et 5 Communes Urbaines (CU). Les CU sont Koubia, Labé, Lélouma, Mali et Tougué avec une population résidente de 149.006 habitants dont 84.325 habitants (56,6%) vivent dans les quartiers périurbains. Les analyses de la pauvreté effectuées dans la région ont révélé une grande disparité entre les CU et les CRD. Les mêmes inégalités sont perceptibles entre les quartiers constituant le noyau urbain et les quartiers périurbains qui ont les mêmes modes de vie que les districts dans les CRD.

Dans ce contexte, les objectifs spécifiques de la présente étude ont été les suivants: (a) de cerner l'étendue et dégager certains aspects de la pauvreté dans les localités périphériques (quartiers périurbains) des CU de la RA de Labé, (b) d'identifier les forces et les faiblesses de ces localités en termes de développement économique et social et (c) d'identifier au niveau des secteurs sociaux notamment, des axes d'intervention susceptibles de favoriser une perspective meilleure, car plus proche des besoins et des préoccupations prioritaires des populations concernées.

Les principales recommandations issues de cette étude sont les suivantes : (i) de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des CU dans tous les domaines, en particulier en matière de gestion transparente des finances locales, (ii) d'impliquer les conseillers des quartiers urbains et périurbains aux séances de concertation pour nourrir constamment les débats publics maintenant une certaine vigilance face aux actions de développement communautaire, (iii) d'orienter les appuis des projets et programmes particulièrement aux quartiers déshérités, ceci en harmonie avec l'assistance des ressortissants, (iv) de meubler les services locaux créés par les CU et en faire des dispositifs efficaces dans la mise en œuvre des Plans de Développement Local (PDL) et des Plans Annuels d'Investissement (PAI) concertés, (v) de respecter les principes d'équité, d'efficacité et d'efficience dans la gestion des affaires, (vi) de mettre en place un environnement favorable à la culture démocratique, gage certain d'un développement économique et social durable dans l'intérêt de nos populations.

A9 Les opportunités d'investissement privé (août 2009)

Tall, Ahmédou: Opportunités d'investissements privés dans la Région Administrative de Labé. Août 2009.

L'objectif global visé à travers cette étude est de permettre aux décideurs nationaux et régionaux d'encourager de manière efficiente et efficace les investissements privés dans la Région Administrative (RA) de Labé en vue de stimuler la création de richesses et des emplois, surtout en faveur des couches les plus pauvres. De manière spécifique, il s'agit de permettre aux décideurs nationaux et régionaux de disposer d'une stratégie claire et consensuelle et d'un projet de plan d'actions pour la promotion des investissements privés dans la RA de Labé. Dans le cadre de l'études, ce sont au total 50 personnes qui ont été rencontrées pour recueillir, au moyen d'un guide, leur perception et leur avis par rapport à la promotion des investissements dans la région.

Sur le plan des ressources naturelles, la RA de Labé n'est pas bien dotée comme les autres régions du pays. Le potentiel de plaines et bas-fonds aménageables est important, mais la proportion aménagée est assez faible. L'importance de la pluviométrie (1.200 mm sur une

période de 6 mois) permet à la région de produire plusieurs produits vivriers comme le maïs, le fonio le taro, le manioc, le riz, etc. Par ailleurs, la RA de Labé constitue une grande zone d'élevage : elle est au 1^{er} rang des régions de la Guinée pour les bovins et les caprins, et au 2^{ème} pour les ovins.

Sur le plan commercial, la capitale régionale est aujourd'hui reconnue comme un important centre de redistribution des produits de toute nature et toute provenance. Elle joue un rôle de centre de polarisation des marchés hebdomadaires de la région et de collecte et de dispatching des produits agricoles en provenance des autres régions de la Guinée vers les pays de la sous-région comme le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau, ainsi que les produits manufacturés et divers en provenance des mêmes pays.

Sur le plan énergétique, son important potentiel hydroélectrique constitué par les affluents de quatre grands fleuves (le Sénégal, la Gambie, le Konkouré et le Koliba) lui permet de disposer d'une capacité importante de production énergétique inexploitée.

Sur le plan touristique, la RA de Labé offre un paysage merveilleux. Dans toute la région, il y existe un relief caractérisé par des paysages pittoresques. Avec ses merveilles naturelles et sites historiques, ce potentiel pourrait jouer un rôle de premier plan dans le développement économique et social futur de la région.

Malgré l'existence de ce potentiel, le secteur privé local est confronté à bon nombre de contraintes. En plus des problèmes liés à la mauvaise gouvernance, à la faiblesse des investissements et à la faiblesse notoire des infrastructures de base, on note la faiblesse de la structuration des filières et le faible niveau de formation des acteurs, l'inexistence d'un cadre incitatif pour le financement des intrants et petits équipements, la faible sécurisation foncière et la faible conservation et commercialisation des produits.

Pour lever ces contraintes et permettre à la région de profiter de sa position stratégique en tant que pôle de développement économique et social, trois orientations stratégiques sont proposées :

- La promotion des filières porteuses,
- La promotion de cadres de concertation public-privé et privé-institutions financières,
- Le développement d'un partenariat entre les institutions de formation avec les organisations du secteur privé.

Sous l'optique de ces trois orientations stratégiques, il paraît nécessaire que tous les acteurs et partenaires qui se sont engagés dans la promotion du Développement Economique Local (DEL) dans la région puissent se concerter en vue d'harmoniser leurs approches et engager des actions concertées pour le développement durable de la zone. Le projet GTZ/ASRP peut jouer le rôle de précurseur en entamant des démarches auprès des autres acteurs pour que leurs actions futures s'intègrent dans cette vision.